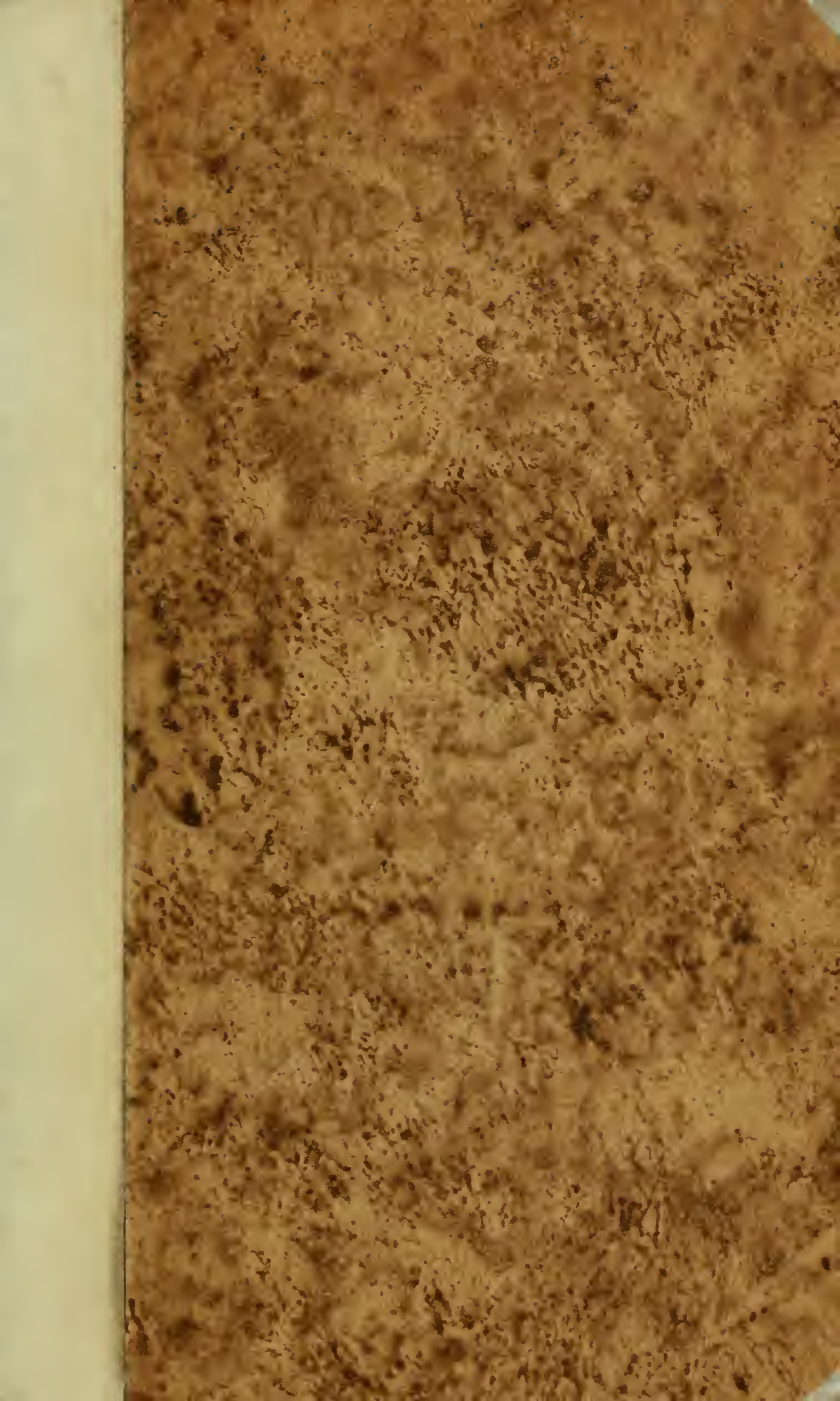


ECLAIRCISSEMENTS

DEMANDÉS A M. N**,

Sur ſes Principes Economiques, & ſur ſes projets de légiſlation ;

Au nom des Propriétaires fonciers & des Cultivateurs François.

PAR M. l'Abbé BAUDEAU.

1775.

EXTRAIT
DES NOUVELLES EPHEMERIDES ECONOMIQUES.

TABLE.

Fin de la Table.

Fautes principales à corriger.

PAGE 11, ligne 21, *le fils*, liſez *les fils.*

Page 12, ligne 16, *ſes fruits*, liſez *les fruits.*

Page 15, ligne 6, *font les*, liſez *creuſent les.*

Page 21, ligne 10, aprèz *ſauvages* mettez un point, & ſupprimez le *que.*

Même page, ligne 12, *peut embellir*, mettez *peuvent l'embellir.*

Page 47, ligne 20, *un très grand*, ajoutez *mal.*

Page 87, ligne 19, *qu'elle ne ſoit procurée*, liſez *qu'il ne ſoit procuré.*

Page 91, ligne 5 & 6, *ne l'a pas telle*, liſez *ne l'eſt pas*, ſupprimez le mot *telle.*

Page 92, ligne 9, *que les*, liſ. *que dans les.*

Page 186, ligne 5, *vêtements*, liſez *des vêtements.*

Page 187, ligne 11, *n'appartienne*, liſez *n'appartient.*

Page 190, ligne 11, *ces peuples*, liſez *ſes peuples.*

Page 200, ligne 6, *qu'ils*, liſez *qu'elles.*

Page 207, ligne 21, *fixer*, liſez *vexer.*

Page 232, ligne 15, *moitié moins*, liſez *de moins.*

Page 233, ligne 4, *quand*, liſez *puiſque.*

Page 235, ligne 16, *n'en retirent*, lisez *ne retirent*.

Page 140, ligne 16, *observations*, lisez *details*.

Page 266, ligne premiere & seconde, supprimez les mots *& raisonnable*.

En outre, je prie qu'on excuse les répétitions du même mot, les négligences de style, & d'autres fautes qui me seront échappées, dans un Ouvrage qu'on m'a sollicité de publier très promptement.





ÉCLAIRCISSEMENTS
DEMANDÉS A M. N***,
AU NOM
DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS
ET
DES CULTIVATEURS FRANÇOIS.

AVANT-PROPOS.

Vous venez, Monſieur de préſenter à la Nation Françoiſe un nouvel écrit que l'importance du ſujet, le nom de l'Auteur, & la circonſtance du moment rendent intéreſſant.

Après nous avoir développé vos idées générales d'économie politique; après avoir analyſé pluſieurs principes de l'adminiſtration actuelle, qui vous

ont paru fondés sur des erreurs très dangereuses ; vous nous proposez de remplacer, par de *nouveaux systêmes*, notre législation ancienne & moderne sur un des objets les plus essentiels du Gouvernement.

Trouvez bon que je me borne à vous demander quelques éclaircissements au nom des propriétaires & des cultivateurs du Royaume ; ils pourroient s'offenser, non seulement de plusieurs expressions qui vous sont échappées, mais encore de vos idées politiques & de vos vues législatives.

L'empressement avec lequel je m'adresse à vous-même pour dissiper ces nuages, vous prouvera, Monsieur, combien j'ai de respect pour vos intentions, d'estime pour vos talents, & de confiance en votre loyauté.





PREMIER OBJET D'ÉCLAIRCISSEMENTS.

PRINCIPES généraux d'Economie politique, sur l'origine des sociétés policées, sur les droits de la propriété fonciere, sur la grandeur & l'utilité des avances & des travaux que font les Propriétaires & les Fermiers cultivateurs.

QUAND je suis obligé de protester, au nom d'une partie de la Nation Françoise, contre un ouvrage aussi vanté que le vôtre, Monsieur, je dois commencer par justifier les motifs de ma réclamation : je m'acquitte de ce devoir.

Voici donc celles de vos expressions qui pourront frapper les Propriétaires

fonciers du Royaume. En vous résumant vous-même à la fin de votre Ouvrage; en y récapitulant vos principes (*Conclusion, chap.* 12) vous vous écriez : » En arrêtant sa pensée » sur la société & sur ses rapports, » on est frappé d'une idée générale » qui mérite bien d'être approfon- » die ; c'est que presque toutes les » institutions civiles ont été faites » pour les Propriétaires. On *est* » *effrayé*, en ouvrant le Code des » Loix, de n'y découvrir par-tout » que cette vérité. On diroit qu'un » petit nombre d'hommes, après » *s'être partagé* la Terre, ont fait » des loix d'union & de garantie » contre la multitude, comme ils » auroient mis des abris dans les bois » contre les bêtes sauvages ...

Vous aviez dit précédemment (*tome* 2. *page* 149) : » Il est une » grande vérité peu remarquée ; c'est

» que la classe de la Nation qui vit
» de son travail, ne peut se ressentir
» de la bonté du Souverain qu'autant
» que ses bienfaits sont momentanés, parceque toute faveur d'argent uniforme & constante devient
» toujours la proie des Propriétaires.
» *Ce sont des lions & des animaux*
» *sans défense qui vivent ensemble.*
» On ne peut augmenter la part de
» ceux-ci qu'en trompant la vigilance des autres, & ne leur laissant
» pas le temps de s'élancer.

Et quand vous parliez sans figures de rhétorique (1. *p. c.* 25. *p.* 166) vous vous demandiez à vous même au sujet du Peuple : » D'où vient sa misere
» dans tous les temps, dans tous les
» pays, & quelle en sera la source
» éternelle ?

A quoi vous aviez répondu sur-le-champ : » C'est le pouvoir qu'ont les
» Propriétaires de ne donner en

» échange d'un travail qui leur eſt » agréable, que le plus petit ſalaire » poſſible, c'eſt-à-dire, celui qui » repréſente le plus ſtricte néceſ- » ſaire.

. . . . » Cet empire du Proprié- » taire ſur l'homme ſans propriété » ne changera jamais ; il *augmente*, » au contraire.

Pénétré de cette *idée générale*, qui vous paroît une *grande vérité*, vous avez voulu remonter jusqu'à l'origine des droits que s'attribuent ces terribles Propriétaires, ces maîtres du Peuple, ces lions qui s'élancent ſur lui ; & voici le réſultat de vos méditations philoſophiques. (1 *partie. ch.* 26. *page* 172).

» La propriété héréditaire eſt une » loi des hommes ; elle fut établie » pour leur bonheur ; & c'eſt à cette » condition qu'elle eſt maintenue. » Celui qui, dans l'origine des ſo-

» ciétés, mit quelques pieux autour
» du terrein, & y jetta la ſemence
» que la terre avoit produite d'elle-
» même dans un autre endroit,
» n'auroit jamais pu obtenir à ce ſeul
» titre le privilege excluſif de ce ter-
» rein pour tous ſes deſcendants juſ-
» qu'à la fin des ſiecles. Tant d'avan-
» tage ne pouvoit appartenir *à un ſi*
» *petit mérite.*

Dans le noble enthouſiaſme que vous inſpire cette découverte, vous apoſtrophez ainſi les Propriétaires (*page* 176). » Votre titre de poſſeſ-
» ſion eſt-il écrit dans le Ciel ?
» Avez-vous apporté votre terre
» d'une planette voiſine, & pouvez-
» vous l'y rapporter ? Quelle force
» avez-vous donc que vous ne teniez
» de la ſociété ? *Vous jouiſſez par*
» *l'effet d'une convention générale* . . .

Vous venez enſuite aux Ecrivains qui ſe ſont déclarés les partiſans des

Propriétaires & des Fermiers, tels que nous autres Economistes ; & vous nous donnez cette leçon (*page* 177).

» On défigure tout en exagérant ; » on commence par confondre l'im-» portance du propriétaire (*fonction si facile à remplir*, dites-vous en parenthese) » avec *l'importance de la » terre*, puis les desirs indéfinis de » ce Propriétaire, *qui n'intéressent » que lui*, avec sa satisfaction suffi-» sante, qui intéresse *la société*.

C'est au premier principe de cette société que vous remontez sur-le-champ (*chap.* 27 *page* 182.) pour y trouver le fondement de tous vos axiômes.

» Les deux premiers hommes qui » se réunirent firent, par un pacte » secret, le sacrifice d'une portion » de leur liberté ; l'un d'eux quoique » le plus fort, promit à l'autre de ne

» pas se mettre devant son soleil, de
» ne pas jeter à la mer les fruits de
» leur chasse quand il en auroit trop,
» de ne pas l'empêcher de manger
» lorsqu'il n'auroit plus faim, dût-il
» être incommodé par l'odeur des
» viandes. L'autre, plus foible, pro-
» mit de ramasser le gibier, de l'ap-
» prêter, d'arranger la cabane com-
» mune.

» Ce code, d'abord bien simple,
» devint plus compliqué à me sure que
» le nombre des hommes s'accrût.
» Mais le *principe général de leur*
» *union* resta toujours le même, & la
» Science des loix consiste à fixer les
» degrés où la liberté individuelle
» blesse l'ordre public.

Telles sont, Monsieur, les idées philosophiques dont l'espece d'enchaînement vous a conduit à imaginer une législation nouvelle. Son effet principal est, comme vous le

dites en vingt endroits, de tempérer *la puissance des propriétaires*. Examinons par ordre toutes ces idées.

N°. Premier.

Origine de la société.

Le pacte social a, selon vous, pour premier fondement la tyrannie d'une part, & la servitude de l'autre. Car enfin votre homme plus fort est un tyran féroce, puisqu'il ne connoît d'usage de sa liberté que les plaisirs abominables d'ôter au foible son soleil, & de jeter à la mer les restes mêmes de son repas, pour l'empêcher de les manger; puisqu'il regarde *comme un sacrifice* le parti qu'il prend de renoncer à ses violences, par l'espérance de se procurer un serviteur qui lui ramasse le gibier, qui lui prépare ses aliments, & qui lui range sa cabane.

Votre homme foible est un lâche esclave, puisqu'il respecte même le

ſommeil d'un homme farouche, qui regarde comme un malheur d'être incommodé par l'odeur de ſes aliments, & comme un grand bienfait de lui laiſſer la vie.

Croyez vous de bonne foi, Monſieur, que l'homme naturel ſoit ſi vil & ſi barbare ? Non ſans doute.

Mais d'ailleurs, j'oſe vous demander à quoi bon ces *romans* ſur l'origine de la ſociété, qu'on trouve dans tous les livres ſoi-diſant philoſophiques de nos jours.

» *Quand les hommes ſe réunirent en* » *ſociété* ». C'eſt l'exorde bannal. On raſſemble quelque part en idée plus ou moins de créatures humaines bien formées, bien penſantes, bien raiſonnantes; on leur fait faire *un pacte*, une convention ſecrette ou publique, tacite ou formelle, écrite ou non écrite; & chacun met dans ce *pacte* tout ce qu'il a dans la tête.

Mais, Monſieur, tous ces hommes ſont-ils nés ſans pere & mere ? Sont-ils nés tout auſſi grands, tout auſſi forts, tout auſſi raiſonnables que les voilà ? Permettez que j'en doute.

Vous les regardez comme les fondateurs de la premiere ſociété ; moi je les regarde comme les effets d'une autre ſociété, dans laquelle ils ont dû vivre pendant pluſieurs années.

N'eſt-ce pas dans une ſociété qu'un premier amour leur donna la vie, qu'un ſecond amour éleva leur longue enfance.

Un pere, une mere, des freres & des ſœurs, ne forment-ils dont pas en effet cette premiere ſociété que vous oubliez ? Pourquoi la triſte philoſophie de quelques publiciſtes atrabilaires veut-elle détourner nos regards de cette origine ? n'eſt-ce pas celle où nous ſommes néceſſairement rappellés par la nature ?

Dans cette ſociété primitive, le pere eſt l'homme fort, le fils eſt l'homme foible ; mais le pere ne reſſemble point à votre tyran ; le fils ne reſſemble point à votre eſclave.

Qui nous empêche, Monſieur, de ſuivre les progrès d'une famille unie par l'amour, animée par la confiance, & conduite par la ſageſſe ? Semblable à l'Auteur de Robinſon Cruſoé, ne pouvez-vous lui donner pour ſecond dans ſon iſle que le malheureux Vendredi ? Mettez à la place une compagne aimable & chérie ; faites croître autour d'eux une poſtérité nombreuſe & raiſonnable, vous aurez bientô peuplé l'iſle entiere d'une ſociété fortunée. Robinſon ſera le Monarque ; étendez le territoire, partagez les tribus qui reconnoiſſent pour chef le premier fils de Cruſoé, vous aurez des Royaumes & des Empires.

Pour jouir en eſprit d'un ſpectacle

ſi doux, ne diviſez point les enfants; ne les arrachez point à la famille qui les vit naître, ne les diſperſez point dans les bois comme les bêtes ſauvages, dans le deſſein de les raſſembler enſuite ſans raiſon & ſans ordre, pour leur dicter vos conventions & vos pactes arbitraires.

Si l'*inſtinct varié* de preſque tous les animaux ſe réduit à vivre au haſard des productions que donne la nature; ſi l'inſtinct du plus petit nombre eſt de conſerver des aliments & de ſe bâtir des retraites, celui de l'homme eſt de cultiver la terre pour en multiplier ſes fruits, pour aſſurer par eux les jouiſſances qui ſont la propagation & le bien-être de notre eſpece.

La *culture* eſt parmi les êtres vivants le caractere ſpécial & diſtinctif de l'homme ſur la terre; c'eſt par elle qu'il en eſt proprement le maître.

Que le ſage Robinſon & ſa fidelle moitié ſoient à vos yeux un couple de cultivateurs, vous ne ferez plus le roman de la nature humaine, vous en ferez l'hiſtoire.

Doutez vous qu'ils forment *une premiere ſociété* ces tendres époux & ces enfants chéris qui les environnent ?

Déja les premiers rameaux ſe réuniſſent, déja de nouvelles alliances vont donner l'être à d'autres rejetons; pourquoi ſuppoſez-vous que les nouveaux époux vont prendre la fuite; qu'ils vont courir les deſerts ? Quel motif auroient-ils de renoncer aux lieux qui les ont vu naître, à la tendreſſe des parents qui les éleverent, à l'amitié des freres & des ſœurs qui vivent encore au ſein de la premiere famille ? Quels plaiſirs & quels biens trouveroient ils de plus dans une vie ſauvage ? Suivons cette

idée, Monſieur, & bientôt vous verrez la ſociété s'aggrandir ; vous verrez tous ſes nœuds ſe former & ſe multiplier.

N°. I I.

En quoi conſiſte proprement la ſociété.

Comment peut-on aſſigner & ſpécifier les vraies relations ſociales? Je trouve que ce problême vous avoit paru digne de votre attention. Il eſt en effet très intéreſſant.

Mais, ſelon nous, Monſieur, c'eſt le partage des fonctions, des avances & des travaux qui *conſtitue la vraie ſociété* parmi les hommes.

Cette idée fondamentale eſt éloignée de celle que vous avez expoſée ; mais peut-être n'en eſt-elle pas moins véritable.

Tandis que les uns rempliſſent les fonctions de l'*autorité*, c'eſt-à-dire, de la ſollicitude paternelle ; qu'ils

nous instruisent, qu'ils nous jugent, qu'ils nous défendent, qu'ils nous préparent de grandes commodités publiques; les autres font des avances foncieres, défrichent les terres, plantent les arbres, font les fossés, bâtissent les édifices; d'autres se préparent à cultiver les terres défrichées; ils rassemblent des animaux, des outils, & des semences de toute espece.

Ces travaux primitifs concourent à la naissance des denrées qui servent à la subsistance, & des matieres qui servent aux ouvrages de tous les Arts; ils donnent les aliments, les boissons, la soie, la laine, le coton, les peaux, les bois, & les minéraux divers.

Les manufacturiers assemblent les matieres, les polissent, les unissent, les incorporent les unes aux autres, les voiturent par mer ou par terre, les

tranſporrent du lieu de leur naiſſance à celui de leur conſommation : les Marchands les achetent pour les revendre ; les Ouvriers en font des édifices, des habits, des meubles, des bijoux.

Ceux qui furent plus heureux, plus ſages, plus habiles, s'élevent en tous les genres au rang d'entrepreneurs, de Directeurs en chef des travaux divers. Ceux qui n'eurent ni la même fortune, ni la même conduite, ni la même force, ni la même induſtrie, demeurent au rang ſubalterne, & travaillent ſous les ordres des premiers.

Voilà, Monſieur, ce qui conſtitue *la ſociété*. Ce n'eſt pas pour lui ſeul que le militaire eſt armé, c'eſt pour tous ſes compatriotes ; ce n'eſt pas pour lui ſeul que le propriétaire a défriché, bâti, planté, c'eſt pour le Soldat, le Juge, l'Adminiſtrateur public.

public. C'est aussi pour le manufacturier, le voiturier, le marchand & l'ouvrier, pour eux & pour les compagnons de leurs travaux.

Chacun a sa fonction, son intérêt, son devoir & son droit, ses avances, ses travaux, son salaire & ses jouissances.

Remontez à la famille originelle, vous trouverez que la nature elle-même indique ce partage, & le rend comme nécessaire. L'inégalité de forces, de santé, d'esprit & d'énergie morale qu'elle met entre les sexes, les âges & les individus, oblige le pere commun à partager les travaux parmi ses nombreux enfants, à mesure qu'il voit multiplier autour de lui sa postérité.

Dans cette inégalité, ce seroit le comble de la folie d'isoler les individus, & d'exiger que chacun se suffit

à lui-même ſans ſecourir les autres, & ſans en être ſecouru.

Des millions d'hermites abſolument ſéqueſtrés ; c'eſt ainſi que vous concevriez le genre humain, ſi vous admettiez cette reſſemblance des propriétés également diſtribuées à tous les hommes que vous enviſagez, *comme la plus conforme à la félicité publique* (1. part. p. 26).

Ces hommes ne feroient *point en ſociété*; mais ils vivroient *tous* dans l'état de miſere où nous gémiſſons de voir réduit un grand nombre de nos ſemblables. Obligés d'acheter par un travail aſſidu *le plus ſtricte néceſſaire*. Expoſés ſans ceſſe aux accidents les plus terribles, & privés de reſſources dans leur malheur. Tel ſeroit le ſort des hommes iſolés, contraints de ſe loger, de ſe nourrir, de ſe vêtir eux mêmes; cette *égalité*

des propriétés, bien loin d'amener la *félicité publique*, ne feroit évidemment qu'une *misere universelle.*

Enviez-vous le destin d'une horde sauvage, tels qu'on nous décrit les Naturels de l'Amérique septentrionale ? encore y trouvez-vous un commencement de société, c'est-à-dire un partage de fonctions & de travaux. Les guerriers chassent & combattent sous la conduite de leurs chefs ; les vieillards gardent la maison, apprêtent les dards & les filets ; les femmes cultivent les jardins, font cuire les aliments, & portent les vivres aux guerriers.

Mais le mieux logé, le mieux nourri, le mieux vêtu de ces barbares ne l'est pas aussi bien que le moindre de nos Artisans, que le dernier valet de nos basse-cours.

Encore ne peut-il subsister que deux ou trois cents de ces individus réduits

à ce ſtricte néceſſaire dans un eſpace auſſi grand qu'une de nos plus belles Provinces; encore la chaſſe & la pêche de ce territoire occaſionnent-elles des guerres ſanglantes & continuelles entre ces peuplades féroces.

Laiſſons, Monſieur, laiſſons aux Poëtes & aux Rhéteurs ces peintures exagérées des plaiſirs qu'on doit goûter dans la vie ſauvage. Chaſſer & pêcher par néceſſité pour vivre au jour le jour, être expoſés à demi-nuds à toutes les influences de l'air, ou étouffés de fumée dans une cabanne infecte, avoir pour aliments des chairs, des poiſſons, ou quelques grains de maïs à demi-grillés, ſans autre aſſaiſonnement; de l'eau pour toute boiſſon, une pagne & quelques vieilles peaux de caſtor en lambeaux pour tout vêtement, une hutte pour logement, pour lit un tas de mouſſe & de roſeaux, un collier de

vetre pour parure. Quelques pipes de tabac pour amusement, & trembler sans cesse qu'un peuple voisin ne vienne incendier vos cabannes, mettre en fuite vos guerriers, vous enchaîner avec vos femmes & vos enfants, vous brûler tout vifs, & se nourrir de vos entrailles. Le voilà, ce sort merveilleux des sauvages, que les charmes de l'éloquence ou de la poésie peut embellir aux yeux d'un Sybarite efféminé, que toute singularité frappe, & retire pour un moment de sa langueur. Mais le dernier de nos mendiants ne voudroit pas changer son état pour celui là. Son taudis seroit un palais pour le chef des sauvages, ses haillons une parure, & la soupe qu'on lui distribue à la porte des Couvents, un repas délicieux.

Non, Monsieur, non, ce n'est pas à des Philosophes qu'il convient de

calomnier la ſociété, de vanter la vie barbare, & cette *chimérique égalité des propriétés*, qui rendroit tous les hommes étrangers à leurs ſemblables.

Le partage des fonctions & des travaux qui caractériſe les ſociétés policés, eſt par lui même la ſource de notre proſpérité. C'eſt le ſeul moyen d'opérer la multiplication & le bien-être de notre eſpece ſur la terre.

Mais dans ce partage, qu'on doit regarder comme le fondement & l'origine des *relations ſociales*, il eſt un centre primitif & principal, auquel tout ſe rapporte. Ce ſont les propriétaires fonciers & les cultivateurs, leurs avances, leurs travaux & leurs ſuccès.

La voilà, Monſieur, l'idée philoſophique dont l'*importance* méritoit mieux de vous frapper. Permettez que je vous la développe.

N°. III.

Avances, travaux, ſuccès des propriétaires fonciers, & des cultivateurs, vrai point central de la ſociété, vraie ſource de la multiplication & du bien-être des hommes ſur la terre.

Vous êtes effrayé, Monſieur, que les inſtitutions civiles aient été faites pour les propriétaires !

Que ce ſoit principalement pour la garantie des propriétés foncieres, je vous prouverai tout-à l'heure qu'il en doit être ainſi, parcequ'elles ſont la baſe de tout l'édifice ſocial.

Mais, Monſieur, il eſt d'autres propriétés que celles des fonds de terre; les loix, les inſtitutions civiles doivent les garantir, & dans le fait, les garantiſſent également.

Les *propriétés perſonnelles* ne ſont-

elles pas inviolables ? Eſt-il permis d'aſſaſſiner, de mutiler, de maltraiter les citoyens, de les enchaîner, de les renfermer ? Les facultés corporelles, intellectuelles & morales que nous acquérons dans la ſociété ne ſont-elles pas des biens précieux & ineſtimables ? N'avons nous pas la liberté d'en uſer ; & s'il exiſte encore quelques reſtrictions à cette liberté, n'eſt-ce pas uniquement par le fiſc & par les réglements dont vous vous déclarez le défenſeur.

Les *propriétés mobiliaires* ne ſont-elles pas ſous la ſauve-garde des loix & de la juſtice ? Enleve-t-on impunément vos meubles, vos voitures, vos bijoux ? Force-t-on votre cave, vos greniers, votre garde robe ou votre coffre-fort ?

Les propriétaires fonciers & leurs fermiers ne ſont point effrayés que l'autorité tutélaire vous procure cette

ſûreté de vos propriétés perſonnelles & mobiliaires : pourquoi vous *effrayez-vous* de ce que la même autorité leur accorde celle de leurs terres & de leurs récoltes ?

Quoi ! Monſieur, celui qui poſſede cent mille francs en argent, en papiers, en meubles, en bijoux peut les garder paiſiblement, les dépenſer à ſon gré, les tranſmettre à ſes héritiers, vous voyez là de la juſtice.

Mais s'il eſt aſſez ſage, aſſez bienfaiſant pour employer ces cent mille francs à défricher une terre inculte, à bâtir, à planter, à labourer, à ſemer, il ne ſera pas également équitable qu'il jouiſſe de ſon fonds & de ſa récolte ; qu'il en faſſe jouir ſa poſtérité ?

N'eſt ce-donc pas le prix de ſes avances & de ſes travaux ? A vous entendre, on feroit preſque tenté d'imaginer que vous ne le croyez pas.

C'eſt, dites-vous, *une fonction ſi facile* que celle de propriétaire, ou de cultivateur. C'eſt un *ſi petit mérite.* Les propriétaires ſe ſont *partagés la terre ;* voilà tout ; ils ne jouiſſent que *par une convention ;* ils n'ont pas *d'autres titres.*

S'il étoit vrai que vous euſſiez de telles idées, je vous propoſerois une petite expérience.

Choiſiſſez dans cette immenſité de terres abſolument incultes qui reſtent malheureuſement au milieu de toutes nos provinces, ſix ou ſept mille arpents de fonds excellents par nature ; il en exiſte pluſieurs millions de la meilleure qualité poſſible, qu'on vous donnera gratuitement, ſi vous vous obligés à y remplir cette *fonction ſi facile de propriétaire foncier.* Je puis même vous aſſurer qu'on vous ſaura gré de ce *petit mérite.*

Eſſayez donc, Monſieur, d'y faire

bâtir ſeulement quarante ou cinquante fermes, de chacune deux ou trois charrues ; eſſayez de faire défricher, épierrer, foſſoyer les ſept à huit mille arpents, & d'y faire planter les arbres néceſſaires.

Raſſemblez enſuite les chevaux, les bœufs, les vaches, les moutons, & le reſte des animaux qui doivent peupler vos cinquante baſſe-cours, les ouvriers agricoles qui doivent exploiter les cinquante domaines.

Préparés les ſubſiſtances proviſoires que doivent conſommer en dix-huit mois les hommes & le bétail, avec toutes les ſemences néceſſaires, les meubles & les vêtements, les outils aratoires de vos cultivateurs.

Si par haſard il vous falloit employer plus de trois millions d'argent comptant, avec beaucoup de temps, de ſoins & d'intelligence, vous changeriez probablement alors de langage,

Non, Monſieur, une *convention*, un *partage* ne font point de propriétaires, parceque la nature abandonnée à elle-même ne fait ni prés, ni terres, ni vignes, ni vergers, mais des marais, des friches, des forêts ſauvages.

Vous nous accuſez de confondre ce qu'il vous plaît d'appeller l'*importance de la terre* avec les intérêts du *propriétaire*.

Nous ne les confondons point; car ſelon nous elle eſt abſolument nulle cette *importance* de la terre *en friche*, dénuée des avances du propriétaire & de celles du cultivateur.

Ce qui la rend *importante*, c'eſt le *travail*, c'eſt la *dépenſe* de celui qui bâtit, qui défriche & qui cultive.

Voilà *ſon titre*, qui ne vient point de la *convention*, ni du partage arbitraire; il vient de ſon talent & de ſon argent comme vos richeſſes pécunieres.

Pourquoi ne voudriez-vous pas qu'il en jouît, comme vous jouiſſez des vôtres ?

Les gens de la Ville s'imaginent que la qualité de propriétaire foncier ne coûte rien, & que pour être cultivateur il ſuffit d'avoir des bras.

Comment pouvez-vous, Monſieur, les confirmer, pour ainſi dire, dans cette erreur, vous qui me paroiſſez en tout ſi bien inſtruit !

Dites-leur donc qu'il en coûte autant pour former un domaine cultivable que pour l'acheter tout formé. L'acquéreur ne fait que rembourſer les avances du fondateur.

Dites-leur donc qu'il faut des avances & de très grandes avances pour être laboureur ; qu'une dépenſe de cinquante mille francs, eſt la premiere avance fonciere d'un très petit domaine, & qu'un attelier de culture de trente mille francs de

premier fonds, n'eſt que l'avance d'un médiocre Laboureur.

Dites que ſi nous avions les vingt-quatre millions d'habitants que vous donnez à la France, d'après les relevés illuſoires & frauduleuſement dreſſés que vous citez en marge (1. *p. page 39*), il faudroit, pour leur ſubſiſtance & leur entretien, que les avances des cultivateurs fuſſent de plus de ſix milliards, & celles des propriétaires de plus de douze.

Eſt-ce donc un ſi petit mérite d'avoir fait ces *avances* & de les avoir *entretenues*, même dans le temps où il triomphoit, ce beau ſyſtême de Colbert, ſi vanté par d'autres & par vous-même, de ſacrifier ces propriétaires, ces cultivateurs, leur fonds & leurs récoltes a je ne ſais quel petit & miſérable intérêt mercantile dont nous verrons tout-à-l'heure la futilité.

Je dis *entretenir* ; car vous ſavez, Monſieur, ce qu'ils ignorent, encore les citadins occupés de leurs comptoirs & de leurs bureaux, que les richeſſes du propriétaire & du cultivateur, transformées en héritages cultivables & en atteliers d'exploitation, vont ſans ceſſe dépériſſant par l'ordre de la nature.

Il faut réparer & reconſtruire les édifices, remarner les terres, récurer les foſſés, replanter les vignes & les vergers; il faut réparer les inſtruments aratoires, renouveller les troupeaux. Ce n'eſt pas comme l'argent des Capitaliſtes, qui ne s'uſe pas à ſervir.

Et combien de dangers, combien de pertes n'eſſuient pas le propriétaire & le cultivateur ?

Si l'on diſoit aux gens des Villes que la fonction la plus *facile* eſt d'écrire & de chiffrer dans une boutique, dans un étude, dans un bureau,

dans un comptoir ; que le *mérite* n'eſt pas grand de gagner beaucoup en travaillant peu, en faiſant peu d'avances, & en ne courant preſque aucun riſque ; vous auriez peut-être à vous reprocher de leur attirer cette juſte repréſaille.

Ce ne ſera pas de nôtre part que vous entendrez de pareils reproches. Toute fonction eſt bonne & utile, excepté celles qui violent & rançonnent les propriétés & les libertés des citoyens

Mais celles des propriétaires fonciers, & celles des cultivateurs ſont principales & fondamentales ; c'eſt là ce que je veux vous rappeller à vous, Monſieur, qui ne pouvez l'ignorer.

Item. Il faut vivre. Premiérement, ce ſont les avances, les travaux des propriétaires & des cultivateurs qui nous fourniſſent toutes les ſubſiſtances.

Item.

Item. Il faut des matieres pour tous les ouvrages des arts utiles & agréables ; & c'eſt encore aux propriétaires & aux cultivateurs que nous les devons, même cet or & cet argent dont vous faites un ſi grand cas (1 *part. p.* 19) que vous les mettez au-deſſus de tous les autres biens.

L'art de tirer les métaux du ſein de la terre fait partie de la culture, comme la chaſſe, la pêche & le pâturage.

Vous parlez de proſpérité du genre humain, de ſa multiplication & de ſon bien-être, & vous excluez les propriétaires, les cultivateurs, la production totale des terres & le produit net ; c'eſt le début de votre livre : je crains qu'il ne paroiſſe trop ſingulier.

» Les richeſſes de l'Etat » dites-vous (1. *part. pag.* 17) » ne ſont » point les revenus du Souverain ;

» car ſi ces revenus ont un rapport » avec la fortune publique, ils en ont » un auſſi avec la ſageſſe ou l'impé» ritie de ceux qui gouvernent, & » qui ne meſurent pas toujours les » impôts ſur les facultés de la Na» tion » (mais quand ils ſont meſurés ſans impéritie).

» Les richeſſes de l'Etat, dans le » moment où on les compare à la » population, ne ſeront pas non plus » compoſées des biens qui ſont *eſſen*» *tiellement néceſſaires* à cette popu» lation; on ne pourra donc point » comprendre alors ſous ce nom de » richeſſes, ni la terre qui nourrit les » hommes, ni les *avances* en outils, » en animaux, en bâtiments, en » denrées néceſſaires pour la ſe» mence, pour la culture. Tous ces » genres de biens ſont comme partie » abſolue de la population; car on ne » peut pas ſéparer l'homme de ſa » ſubſiſtance.

Je remarque d'abord ici, Monſieur, que vous les connoiſſez très bien ces *avances* des propriétaires & des cultivateurs, qui ſont leur titre, ſans être deſcendues du Ciel, qui rendent leurs fonctions un peu plus *difficiles* & plus *méritoires* que vous ne faiſiez ſemblant de le croire.

Car enfin ſi les peres de tels propriétaires & de tels fermiers avoient diſſipé, comme ils le pouvoient ces avances conſidérables, nous aurions encore des friches à la place des domaines qu'ils font valoir.

Mais pourquoi les excluez-vous du culcul des richeſſes comparées avec la population ; & qu'entendez vous par cette comparaiſon ?

Les *vraies richeſſes* d'un Etat ſont les avances foncieres & les avances de la culture ; ce ſont les premieres, les plus réelles, les plus ſolides. La *population* & le *bonheur* ſont *les effets* de

ces richeſſes ; & je ne ſais point ce que c'eſt qu'une prétendue comparaiſon entre la cauſe & ſon effet , alambiquée par de grands mots vuides de ſens pour faire diſparoître la cauſe.

Parlons ſimplement & ſans embâge. Voici deux pays d'égale étendue, dont le ſol eſt parfaitement le même de par la nature.

Lequel des deux ſera plus riche , & par conſéquent contiendra le plus grand nombre d'habitants vivants dans un plus grand bien-être ?

Lequel ſera plus pauvre , & par conſéquent renfermera moins d'hommes plus miſérables ?

Si l'un des deux a moins de terres en friches , s'il a beaucoup de grandes & bonnes avances foncieres , de grandes & bonnes avances de riches cultivateurs en tous les genres de productions des trois regnes (végétal, animal & minéral) , par conſéquent

une très grande maſſe de ſubſiſtances, une très grande maſſe de matieres premieres; je dis hardiment qu'il eſt très riche, qu'il contient une population nombreuſe, & que les hommes y ſont bien

J'ajoute même que le Souverain y jouit d'un grand revenu, d'une grande force politique, ſans que l'impéritie de ſes Miniſtres ſoit obligée de fouler les Peuples.

Si le ſecond de ces Etats a beaucoup de terres en friches, s'il y a peu d'avances faites par les propriétaires fonciers, peu par les cultivateurs de tous les genres Il y a peu de récoltes, il y a peu d'hommes, ils ſont malheureux; & malgré tout ce que fera le Gouvernement, le Souverain y ſera dans la miſere & la foibleſſe.

Convenez, Monſieur, qu'il falloit beaucoup d'*art* pour embrouiller une vérité ſi ſimple, & pour ſéparer

l'idée de la richesse d'un Etat de celle des avances faites par les propriétaires & les Fermiers.

Voici donc celui qu'on vous soupçonnera d'avoir mis dans les premiers Chapitres de votre ouvrage.

Vous supposez *des biens qui sont absolument nécessaires à une population donnée.* Vous mettez en fait *qu'on ne peut pas séparer l'homme de sa subsistance* (1 par. ch. 4) ; & c'est de là que vous partez pour effacer d'un trait de plume du catalogue de nos vraies richesses toutes les propriétés foncieres , & tous les capitaux de la culture.

» Ainsi, dites vous (*ibid.*), les » seules richesses qui forment une » puissance distincte de la popula- » tion , ce sont les biens *surabondants* » de toute espece , qui s'amassent » dans une société, & qui , suscep- » tibles d'être échangés contre les

» ſervices étrangers, peuvent aug-
» menter la force publique.

» Ces biens conſiſtent principale-
» ment aujourd'hui dans les matieres
» précieuſes telles que l'or & l'argent.

Ne craignez pas, Monſieur, que je diſcute cet éloge indirect *des Capitaliſtes*, ni que j'examine avec trop de rigueur s'il eſt vrai, comme bien d'autres l'ont dit avant vous, & le diront peut être encore après, que le grand point d'un Gouvernement habile ſoit de laiſſer remplir d'une maniere quelconque un certain nombre de coffres-forts, afin de les vuider par des emprunts quand on veut *payer des ſervices* étrangers.

Je me borne à vous ramener, vous & vos lecteurs, vers cette idée d'une vraie, d'une ſolide richeſſe qu'il ne faut oppoſer ni à la population, ni au bonheur, puiſqu'elle en eſt la cauſe, & qu'ils en ſont les effets néceſſaires.

Cette richeſſe eſt préciſément & uniquement celle que vous rejettez par un ſophiſme. Celle des *avances* faites par les propriétaires fonciers & par les cultivateurs.

» Je n'en tiens pas compte » dites-vous » parceque tous ces genres de » biens ſont comme partie abſolue » de la population ; ils ſont eſſentiel- » lement néceſſaires à cette popula- » lation ; car on ne peut pas ſéparer » l'homme de ſa ſubſiſtance.

Il ſeroit bien à deſirer que cette raiſon là fût une vérité. Mais, hélas! Monſieur, vous êtes vous-même bien perſuadé du contraire, & vous le dites de la maniere la plus énergique à quinze pages de là (*chap.* 6.*pag.* 30).

» La population condamne ſans » doute *à des privations* la claſſe in- » duſtrieuſe des Citoyens .... Elle » s'étend ; & en s'étendant, elle ac- » croît d'une maniere inévitable le » nombre des miſérables.

N'eſt-ce pas là *ſéparer peu-à-peu l'homme de ſa ſubſiſtance ?*

» Il eſt un période » ajoutez vous (page 23) » où la population vien-» droit à ſurpaſſer la ſomme des ſub-» ſiſtances ; alors il y auroit des ſouf-» frances & des mortalités.

Il eſt vrai que votre politique bienfaiſante & conſolatrice cherche à nous raſſurer contre un ſemblable péril. » Selon vous, ce mal eſt l'effet » de la plénitude du bien ; c'eſt un » vaſe rempli qui déborde : ce genre » de malheur, eſt peu connu ſur la » terre ». Je ne puis me diſpenſer de ſoumettre ces aſſertions à votre propre examen.



N°. IV.

Des causes qui réduisent le Peuple à la misere, qui occasionnent des souffrances & des mortalités ; que ce mal n'est pas l'effet de la plénitude d'un bien ; que ce genre de malheur est trop commun sur la terre ; qu'il est l'effet infaillible & très commun des impôts désastreux, du régime fiscal & réglementaire ; du faste, de la déprédation & du gaspillage des Cours, qui ruinent les Cultivateurs, les Propriétaires, & le Souverain lui-même.

Il seroit bien étrange, Monsieur, que votre esprit observateur, si fécond en remarques, eût négligé celle-ci. Fuyons les applications particulieres, bornons nous aux généralités, pour n'offenser personne.

Supposez un grand état agricole tout couvert de riches propriétés fon-

cieres, exploitées par de riches Fermiers. Suppofez que l'induftrie de toute efpece, que les arts & le commerce y jouiffent de la plus grande liberté, de la plus grande immunité poffibles; que le Souverain, content de recevoir une portion du revenu quitte & net des fonds de terres, emploie fagement fa richeffe aux grands travaux utiles, qui font croître fans ceffe la force & la profpérité de fon Empire.

Convenez que dans les détails de ces tableaux vous concevez un grand nombre d'hommes heureux. Le propriétaire, le cultivateur, le manufacturier le marchand, l'artifan, le journalier feront bien logés, bien nourris, bien vêtus, eux & leurs familles, jouiront d'une aifance honnête, tels & plus heureux encore que les habitants des campagnes de Hollande, de Suiffe, d'Angleterre

& de quelques-uns des cantons d'Allemagne.

Placez dans cette heureuse contrée deux ou trois générations de despotes, enivrés d'orgueil, qui ne respirent que la guerre, les conquêtes, les plaisirs bruyants, les dépenses fastueuses.

Donnez leur pour Ministres, des financiers impitoyables, multipliez les taxes & les droits de toute espece, aggravez les contraintes, joignez les chicanes, les monopoles, les privileges exclusifs, les réglements arbitraires, aux Aides, aux Gabelles, aux Milices, aux corvées :

Bientôt vous verrez tout le peuple retrancher la majeure partie de ses jouissances, & diminuer toutes les consommations qui font le bien être & la douceur de la vie.

Vous verrez les cultivateurs qui seront obligés de laisser dépérir leurs

avances, les propriétaires, qui laisseront par force délabrer leurs héritages.

Cependant le Trésor Royal sera toujours épuisé de plus en plus ; de nouveaux besoins améneront de nouvelles exactions, & ces nouvelles exactions occasionneront de nouvelles ruines.

Voilà, Monsieur, une cause évidente & nécessaire de souffrances & de mortalité, qui ne vient pas, comme vous le dites, de *la plénitude du bien*, mais au contraire, de *la plénitude du mal*, & qui n'est pas rare ; mais, hélas ! malheureusement trop commune.

La ruine des fermiers & des propriétaires, en détériorant la culture, diminue les récoltes ; il naît d'année en année moins de productions ; les subsistances, les matieres premieres des ouvrages sont tous les jours en moindre quantité.

Cependant les agents du fisc & les parprenants du gaspillage augmentent leur faste & leurs prodigalités, ainsi que les agents du négoce étranger, qui leur fournit les superfluités d'un luxe effréné, les supôts de l'agiotage usuraire, ceux de la vexation & de la chicane.

Il faut donc que le peuple des campagnes, & même celui des villes, gémisse dans la détresse, que la génération vivante soit minée par les horreurs de la misere, & qu'elle voie d'âge en âge dévorer par la faim la moitié de sa postérité.

Vous avez conçu la possibilité de ces événements, qui » *condamnent à* » *des privations la moitié de la classe* » *industrieuse des Citoyens* » ; mais vous avez cru qu'ils ne pouvoient avoir qu'une seule cause, *l'accroissement de la population.* Vous semblez supposer, comme une condition tacite

à tous vos raiſonnements , que la culture des fonds , que ſa production totale & ſon produit net reſtent néceſſairement dans le même état.

» Deux mille hommes » dites-»vous (1 *part. pag.* 32) » réduits au » plus ſimple néceſſaire, réuniſſent, » s'il eſt permis de m'exprimer ainſi, » une plus grande quantité de bon-» heur que mille un peu mieux vê-» tus, ou plus délicatement nourris.

Je ne ferai point encore ici de commentaires ſur ce paſſage; mais ſi ce n'eſt pas un mal *d'obliger par des ſyſtêmes* dirigez à cet effet mille citoyens de partager les aliments, les meubles, les habits qu'ils ont achetés par leur travail avec mille autres qui leur ſont étrangers ; au moins ſeroit ce un *mal*, mais un très grand de leur enlever en pure perte pour l'humanité , plus de la moitié des biens qui font leur ſubſiſtance.

C'eſt évidemment ce que font toujours les exactions fiſcales, & les régimes déprédateurs de la tyrannie.

C'eſt par la ruine des cultivateurs & des propriétaires qu'ils operent cette deſtruction.

En pourriez-vous douter, Monſieur ? Prenez la meilleure de nos Provinces, la Flandre Françoiſe ; donnez-vous la peine de la comparer avec le Maine, l'Anjou, le Limoſin, le Bourbonnois.

Dans mille lieues quarrées de ces derniers pays, vous ne trouveriez ni une population auſſi nombreuſe d'hommes auſſi bien vêtus, auſſi bien logés, auſſi bien nourris que vous en trouveriez dans cent lieues quarrées de notre Flandre.

Voulez-vous ſavoir au vrai la cauſe de cette différence ? Comptez le nombre des domaines ruraux, & comparez-les entre eux.

Je dis comparez ; & dans la crainte que votre imagination, préoccupée de tant d'autres idées que vous trouverez *importantes*, ne vous faſſe oublier les objets de comparaiſon, permettez moi de vous les ſpécifier.

En Flandre, cinq à ſix domaines de quatre ou cinq cents arpents, ſont immédiatement unis à mille & mille domaines de même eſpece. Dans nos Provinces pauvres, deux ou trois domaines de trente ou quarante arpents ſont ſéparés d'un autre par des centaines & des milliers d'arpents de terre en friche qu'occupent des brouſſailles, des landes & des bruyeres.

En Flandres, ce qu'on appelle une ferme eſt un grand & vaſte enſemble de ſolides édifices, qui comprennent toutes les commodités néceſſaires aux cultivateurs, a leurs attreliers d'exploitation & à leurs récoltes.

Ce qu'on appelle une métairie dans nos Provinces pauvres, est composé de quelques chétives masures ; le prix d'une seule ferme flamande paieroit, pour le moins, quinze ou vingt de ces métairies.

Les *avances foncieres* sont en Flandre cent fois plus riches que dans les autres pays. C'est le premier fait que je vous exhorte à vérifier.

Quant aux *avances des cultivateurs*, c'est un second point de comparaison que vous devez encore moins négliger ; un bon Fermier Flamand ne changeroit pas son attelier d'exploitation contre ceux de trente ou quarante métairies.

Mais aussi, Monsieur, les cent lieues quarrées de la Flandre entretiennent un grand nombre de propriétaires, de cultivateurs & d'ouvriers de toute espece ; elles sont couvertes de Villes opulentes & consi-

dérables, & les Bourgs y ſont immenſes. Vous y découvrez dans une petite journée de chemin cinquante Villages, cinq à ſix grandes Cités.

Dans les autres pays, vous trouvez à peine en un grand jour trois ou quatre hameaux, & deux petites Villes miſérables.

Un païſan, un artiſan, un fermier, un manufacturier flamand conſomment pour leur bien être, plus que le triple & le quadruple d'une famille de cultivateurs & de propriétaires Limoſins.

Ce n'eſt pas tout, Monſieur, & pour vous parler du commerce extérieur que vous aimez tant, il ſe boit en Flandre beaucoup de vin de nos Provinces intérieures & méridionales, il s'y conſomme beaucoup d'huile, de ſavons, de fruits ſecs de Provence, beaucoup de ſels, beaucoup d'étoffes, de ſoieries, de confitures des

autres cantons françois. Il s'y fait un grand usage des sucres & des caffés de nos Colonies.

Les plus belles toiles & les plus beaux camelots qui s'exportent au-dehors du Royaume, viennent de Flandre.

Voulez-vous savoir comment il faudroit s'y prendre pour assimiler cette Province à celles qui nous ont servi d'objet de comparaison ? je gage qu'en voici le secret le plus infaillible.

Détruisez les trois quarts des édifices ruraux, comblez les fossés, répandez les pierres dans les champs, arrachez les arbres, enlevez les marnes, ôtez aux propriétaires tous leurs capitaux.

Enlevez aux cultivateurs les trois quarts de leurs bestiaux, de leurs outils, de leurs semences, de leurs avances pécuniaires.

Quand vous aurez fait ces deux opérations, augmentez encore les impôts, les gênes, les prohibitions. Croyez-vous qu'il y restera la même production, le même nombre d'habitans jouissant de la même aisance ? croyez-vous qu'il se fera la même quantité d'ouvrages dans les manufactures, le même commerce intérieur dans la Province, les mêmes échanges avec les autres pays de France & du reste de l'univers? Non, Monsieur, vous ne le croyez pas.

Mais pour détourner vos yeux d'une *spéculation* si affligeante, voulez-vous que nous nous donnions un plus beau spectacle ? Voulez-vous peupler une de nos plus malheureuses Provinces, la remplir d'habitants heureux, y faire fleurir le commerce & l'industrie? Ce rêve est plus consolant que l'autre.

Je n'ai, Monsieur, ni votre es-

prit, ni vos talents; aussi ne chercherai-je la solution d'un pareil problême, ni dans vos principes, ni dans leurs résultats. Voici tout bonnement ce que je ferois, si la Providence m'avoit donné plein pouvoir à cet effet.

Je formerois d'un coup de baguette de grandes fermes bien bâties, entourées de champs bien cultivés; je centuplerois les *avances foncieres* de tous les possesseurs d'héritages; je centuplerois aussi les *avances mobiliaires*, rurales des cultivateurs & leurs récoltes. A proportion des subsistances & des matieres premieres que fourniroient les terres, les vignes, les prés, les bois, les vergers, les eaux & les carrieres, j'y laisserois vivre à leur gré les ouvriers qui naîtroient, ou qui viendroient à mon ordre.

Ce que je ferois en un instant d'un coup de ma baguette d'enchanteur, un régime favorable aux propriétaires

& aux cultivateurs le fait peu à peu par des progrès successifs.

Le contraire, c'est-à-dire, la dévastation du sol, la dépopulation & la misere, un régime déprédateur des campagnes l'opere de jour en jour.

Avances des Propriétaires fonciers, avances des cultivateurs ou chefs des exploitations productives. Voilà, Monsieur, à notre avis, la source de la vraie, de la solide richesse. Voilà, Monsieur, la source d'une population nombreuse & fortunée. Voilà, Monsieur, la source de l'opulence & de la force du Souverain.

Vos premiers Chapitres commencent par faire oublier ces grandes vérités ; on pourroit même vous soupçonner d'avoir voulu faire supposer le contraire.

Je crois cependant que vous êtes incapable de les contester, & même de les ignorer.

Si je vous demande quelques éclairciſſements ſur ce point capital, & ſur vos idées philoſophiques relativement à l'origine des ſociétés ; c'eſt qu'il m'a paru que votre ſyſtême politique en général avoit un certain enſemble, ou du moins que vous aviez eſſayé de lui donner cet air de méthode & d'enchaînement, & que j'ai cru néceſſaire de vous ſuivre, en pénétrant juſqu'aux premieres baſes de vos opinions.

Je vais maintenant diſcuter vos principes ſecondaires d'adminiſtration économique.



SECOND OBJET D'ÉCLAIRCISSEMENTS.

Maximes particulieres d'économie politique ; ſyſtêmes ſur ce qu'on appelle Etat, bien de l'Etat, richeſſe de l'Etat, ſur les manufactures les plus recherchées, ſur le commerce extérieur, les probibitions & les impôts.

» Les Hommes aiment à claſſer » les opinions ſous un mot de raliement ». C'eſt, Monſieur, une de vos réflexions (*tom. 2. pag.* 173). Je la trouve juſte & je l'adopte.

Nous connoiſſons deux ſyſtêmes principaux d'adminiſtration économique ; l'un eſt du bon Henri IV & de ſon digne ami le ſage Sully ; l'autre eſt du fameux Louis XIV & de Colbert, ſurnommé le Grand comme ſon Maître.

Vous vous êtes annoncé depuis

long-temps, comme le partiſan, comme l'Apologiſte de Colbert. Vous répétez la même déclaration dans votre nouvel Ouvrage (1. *part. chap.* 11. *p.* 50); tous vos premiers & vos derniers chapitres ſont un abrégé des principes du *Colbertiſme*.

J'ai le malheur d'être, ainſi que tous les autres Economiſtes, partiſan de Sully. Vous pouvez me ranger au nombre de ceux qui regardent les *loix prohibitives* & les *impôts* dont vous faites honneur à votre héros, » comme des inſtitutions ſauvages, » injuſtes & barbares ». (Ce ſont vos expreſſions, & je ſuis bien loin d'exiger qu'elles ſoient adoucies). J'ajouterai de plus que ces loix ſont *abſurdes ;* & c'eſt une vérité que je m'engage à vous prouver.

Je l'aurois déja fait depuis long-temps, quand vous publiâtes l'Eloge de Colbert. Je vous aurois entr'autres choſes *démontré par les faits*, que ce

Miniſtre , bien loin d'avoir *créé le commerce* de France, l'a *détruit* au contraire , mais bien *détruit.*

Une prohibition formelle nous empêcha dans ce temps-là d'écrire contre la mémoire & le ſyſtême de ce grand homme. Le liberté nous eſt rendue , & je vous annonce exprès ma démonſtration par les faits; vous la trouverez dans un des prochains volumes des Ephémérides ; vous y verrez auſſi la preuve qu'il avoit plus que doublé tous les impôts , & qu'il laiſſa le Tréſor Royal preſque auſſi endetté qu'il l'avoit trouvé.

J'ai comparé l'adminiſtration des finances de Louis XIV faite par le Cardinal Mazarin; oui , Monſieur , par le Cardinal Mazarin , avec celle de Colbert , pendant le même eſpace de temps à-peu-près, en obſervant cette différence que le Cardinal eût toujours la guerre , & Colbert douze ans de paix.

Vous verrez par le résultat incontestable de ce parallele, que Mazarin ménagea beaucoup plus le peuple, & administra mieux le Trésor Royal que Colbert. Je crois que c'est tout dire.

Je n'avois jamais eu le dessein de comparer en ce point votre héros avec le nôtre. Colbert avec Sully? c'eût été prendre trop d'avantage sur vous.

Je voulois le comparer avec le Cardinal de Richelieu; mais j'ai trouvé que le Cardinal Mazarin lui-même pouvoit soutenir le paralelle avec grand avantage. Vous serez le Maître d'examiner & de contredire.

Je me borne, quant à présent, à ces principes dont vous avez fait l'*analyse*; je vais les discuter & leur opposer ceux de Sully.



N°. Premier.

*Principes de Colbert, adoptés par M. N**.*

Voici, Monſieur, l'enſemble de votre doctrine. Que faut-il pour aſſurer le bonheur des peuples? Il faut de la *force*. C'eſt votre chapitre ſecond.

Qu'eſt-ce qui fait la force ou la puiſſance de l'Etat? C'eſt la matiere de votre chapitre troiſieme. Vous répondez que » la puiſſance d'un Etat
» ſa regle ſur la grandeur de ſes
» richeſſes, mais plus encore ſur le
» nombre de ſes habitants.

Vous ajoutez que » ce nombre
» ne peut s'accroître que par l'effet
» d'*une heureuſe harmonie entre les*
» *différentes claſſes de la ſociété.*

Cette harmonie eſt le ſujet de vos chapitres ſuivants, & voici comme vous l'expliquez :

Vous préſuppoſez qu'il exiſte une agriculture, ſans faire aucune mention des avances des propriétaires & des fermiers, qui peuvent ſeuls la fonder, vous les aviez pour le moins oubliées.

Vous n'imaginez pas que cette agriculture puiſſe être dans un état de langueur & de ruine progreſſive. Tout au contraire, vous la ſuppoſez dans un tel état de proſpérité, qu'il n'eſt aucun beſoin de la ſoulager, de l'améliorer : aucun moyen de l'étendre & de la perfectionner.

Ce pays que vous établiſſez ainſi dans votre imagination, comme à ſon plus haut période poſſible de valeur fonciere & de cultivation : vous demandez ce qu'il faut pour lui procurer la plus grande population, & la plus grande richeſſe pécuniaire poſſible ? *des hommes & de l'argent ;* car c'eſt, à votre avis, de ces deux

ſources-là que découlent toute puiſ-ſance de l'Etat, tout bonheur des Citoyens.

Vous répondez qu'il faut des *manufactures*, des établiſſements d'*induſtrie*.

Vous ne dites pas qu'un peuple quelconque ne peut jamais, *dans un état naturel*, être parvenu ſucceſſivement à faire de grandes avances foncieres, & une riche culture, ſans avoir établi ſucceſſivement toutes les manufactures & tous les travaux de l'induſtrie, qui font jouir du fruit de leurs avances & de leurs travaux les propriétaires & les cultivateurs.

Vous ſuppoſez en quelque ſorte le contraire, & vous citez en preuve deux Nations à demi-ſauvages, les Polonnois & les Barbareſques, qui vendent beaucoup de bled aux étrangers : ce qui vous ſemble prouver la proſpérité de leur culture ; & qui

n'ont point d'art ni d'induſtrie ; ce qui vous paroît un effet ſi naturel, que vous ne daignez pas en rechercher la cauſe.

Permettez moi de vous le dire ici en paſſant : cette Pologne, cette Barbarie que vous nous objectez (1 *part. page* 40 *& ailleurs*), mériteroient un peu plus d'attention de votre part; nous y reviendrons, & vous verrez deux vérités contraires aux faits que vous ſuppoſez. La premiere, que l'agriculture eſt là dans l'état le plus miſérable : la ſeconde, que les arts y ſont abſolument & formellement proſcrits par le défaut le plus abſolu de sûreté des propriétés perſonnelles, mobiliaires & foncieres. Cette sûreté n'étant accordée, *par le droit local*, qu'aux ſeuls Nobles, & par *le fait* que ceux de cette claſſe, qui ſont les plus forts & les plus adroits.

Vous verriez que la liberté, que l'immunité

l'immunité tant reclamée par les Economiſtes, y établiroient ſur-le-champ l'induſtrie, les manufactures, les arts & les métiers, en même temps que la perfection de la culture.

Mais la liberté, l'immunité de toute induſtrie, jointes à celle des cultivateurs, ne vous paroiſſent pas des moyens ſuffiſants ; ils ſont *trop ſimples*, & ſelon vous, c'eſt un grand défaut que cette ſimplicité.

Au moyen de la liberté, le *commerce extérieur* ne feroit pas au point de perfection que vous lui deſirez. Or ce commerce extérieur eſt, ſelon vous, le plus important (1. *part. pag.* 41).
» C'eſt *le ſeul* qui entretienne la prof-
» périté de l'Etat, en accroiſſant à la
» fois ſa population & ſa richeſſe.
» La partie des manufactures natio-
» nales qu'on vend aux étrangers eſt
» le plus utile des échanges », répétez-vous plus bas. (*ibid. page* 137).

En effet, tout ce qui ne ſert qu'à nous alimenter, nous vêtir, nous loger, nous meubler, nous autres habitants du Royaume, eſt peu de choſe, ou même rien du tout aux yeux de la politique de Colbert.

Le principal, c'eſt le commerce avec l'étranger, ſur-tout comme vous l'expliquez fort en détail dans le vingt-troiſieme chapitre de votre premiere partie, le commerce des objets les plus recherchés, qui coûtent le plus de ſoin & de façons, qui valent plus d'argent, & qui ſont plus faciles à tranſporter.

„ L'intérêt des Marchands qui „ font ce commerce extérieur s'ac- „ cordera parfaitement avec l'intérêt „ de la ſociété. Dites vous enſuite „ (*page* 187), dans la plupart des „ échanges qu'ils font avec l'Etran- „ ger; s'ils *achetent à bon marché* „ *au-dedans*, ils ne négligeront rien

» pour vendre cher au-dehors ; s'ils
» tâchent de *vendre cher au-dedans*,
» ils auront fait les mêmes efforts au-
» paravant pour acheter à bon mar-
» ché dans d'autres pays.

C'est-là, Monsieur, ce que vous appellez l'heureuse *harmonie* entre les différentes classes de la société.

C'est le sublime principe d'administration du grand Colbert.

Les prohibitions & les impôts sont, comme vous l'expliquez fort clairement (*page* 149 *& suiv.*) les institutions admirables qui fondent cette heureuse harmonie.

On dit donc aux propriétaires & aux cultivateurs, 1°. Vous vendrez à très bon marché les subsistances & les matieres premieres. Non seulement on vous y forcera par des prohibitions de les exporter, mais encore on affranchira de tous impôts, ou du moins on ne chargera que de

droits très modiques les denrées ſimples qui viendroient de l'étranger.

Mais vous vous paſſerez des ouvrages manufacturés par ces mêmes étrangers, ou du moins vous les acheterez très cher; une prohibition abſolue, ou de bons gros impôts nous répondront à cet égard de vous & des marchands frauduleux qui voudroient vous ſervir.

Vous aurez, pour vous récompenſer de ces *privations*, le plaiſir de ſavoir qu'il » *entre dans l'Etat* beau» coup des *marchandiſes étrangeres* » que deſirent le luxe & la vanité, » & en outre, quarante ou cinquante » millions d'argent deſtinés à ſatis» faire les vœux de l'avarice, & à » contenter cette imagination, qui » préfere la faculté de dépenſer à la » dépenſe même (*page* 40).

Il y aura donc dans votre pays beaucoup d'hommes travaillants pour

fournir au luxe & à la vanité des étrangers. Ces hommes-là, vous les nourrirez, vous les vêtirez, les logerez à bon marché : c'eſt un article principal. Pourquoi ? C'eſt qu'au moyen de ce *bas prix* de leurs ſubſiſtances, les Marchands qui doivent porter tous ces objets aux riches étrangers, les acheteront *à bon marché*.

Or, comme ils feront de leur mieux pour les vendre cher, ils gagneront beaucoup d'argent qu'ils apporteront en France, tout à côté de vos propriétés ou de vos atteliers de culture, & encore beaucoup de curioſités & de ſuperfluités étrangeres, pour eux-mêmes, pour les financiers, & pour tous ceux participeront aux revenus publics.

Ces ſuperfluités-là vous donneront une bonne revanche ; car ſi l'on vous a forcé de vendre vos ſubſiſtances & vos matieres premieres à bas

prix pour que les Marchands puſſent acheter à bon marché en France, ce qu'ils revendent cher aux étrangers. Vous aurez le plaiſir que les acheteurs des ſuperfluités venues des autres pays ſeront obligés à leur tour de les payer cher aux Marchands qui les ont eues à bon marché.

J'ai beau chercher, Monſieur, je ne trouve rien autre choſe dans votre livre pour exprimer *cette heureuſe harmonie entre les claſſes de la ſociété.*

N°. II.

Injuſtice manifeſte de ces principes, qui ſont abſolument contraires aux intérêts des propriétaires & des cultivateurs, & même des ouvriers.

Vous ne m'accuſerez pas, Monſieur, de vous attribuer à tord ces principes qui ſont très préjudiciables aux intérêts des propriétaires & des cultivateurs, ou de les exagérer. Vous

ères de trop bonne foi ; mais nos Lecteurs pourroient douter, & je dois prévenir leur ſcrupule, en citant vos paroles avec la plus grande exactitude.

» Montrons » dites-vous (1. *part. chap.* 22. *page* 126) » l'application » de ce principe à la queſtion pré» ſente.

» Suppoſons que les *étrangers* » puiſſent fournir mille aulnes d'étoffe » pour *mille* ſeptiers de bled, ou » pour une ſomme d'argent équiva» lante ; tandis qu'il en faut diſtri» buer *onze cent* aux ouvriers *natio-* » *naux*, afin d'obtenir d'eux le même » travail ; les conſommateurs *libres* » *dans leur choix*, profiteroient cer» tainement de cette différence. » Mais la *ſociété* ſera expoſée à » perdre les habitants que cette fabri» cation occupoit, & que ces mille

» ſeptiers fournis aux étrangers pour-
» roient nourrir.

Et plus bas.... » On ne dira pas ſans » doute que ſi la liberté qu'on reclame » détruiſoit quelques manufactures, » les ouvriers s'appliqueroient à d'au- » tres ouvrages qu'on vendroit aux » étrangers; & qu'ainſi la *population* » & la *richeſſe* ne ſeroient pas con- » trariées. Ce raiſonnement ne ſeroit » juſte qu'autant qu'une réciprocité » de commerce ſeroit établie, & elle » n'exiſte pas. Sans une telle réci- » procité cependant, ſans une con- » vention qui l'aſſure, *la France, en* » *aboliſſant ſes loix prohibitives*, ne » feroit que ſeconder la population & » la richeſſe des autres Nations, *aux* » *dépens de ſes propres reſſources.*

On voit dans ce paſſage, & dans mille autres, que la *France* eſt pour vous toute autre choſe que les Pro-

priétaires & les cultivateurs du Royaume ; qu'un ſeul objet vous occupe ; c'eſt le commerce extérieur.

Vous êtes encore plus énergique, à meſure que vous avancez dans le développement de vos idées.

» Ce n'eſt pas ſelon vous, pour ſe » prêter à tous les rafinements du » luxe *intérieur*, que l'économie poli- » tique doit deſirer la perfection des » *manufactures nationales* ; c'eſt pour » leur aſſurer *la ſupériorité dans le* » *commerce au-dehors* (ibid. p. 132).

» Pour maintenir l'*harmonie ſo-* » *ciale*, pour aſſurer entre tous les » habitants d'un Royaume ces rap- » ports ſi néceſſaires au repos & à la » puiſſance des Nations, on pourroit » bien ſans doute exiger quelques » *légers ſacrifices* de la part des *heu-* » *reux citoyens* qui tiennent de ſi » *vaſtes propriétés*, & qui diſpoſent » de tant de ſuperflu. Aſſez de privi-

» leges leur ſont réſervés (*pag.* 135).

Vous complettez, comme de raiſon, cette belle théorie du commerce étranger par celle des *impôts.*

» Ce ſont les droits établis aux » frontieres du Royaume qui ſup- » pléent à l'inſuffiſance des principes » généraux en économie politique ». (Vos principes généraux ſont donc inſuffiſants, & pour ſupplément ils ont beſoin d'une maltôte. C'eſt une grande conſolation pour le Peuple auquel vous les propoſez).

» L'étude de ces droits me paroît » fort importante » (nous avons le malheur de ne regarder comme importante d'autre étude que celle de détruire ces droits là); » & l'on dé- » couvrira facilement qu'elle a de » fréquents rapports avec les diffé- » rentes queſtions que nous avons » parcourues (*page* 149).

On le ſait bien, Monſieur, que

les intérêts des Capitaliſtes, des Négocians, qui font le commerce étranger, & celui des Financiers qui perçoivent les droits, ont en effet les plus grands rapports avec les déductions politiques du *colbertiſme.* Voici donc ſes oracles.

» Il eſt des *marchandiſes étrangeres* » qu'il ne faut jamais renchérir par » des droits d'entrées, parcequ'elles » deviennent la matiere premiere de » pluſieurs manufactures, *objet eſ-* » *ſentiel du commerce de la France* » *avec d'autres pays.* Tels ſont l'or & » l'argent, dont on fait les bijoux & » la vaiſſelle » (pour vendre en d'autres pays, d'autant mieux que les propriétaires & les cultivateurs du Royaume n'ont sûrement ni le deſir d'en amaſſer, ni les moyens de les payer), » les laines d'Eſpagne dont » on fait les draps (fins), les ſoies » d'Eſpagne & de Piémont dont on

» fait les étoffes » (précieuses) ; toujours *pour en faire commerce avec les pays étrangers.*

» Il y a des marchandises étran-
» geres sur lesquelles *on a raison de*
» *mettre un impôt*, parcequ'elles ne
» sont pas nécessaires, & que cet im-
» pôt ne tombe que sur les riches ;
» de ce nombre sont les *tabacs*, les
» mousselines, les épiceries, les vins
» de liqueurs (*page* 150).

» Il est enfin des ouvrages étran-
» gers *à l'introduction desquels on doit*
» *s'opposer formellement*, afin que le
» travail *national* appliqué a de pa-
» reils objets ne soit point contrarié.
» Tels sont les draps (même les plus
» grossiers, & sur-tout ceux-là), les
» toiles (les plus communes princi-
» palement), les étoffes de soie, les
» galons d'or & d'argent, *& tant*
» *d'autres manufactures du même*
» *genre.*

C'eſt-à dire, en ſuivant l'analogie de vos raiſonnements, tout ce qui peut habiller, meubler, ou ſatisfaire d'une autre façon le commun des propriétaires & des cultivateurs.

» D'un autre côté, il ne faut pas » laiſſer ſortir du Royaume les *inſ-* » *truments des métiers*, & les *ma-* » *tieres premieres* qui pourroient ai- » der les *étrangers à ſe paſſer de l'in-* » *duſtrie françoiſe.*

Ces *matieres premieres* ſur-tout, parcequ'en permettant aux propriétaires & aux cultivateurs qui les ont fait naître par *leurs avances* & leurs peines, de les vendre librement au plus offrant & dernier enchériſſeur quelconque, ils les vendroient à trop bon prix.

» Il eſt un petit nombre de den- » rées qu'on peut renchérir par des » droits de ſortie, ſoit pour *modérer* » leur exploitation & leur *culture*

(sans doute au plus grand profit des propriétaires & des cultivateurs qui les font naître), » soit pour for-
» cer les étrangers à les payer aussi
» cher qu'ils y sont disposés. Tels
» sont *certains vins* particuliers à la
» France, & recherchés dans toute
» l'Europe.

C'est aux vins de Champagne, de Bourgogne, de Languedoc & de Bordeaux que vous accordez cette petite faveur-là, de les *renchérir par des droits de sortie*; d'autant mieux que tous les tarifs d'entrées dans les autres pays les chargent encore *d'un autre droit* très considérable.

Oh! pour cette fois-là, Monsieur, vous êtes bien assuré de ne pas manquer votre coup; c'est un excellent moyen d'en *modérer l'exportation & la culture*.

Reste à savoir si les propriétaires des vignes, si les vignerons & leurs

ouvriers doivent ou non vous ſavoir gré de cette modération. Permettez que j'en doute.

Mais voici votre grand, votre ſublime principe, le réſumé de tout votre ſyſtême économique. » Les diverſes productions de l'induſtrie » nationale doivent être affranchies » de tout droit de ſortie, *parceque* » *c'eſt le commerce qu'il faut le plus* » *favoriſer.*

Malgré la réſolution où je ſuis de réſerver pour une troiſieme partie vos idées légiſlatives ſur le commerce des grains, je ne puis m'empêcher d'expliquer ici par vos propres termes, » La liaiſon eſſentielle & néceſſaire » qu'elles ont dans le *ſyſtême* du colbertiſme, avec celles qui concernent les impôts.

» Au reſte, dites-vous (*pag.* 124), » il n'eſt pas indifférent de remarquer » ici que les obſtacles mis à la libre

» exportation des grains, & les loix
» prohibitives à l'entrée du Royau-
» me, *dérivent du même principe.*
» Ces précautions ont également pour
» terme l'encouragement du travail
» *national* (des manufactures, dont
les ouvrages ſont deſtinés aux étrangers).

Pour quelle raiſon? Parceque » les
» inſtitutions qui entretiennent à un
» taux modéré le prix de la main-
» d'œuvre, & qui accroiſſent & di-
» verſifient l'induſtrie nationale, ſont
» la meilleure, & la moins diſpen-
» dieuſe des ſauve-gardes contre la
» concurrence étrangere.

J'oſe croire déſormais que je ne ſerai point ſuſpect d'altérer vos principes. Tâchons de les diſcuter.

Nous avons une eſpece de tic, nous autres Economiſtes, c'eſt de commencer toujours par examiner ce

qui

qui est *juste*, avant de rechercher ce qui peut être *expédient*.

Vous faites semblant de ne pas aimer cette marche là ; vous reclamez dans votre introduction & dans votre conclusion, au nom du *Peuple*, ce que vous appellez l'*humanité* (*tom.* 1. *pag.* 6. *tom* 2. *pag.* 170 - 171), vous allez jusqu'à mettre dans la bouche d'*une classe de citoyens*, (que vous dites être la plus nombreuse, & pour laquelle vous soutenez que les loix n'ont presque rien fait encore), ce discours pour le moins étrange :
» Que nous importent vos loix de
» propriété ? nous ne possédons rien ;
» vos *loix de justice ?* nos n'avons
» rien à défendre ; vos loix de liber-
» té ? si nous ne travaillons pas de-
» main, nous mourrons.

Vous oubliez que les loix leur garantissent toutes les propriétés personnelles qu'ils tiennent de la nature

des inſtitutions ſociales, entr'autres de l'éducation & des mœurs publiques. Vous oubliez qu'il n'eſt permis à perſonne de les injurier, de les maltraiter, de les réduire à l'eſclavage.

Vous oubliez que les mêmes loix leur garantiſſent la liberté de *travailler à leur gré* pour vivre, & que s'il exiſte encore quelques entraves à cette liberté générale, ces entraves contre leſquelles nous ne ceſſons de nous récrier, en faveur de la liberté générale & abſolue de tout travail, de toute induſtrie; ces entraves, dis je, ſont l'ouvrage de votre héros, de Colbert, qui, par un certain Edit de 1673, pour un miſérable petit objet pécuniaire de deux ou trois millions, en établiſſant & multipliant les corporations, les jurandes, les formalités & les exactions de l'apprentiſſage, du compagnonage & de la maîtriſe,

fit un code abſurde & barbare contre cette précieuſe *liberté*, dont les Economiſtes n'ont jamais ceſſé, & ne ceſſeront jamais de reclamer les droits.

Pourquoi faites vous dire *au plus grand nombre des citoyens* : nous ne *poſſédons rien*. Leurs habits, leurs meubles, leurs effets, leur argent, leurs contrats, ne ſont-ils pas des *poſſeſſions* que les loix leur *garantiſſent*.

Ne ſont-ils pas les maîtres de les employer à leur gré ? S'ils vouloient & s'ils ſavoient être propriétaires ou cultivateurs, qui eſt-ce qui les en empêche ?

S'ils n'ont eu ni aſſez de bonheur, ni aſſez de conduite pour amaſſer un capital, eſt-ce la faute des loix ? eſt-ce la faute du Gouvernement ? eſt ce la faute des propriétaires fonciers & des cultivateurs ?

A qui donc en voudroient les hommes du peuple, qui adopteroient vos réclamations ?

Mais l'*humanité*, dites-vous, la *bienfaiſance ?* L'humanité, Monſieur, nous la connoiſſons, ainſi que la bienfaiſance. On donne *ſon* bien par humanité, on *ſacrifie* une partie de ſa propriété par bienfaiſance.

Oui, Monſieur, mais on ne donne pas le *bien d'autrui ;* on ne ſacrifie pas *la propriété des autres.* Ce ſeroit une plaiſante maniere de faire *la charité.*

On *exhorte* à la bienfaiſance ; on conſeille les *traits d'humanité.* Mais les *loix* ne peuvent, ni ne doivent les ordonner.

C'eſt une ſinguliere *harmonie*, une étrange eſpece de *ſociété* que celle où les *uns perdent* toujours pour faire *gagner les autres.* C'eſt exactement la fable du lion & de ſa chaſſe.

Permettez que je réponde enfin au

nom de ces propriétaires & de ces cultivateurs, que vous prétendez forcer à des *privations* éternelles.

Vous voulez que nous vendions *toujours* au plus bas prix les subsistances & les matieres premieres qui sont les fruits de nos avances & de nos peines ? Vous voulez que nous achetions *toujours* au plus cher possible tous les ouvrages manufacturés, dont nous pouvons avoir besoin, en prohibant, avec un soin particulier, la concurrence des manufactures & des marchands étrangers, ou du moins en chargeant de gros droits d'entrée les objets qu'ils pourroient nous fournir.

Pourquoi ? Pour favoriser, dites-vous *le commerce des ouvrages précieux que l'industrie* (prétendue) *nationale* vend *aux étrangers.*

Mais dites-nous d'abord pour qui vous travaillez ? Ce n'est pas pour les

ſimples ouvriers employés à ce commerce Votre politique a pour but *de les multiplier*, en les réduiſant *au plus ſtricte neceſſaire* ; parcequ'il en réſulte deux avantages pour le commerce extérieur , ſavoir ſon aggrandiſſement & ſa ſauve garde contre la *concurrence des étrangers*, qui voudroient vendre , ainſi que vous , des ouvrages de leur induſtrie.

Un plus grand nombre d'ouvriers employés aux travaux de ce genre en occaſionneroit *une plus grande exportation* ; car c'eſt celle là que vous prétendez accroître , ſans *modération* ; c'eſt celle de nos vins , de nos huiles , de nos ſels que vous voulez *modérer*, ainſi que leur production & leur *culture*.

Outre cet accroiſſement général du *commerce extérieur d'induſtrie* , qui vous paroît un objet principal ; la multiplication de la claſſe des ouvriers

procure encore le *bon marché de la main-d'œuvre.* Ce grand reſſort univerſel de votre économie colbertiſte.

Je me garderai bien d'expoſer moi-même quelle eſt votre ſollicitude & votre tendreſſe bienfaiſante à l'égard de ces ouvriers ; je vais tranſcrire fidélement ce que vous penſez *ſur le bonheur des hommes qui vivent de leur travail.*

» Nous venons d'obſerver » ce ſont vos propres termes (1. *part. pag.* 30 *au bas*, & 31) » que c'eſt par leur » *nombre* & leur rivalité qu'ils n'ob- » tiennent pour récompenſe que le » plus étroit néceſſaire.

» L'accroiſſement de la population » (qui, ſelon vous, eſt l'objet le plus deſirable du Gouvernement, pourvu qu'elle ne ſoit procurée qu'à l'effet d'augmenter le commerce extérieur des manufactures les plus recherchées) » condamne ſans doute à des

» privations la classe industrieuse des
» citoyens ; mais l'impétueux attrait
» que la nature a mis entre les sexes,
» & l'amour qu'elle leur inspire pour
» les fruits de leur union, sont la
» cause de la multiplication des
» hommes sur la terre. Ces senti-
» ments dominent le pauvre comme
» le riche, aucune loi ne peut s'y
» opposer ; & si elle étoit possible,
» elle seroit barbare. Tout être sen-
» sible aime mieux partager du pain
» avec sa compagne & ses enfants,
» que de vivre seul d'aliments plus
» variés. C'est ainsi que la population
» s'étend ; & en s'étendant, *elle ac-*
» *croît d'une maniere inévitable* le
» nombre des *misérables*.

Ici, Monsieur, je vous arrête, pour vous demander à vous-même justice de vous-même.

Après avoir indiqué si clairement la source *inévitable*, selon vous, de

la misere des ouvriers ; pourquoi donc en cherchez-vous une autre toute différente dans votre chapitre vingt-cinquieme, qui roule expressément sur cet objet.

» D'où vient la misere du peuple » dans tous les temps, qu'elle en sera » la source éternelle ?

» C'est le pouvoir qu'ont les pro- » priétaires de ne donner en échange » d'un travail qui leur est agréable » que le plus petit salaire possible, » c'est à-dire, celui qui représente » le plus étroit nécessaire.

C'est-là ce que vous appellez, *pag.* 167) » l'empire du propriétaire sur » l'homme sans propriété.

Quelle relation peuvent donc avoir les propriétaires *nationaux* avec les ouvriers de l'industrie qui fournit les ouvrages *vendus à l'étranger* ?

Suivant que vous l'observez vous-même, après qu'on aura réduit les

propriétaires & les cultivateurs à leur vendre les matieres premieres & les subsistances au plus bas prix possible ; il arrivera que leurs familles se multiplieront, *& l'accroissement de la population* (qui, selon vous, est le plus grand bien), *condamnera cette classe industrieuse à des privations* ; elle s'étendra, comme vous dites (*pag.* 31) ; & en s'étendant, *elle accroîtra d'une maniere inévitable le nombre des misérables.*

Vous l'envisagez très philosophiquement cette misere des simples ouvriers de votre classe industrieuse ; il faut encore de toute nécessité que je vous copie.

» Nous ne nous méprenons pas
» cependant sur *cette indigence ;* les
» calculs de la nature sont plus
» grands que les nôtres : gardons-
» nous de la calomnier trop légé-
» rement. Elle abandonne aux loix

» & aux passions des hommes la dis-
» tribution des richesses ». (Les loix ne distribuent point les richesses, elles en assurent la *possession légitime ;* & celle qui vient des passions ne l'a pas telle). » Mais celle du bonheur » est restée entre ses mains. Elle n'est » pas fondée sur la variété des mets » & la délicatesse des vêtements ; » elle n'a point *mis en Communauté* » tous les plaisirs » (est-ce que vous croyez qu'elle a mis en Communauté les biens & le travail qui les donne, ou même les effets mobiliers & l'argent comptant ? Non, vous ne le croyez pas.) » qu'elle a voulu répar-» tir à l'espece humaine ; elle eut » donné trop d'empire aux puissants » de la terre ; ils peuvent, par la » *concurrence* » (effet infaillible de la multiplication naturelle & nécessaire que vous desirez comme un bien) » réduire l'homme de travail à n'a-

» voir que du pain pour récompense ;
» mais ils ne peuvent lui enlever ni
» ces besoins renaissants qui donnent
» la saveur au plus simple aliment,
» ni cette soif ardente qui l'appelle
» avec plaisir auprès d'une fontaine »
(La *faim* & la *soif* qui font le bonheur ; c'est une *idée neuve*, & qui ne pourroit éclore ailleurs que les cercles brillants de Paris. Nous croyons, nous autres gens simples, que le *bonheur* consiste, non pas précisément *à avoir faim*, & peu ou point d'aliments grossiers pour se rassasier ; mais au contraire, à prendre un frugal, mais bon repas.), » ni ce sommeil qui dé-
» lasse doucement son corps fatigué
(sur de la paille, ou sur un misérable grabat), » ni le spectacle
» de la nature qui le réjouit à son
» réveil » (car un Journalier, qui craint le Collecteur, ou la corvée, ou la milice, & qui n'a pour

vivre que ſon travail, s'amuſe beaucoup le matin à contempler le ſpectacle de la nature) » ni ce mouve» ment qui le *diſtrait* ». Qui le diſtrait ? Eh de quoi ? Ne diroit-on pas qu'il s'agit d'une promenade à pied aux Tuileries, ou en carroſſe aux boulevards ? Les pauvres ouvriers n'ont pas beſoin d'être diſtraits), » ni cette curioſité qui l'agite » (quelle curioſité, s'il vous plaît ? Hélas! Monſieur, les pauvres ouvriers de la ville & de la campagne ne ſont ni curieux, ni agités), » ni ce » ſang embraſé, délice des ſens, » ni cette eſpérance enfin qui co» lore l'avenir, adoucit le préſent & » releve le courage. Tous ces plaiſirs » de la vie ne *ſont pas au pouvoir de* » *la propriété civile;* c'eſt le *bien* du » pauvre autant que du *riche*.

Reliſez, Monſieur, de ſang froid cette eſpece d'églogue, vous trouve-

rez, j'eſpere, qu'elle ſeroit charmante en vers, & qu'elle amuſeroit quelques minutes les ſallons ou les boudoirs.

Mais en philoſophie, mais en politique, Monſieur, eſt ce aſſez reſpecter la miſere, que de vanter ainſi ſes charmes & ſes délices ?

» Sous cet aſpect » (ajoutez-vous tout de ſuite) » deux mille hommes » réduits au ſtricte néceſſaire, réu- » niſſent, s'il m'eſt permis de m'ex- » primer ainſi, *une plus grande quan-* » *tité* de bonheur que mille hommes » un peu mieux vêtus, ou plus dé- » licatement nourris. Telle eſt ſans » doute la vue *bienfaiſante* de la na- » ture, lorſqu'elle entraîne les hom- » mes vers *l'accroiſſement de l'eſpece* » *humaine*.

Trouvez-vous, Monſieur, cette ſpéculation bien conſolante ?

Pour accroître dans le Royaume

cette population travaillante aux ouvrages d'induſtrie pour l'uſage *des étrangers*, il y auroit un moyen très efficace.

Ce ſeroit, Monſieur, d'appeller tous *les pauvres ouvriers* des quatre parties du monde, & de leur diſtribuer les trois quarts des revenus de tous les riches capitaliſtes Financiers, Négociants & Juſticiers de la Capitale & des Provinces.

Ces milliers d'Ouvriers devenus *nationaux*, à votre mode, pourroient donner leurs ouvrages à bien *bon marché*, s'ils étoient ainſi nourris gratis.

Croyez-vous que ce fût une belle conſolation de dire à ceux qu'on dépouilleroit, vous êtes réduits au ſtricte néceſſaire; mais il y a dans le Royaume *une plus grande quantité de bonheur*, puiſqu'il s'y trouve pluſieurs milliers de nouveaux habitants, qui jouiſſent, comme vous, de la

faim, de la *ſoif*, & de *tous les autres plaiſirs de la vie, qui ne ſont pas au pouvoir de la propriété civile.*

Un cenſeur miſantrope vous accuſeroit peut-être de manquer d'égards pour les pauvres dans cette belle tirade poétique. Je ſuis perſuadé que vous l'avez faite d'imagination ſeulement, ſans que le cœur & la réflexion y euſſent la moindre part.

Mais je ne puis vous paſſer l'inattention avec laquelle vous y calomniez *la nature même*.

Oui, Monſieur, » elle entraîne » ſans ceſſe les hommes vers l'accroiſ» ſement de l'eſpece humaine » ; mais ce n'eſt pas comme vous le dites, » en accroiſſant d'une maniere iné» vitable le nombre des miſérables ».

La nature, quand elle n'eſt pas contrariée par les erreurs deſtructives des hommes, les entraîne ſans ceſſe vers la perfection de la culture pre-

miérement,

miérement, & des autres arts enſuite. Cette perfection multiplie les ſubſiſtances & les matieres premieres ; & *alors* l'eſpece humaine s'accroît ſans accroître le nombre des miſérables ; au contraire, en accroiſſant le nombre des heureux.

Voilà, Monſieur, une vérité réelle, une vérité conſolante, l'une des baſes de la Science économique, dont je vous donnerai le détail ci deſſous.

Vous ne l'avez pas vue, parcequ'il vous a plu de ne regarder qu'aux douanes des ports & des frontieres, pour connoître & pour apprécier les Etats, au lieu de regarder à leurs campagnes.

Une terre totalement ſauvage, c'eſt-à-dire, *dénuée des avances* des *Propriétaires* & de celles des *cultivateurs*, ne peut nourrir, dans l'eſpace de cinquante lieues quarrées, que deux cents chaſſeurs barbares, pau-

vres, miférables & dénués de tout.

Foiblement cultivée par de modiques avances de propriétaires & de cultivateurs, elle en contiendra plusieurs milliers, où le très petit nombre des plus pauvres mendiants sera mieux que les sauvages; une grande portion sera dans la médiocrité, beaucoup dans l'abondance & la richesse.

Richement cultivée par de grosses avances, elle contiendra des millions d'habitants; la classe des riches y sera nombreuse; celle de la médiocrité contiendra des milliers d'individus, & celle des pauvres mêmes y sera moins nombreuse & moins souffrante.

La culture & ses avances multiplie donc les hommes & leur bien-être.

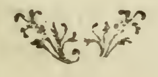
C'est quand on multiplie les hommes, sans accroître auparavant la culture, & ses avances, & ses pro-

ductions, » que *l'accroissement de la » population accroît d'une maniere » inévitable le nombre des misérables.*

Mais le mal ne vient point de la nature, il vient des erreurs qui empêchent l'*accroissement progressif & la perfection de la culture*, en ruinant, en décourageant les propriétaires & les cultivateurs.

Ces erreurs destructives forment tout le systême de Colbert, dont les deux branches capitales, également contraires à l'*accroissement progressif de la culture*, sont les prohibitions & les impôts.

Oui, Monsieur, les impôts & cet article mérite une réclamation expresse de ma part.



N°. III.

*Apologie des impôts par M. N** ; examen & réfutation de cette Apologie.*

» On feroit bien étonné peut-
» être » dites-vous, Monfieur, (*tom.* 1. *pag.* 163), » fi l'on difoit que les
» loix rélatives aux fubfiftances font
» prefque les feules par lefquelles
» on peut adoucir le fort du peuple.
» On feroit bien étonné d'apperce-
» voir qu'elles *font plus efficaces* que
» la *diminution*, que *l'exemption mê-*
» *me des impôts.*

» Développons cette idée, en in-
» diquant la fource de la mifere du
» peuple.

» On difpute fouvent fur les caufes
» de l'infortune du peuple ; les pau-
» vres en gémiffent fans l'étudier,
» & les *riches* » (propriétaires & cultivateurs ; car c'eft à ceux-là feuls

que vous en voulez) » ne manquent » jamais d'attribuer uniquement » cette infortune à l'*excès des impôts*, » & croient exercer suffisamment » leur compassion en accusant le » Gouvernement d'ignorance & d'in- » conduite, & en disant de temps » en temps au coin de leur feu : ce » pauvre peuple, comme il est me- » né ! tandis *que sa misere est leur ou-* » *vrage*, & l'effet inévitable de leurs » *droits*, & de l'usage qu'ils en font.

Après avoir essayé de prouver cette assertion, vous concluez (*page* 169) » *quelle que soit la distribution* » *des impôts*, le peuple est condam- » né, par *l'effet des loix de propriété*, » à n'obtenir jamais que le néces- » saire....

Et votre conséquence ultérieure est celle-ci. » La Puissance souveraine & » législative *ne peut exercer sa bien-*

» *faiſance* envers le peuple qu'en lui
» aſſurant du moins ce néceſſaire.
. . . . . » Et tous ces ſoins, toutes
» ces précautions, dépendent uni-
» quement de la ſageſſe des loix ſur
» les grains.

De bonne foi, Monſieur, vous croyez que la *diminution*, & même l'*exemption* des impôts les plus onéreux ne feroit rien du tout contre la miſere du peuple !

Vous avez au moins eu raiſon de ſoupçonner qu'on ſeroit étonné de cette aſſertion.

Quoi ! les ouvriers de Paris paient treize ſols le ſel, qui n'en vaut qu'un tout au plus ; ils paient 12 ſols une bouteille de vin, qui n'en vaut que 2 ou 3 ; ils ſurachetent plus ou moins la viande renchérie par les entrées & par la caiſſe de Poiſſy, qui leve 92 pour cent d'uſure ſur l'argent qu'elle prête

de force aux Bouchers riches, & même sur celui qu'elle refuse de prêter aux Bouchers pauvres; le bois de chauffage, paie énormément; la chandelle est soumise aux droits sur les suifs, & dans ces dernieres années, à un *monopole particulier* très caractérisé : le poisson sec ou salé vient d'être affranchi d'un impôt de 33 liv. sur cent francs. Les œufs, le beurre, le fromage, ces aliments du peuple, paient 14 liv. 6 s. 4 den. sur cent francs de marchandise arrivant aux halles, même sur ce qui se gâte, & ne peut être vendu, ou du moins ne l'être qu'à perte. Les cuirs, les toiles, les étoffes quelconques, l'amidon, le papier le plus grossier, tout paie des taxes énormes (1); & vous croyez

(1) Jusqu'au pain; car les Jurés-Porteurs, & Mesureurs de grains, levent un impôt sur les bleds & les farines, augmenté par la dépense inutile de la garre.

que la diminution, que l'exemption même de ces droits ne soulageroit point le pauvre peuple ?

Donnez-vous la peine d'examiner, & vous trouverez une de ces *vérités* réellement *importantes*, qui mérite vos attentions ; c'est que le peuple *paie & perd* dix fois plus que le Roi ne *reçoit*, même en apparence ; c'est qu'au fond le Roi *paie & perd* lui-même beaucoup plus que le montant de cette *recette fictive*.

Je viens de le démontrer dans les Nouvelles Ephémérides Economiques du mois d'Avril, sur trois impôts, la gabelle, les aides & le tabac.

Puisque vous vous déclarez l'Apologiste de la Finance, c'est à vous, Monsieur, que je *jette le gant ; l'osez-vous ramasser ?* Répondez à mon petit Ouvrage intitulé, *le profit du Peuple & le profit du Roi*. Ce n'est qu'un petit livret de soxante-dix pages. J'y

prouve avec évidence qu'il y auroit pour le moins, tous les ans, quatre cents millions de profit pour le Peuple François, & quatre-vingt seize de profit pour le Roi, si l'on abolissoit ces trois impôts seulement. Jugez par là ce que vaudroit l'abolition de tous les autres.

Mais les *propriétaires & les cultivateurs* diminueront les salaires des ouvriers *à proportion* du soulagement que procureroit l'abolition du régime fiscal. Voilà votre objection.

Je vous prie, Monsieur, d'y réfléchir un peu. Ces propriétaires, ces cultivateurs auroient entre eux à partager plus de *six cents millions de bénéfice annuel.* Oui, plus de six cents millions : vous ne prouverez jamais le contraire. Que croyez-vous qu'ils en feroient ? Vous n'imaginez pas sans doute qu'ils les enfouiroient tous au fond de leur cave pendant

dix à douze ans, jusqu'à ce qu'ils eussent ramassé sept à huit milliards de capitaux enterrés.

Je dis que vous ne l'imaginez pas formellement ; car vous pourriez le supposer ici *tacitement*, sans même vous en appercevoir, & je vous prouverai bientôt que vous l'avez faite *incognito*, cette supposition tacite, sur le produit qui résulte du *prétendu renchérissement des grains.*

Un Ecrivain moins circonspect que vous l'a faite de la maniere la plus positive dans deux ouvrages différents, vous vous êtes contenté de l'insinuer. Nous reviendrons tout-à l'heure à cet article.

Il n'est pas dans la nature que tous les propriétaires & tous les cultivateurs des terres, pendant plusieurs années, enfouissent, sans *en jouir*, sept à huit milliards.

D'autant mieux que la plus grande

partie seroit *en production* que les impôts *empêchent de naître.*

Ils voudroient, premiérement, les produire ; secondement, les vendre ; troisiémement, profiter du bénéfice.

Mais tout cela, Monsieur, suppose très évidemment qu'ils *voudroient*, & qu'ils pourroient faire *travailler plus d'ouvriers* à leurs cultures & à leurs jouissances.

Six cents millions, à trois cents livres par tête, font l'entretien de deux millions d'ouvriers de plus.

Et ces ouvriers ayant trois cents livres par tête, ne sont pas des misérables réduits au pain, à l'eau & aux haillons ; ils le seroient encore moins s'il ne leur falloit payer, le pain, le vin, la viande, le poisson, le bois, la chandelle, les vêtements, le linge, &c. que leur vrai prix naturel, sans maltôte.

Quand même il surviendroit tout-

à-coup dans le Royaume deux millions d'ouvriers de plus, y compris les ſoixante mille ſuppôts des fermes générales redevenus ce qu'ils étoient, au moins ſeroit-ce un grand accroiſſement de population nationale, par conſéquent le plus grand bien poſſible, ſelon vos idées.

Ces deux millions vivroient ſur la nouvelle dépenſe des propriétaires & des fermiers, ſans forcer les autres ouvriers à être *un peu plus mal nourris, un peu plus mal vêtus.*

Ce ſeroit donc un *accroiſſement de population*, ſans *accroiſſement du nombre des miſerables. Choſe impoſſible à votre* avis, choſe très *facile au* nôtre, moyennant l'accroiſſement de la culture, & ſur-tout, moyennant la *ſuppreſſion des impôts déſaſtreux.*

Mais vous ſavez bien auſſi, Monſieur, qu'il n'arrive pas tout-à coup deux millions d'ouvriers dans un

Royaume; qu'il faut du temps & beaucoup de temps pour les y attirer ou les y faire naître.

Les dépenſes des propriétaires & des cultivateurs auroient donc, au moins pendant très long-temps, l'effet de mettre, pour ainſi dire, *le travail des ouvriers à l'enchere*, par la concurrence de ceux qui voudroient les employer à leur ſervice.

Vous expliquez très bien & très longuement, dans pluſieurs endroits de vos ouvrages, que dans le cas où les ouvriers ſe multiplient, les dépenſes à faire par les propriétaires & par les cultivateurs reſtant les mêmes; alors la concurrence des ouvriers plus nombreux, qui ſe diſputent l'ouvrage & le ſalaire, réduit leur ſolde au plus bas prix poſſible.

Je conviens avec vous de la vérité de cette obſervation tant répétée; mais vous devez à votre tour conve-

nir de la vérité de la mienne, fondée ſur le même principe.

Six cents millions de plus à dépenſer par les propriétaires & par les cultivateurs n'étant point ſuivis tout-à-coup d'une multiplication d'ouvriers proportionnelle à cet accroiſſement de dépenſes, mettroient les propriétaires & les fermiers dans le cas de s'entredisputer les ouvriers, & par conſéquent d'empêcher la réduction de leurs ſalaires.

Conſultez-les, Monſieur, ces ouvriers, ils vous diront, avec leur ſimple bon ſens, & dans leur langage naïf : il *fait bon* pour nous avec les riches ; il ne *fait pas bon* avec les gueux.

La ſuppreſſion des impôts deſtructeurs, & leur transformation en une perception ſimple économique du vrai revenu de la Souveraineté, rendroit plus riches, mais de beaucoup plus

riches nos propriétaires & nos cultivateurs; donc il *feroit beaucoup meilleur avec eux.*

Car enfin, Monſieur, on ne peut ni profiter de ſes épargnes, ni faire naître un accroiſſement de richeſſes, ni jouir de cet accroiſſement d'une maniere quelconque, ſans augmenter le travail des ouvriers, & par conſéquent leur profit.

Quand la concurrence de leurs pratiques & l'abondance de leurs ouvrages ſurvient, ils ſont évidemment en bénéfice pour leur bien être; comme ils ſont en perte, ſelon vous-même, lorſqu'il arrive le contraire.

Vous voyez, Monſieur, que cette diſcuſſion méritoit plus de ſoin que vous n'en avez mis dans votre panégyrique des impôts.

Entrez avec moi dans l'examen de ce qu'ils font débourſer au peuple, des frais & des faux-frais qu'ils occa-

ſionnent : des pertes de temps, d'ouvrages & de denrées qu'ils néceſſitent, & vous trouverez au vrai combien la Nation *paie*; ce qui eſt la moindre partie, & combien elle *perd*; ce qui eſt la plus grande.

Vous trouverez, je l'eſpere, auſſi clairement, combien le Souverain *paie* des ſommes qu'il a l'air de recevoir par ces impôts, & combien il *perd*.

Vous verrez que le vuide cauſé par ces paiements & par ces pertes ne pourroient pas être rempli ſans augmenter l'aiſance des ouvriers, & par conſéquent vous en conclurez que la *ſuppreſſion*, ou même la *diminution* des impôts n'eſt pas auſſi indifférente au peuple que vous affectez de le dire.

Vous excuſerez, Monſieur, cette diſgreſſion; je reviens à votre ſyſtême pour vous propoſer quelques difficultés;

rés ; je les tirerai d'une ſource qui ne vous eſt pas ſuſpecte, puiſqu'elles ſeront copiées de votre Ouvrage.

N°. IV.

*Objections tirées de M. N** lui-même ; contre le principe fondamental du ſyſtême de Colbert, adopté par M. N**.*

Tout l'artifice de votre grande & belle économie politique ne conſiſte, Monſieur, qu'à procurer le plus bas prix poſſible des ſubſiſtances & des matieres premieres aux manufactures prétendues nationales qui travaillent pour l'étranger, afin que les Négociants *prétendus nationaux* puiſſent les vendre, quoique avec grand profit pour eux-mêmes, à meilleur marché que les autres qui ſont avec eux en concurrence vis-à-vis des *étrangers conſommateurs.*

Ce commerce, qu'il vous plaît de

regarder *comme le principal & le plus essentiel*, a, ſelon vous, deux grands effets qui vous ſemblent de la plus extrême importance. Le premier eſt d'empêcher que l'argent ne ſorte de l'*Etat ;* & tout au contraire, il en fait entrer tous les ans. Le ſecond eſt de fixer une plus nombreuſe population dans le Royaume.

Je veux bien, pour le moment, admettre ces deux ſuppoſitions comme autant de vérités ; je me réſerve néanmoins de vous prouver inceſſamment qu'elles ſont toutes deux très illuſoires.

Mais ici je me borne à rapprocher quelques-unes de vos propres obſervations à vous-même, qui doivent, ce me ſemble jeter un peu de louche ſur cette doctrine.

Vous convenez formellement, avec la meilleure foi du monde, que le ſyſtême d'adminiſtration par lequel

on aſſure le bas prix des ſubſiſtances & des matieres premieres, oblige les propriétaires & les cultivateurs à des *ſacrifices de leurs droits*, & à des *privations*. Mais vous les ſubjuguez, & vous tâchez de les conſoler par l'*avantage de la ſociété*, par la néceſſité *du bien public*.

Etes-vous bien aſſuré de cet *avantage ſocial?* Cet *argent*, cette *population* ſont-ils bien à la France? En voudriez-vous répo dre? Je crois que non, & voici les motifs de mon opinion.

Les *capitaliſtes* propriétaires de cet argent; les manufacturiers & les artiſtes poſſeſſeurs de cette *induſtrie recherchée*, ſervant au commerce extérieur ſont-ils d'aucun pays? Je dis d'une maniere ſtable & permanente, ſur laquelle puiſſe compter un Gouvernement, une Nation quelconque?

Je n'en ſuis pas encore à vous prou-

ver qu'ils n'en ſont pas même dans le temps où ils habitent ſur le territoire, j'en ſuis à vous demander ſi vous êtes bien aſſuré qu'ils faſſent réellement partie ſolide & conſtante de l'Etat ?

Voici des réponſes faites par vous-même ſur ces deux objets.

» La quantité d'argent qui s'accu» mule dans un pays, n'a, dites-vous, (1. *part. pag.* 26) » aucun rapport » direct avec le bonheur. Cette in» troduction annuelle des métaux eſt » l'effet d'un échange *libre* » (libre, ſelon votre Dictionnaire, ſignifie ſujet à des prohibitions, des réglements & des taxes), » & le réſultat géné» ral du commerce. Mais ſuppoſons » une Nation compoſée de proprié» taires ſans économie, *ou plus ſen» ſibles aux jouiſſances réelles qu'à la » faculté de jouir repréſentée par l'ar» gent* ». C'eſt donc là ce que vous appellez *économie*. Nous autres, nous

l'appellerions *avarice ;* car, ſuivant nos idées, l'économie conſiſte, non pas à *théſauriſer* ſans *jouir*, mais à bien entretenir, & à bien augmenter ſans ceſſe les *avances* qui produiſent un *revenu*, afin d'augmenter ſes *jouiſſances.* Celui qui met tous les ans une portion de ſon revenu quitte & net en amélioration de ſes fonds, va tous les ans en accroiſſant ces mêmes revenus ; il *jouit* honnêtement de cette augmentation, il eſt un bon économe. S'il n'en vouloit *qu'à l'argent*, parcequ'il repréſente la faculté de *jouir*, il faudroit demander à Moliere ce qu'il eſt. Mais ma digreſſion devient trop longue.

» Une telle Nation (continuez-» vous) dépenſeroit tous les ans tous » ſes revenus, & demanderoit aux » étrangers une plus grande quantité » de leurs productions ; elle garde-

» roit davantage des siennes, & rece-
» vroit par conséquent moins d'ar-
» gent Mais tous ses desirs étant sa-
» tisfaits, elle seroit également for-
» tunée.

Et pour ne pas manquer l'application, vous aviez dit un peu plus haut :
» les habitants de la France ne joui-
» roient pas moins de la renaissance
» des fruits de la terre, lors même
» qu'il ne s'amasseroit pas chaque
» année dans le Royaume cinquante
» à soixante millions en argent mon-
» noyé, en vaisselle & en bijoux.

» La Nation Françoise n'en seroit
» pas moins heureuse, si les cent
» mille tonneaux de vin qu'elle vend
» aux étrangers se consommoient
» chez elle. Ce plaisir vaudroit bien
» celui de thésauriser les trente mil-
» lions qu'elle reçoit en échange.

Pourquoi, s'il vous plaît, vous bornez-vous à cette modeste expres-

ſion, n'en ſeroit *pas moins heureuſe?* Vous pouvez dire hardiment, *ſeroit plus heureuſe.* Si la diſtribution de ces *fruits de la terre*, de ces grains, de ces vins, de ces autres ſubſiſtances, & celle des matieres premieres, reſtoit entre les mains de ſes propriétaires & de ſes cultivateurs qui les font naître par leurs avances & par leurs ſoins. Si ces propriétaires, ces cultivateurs, maîtres d'uſer de leur bien, l'employoient avec économie, c'eſt-à-dire, une partie à étendre, enrichir, perfectionner leurs avances foncieres & leur culture, en payant plus d'ouvriers agricoles, & en les payant mieux : l'autre partie, en jouiſſances utiles & agréables pour eux-mêmes, en payant plus, & payant mieux des manufacturiers, des artiſans, des marchands, des voituriers, des artiſtes, & des gens à talents quelconques.

Il sembleroit, Monsieur, à vous entendre ici, qu'il n'existe que deux manieres de dépenser son revenu, savoir, d'en acheter des marchandises étrangeres, ou d'en acheter de l'argent pour l'enfouir.

Il en est deux autres que vous oubliez, & c'est précisément celles qui font le bonheur des individus, la prospérité des Etats, le bien-être & la propagation de l'espece humaine sur la terre.

Revenez, Monsieur, à la famille de Robinson & de sa compagne dans leur isle; oubliez l'argent; c'est un conseil que vous donnez vous-même à ceux qui veulent étudier par principes les matieres économiques (*derniere partie*, *page* 167).

Que faut-il à la postérité de ces premiers cultivateurs pour être *heureuse*, & même pour être *forte* le plus qu'il soit possible?

Il faut, Monſieur, évidemment, qu'elle ait commencé par multiplier ſes avances & ſes travaux; par-là ſa maſſe de ſubſiſtances & de matieres premieres; qu'elle ait en même temps par ces moyens mêmes augmenté ſon induſtrie, par-là multiplié les jouiſſances qui font vivre les hommes, & qui leur procurent le bien-être

Les cauſes réelles de la population & du bonheur ſe trouvent donc en effet dans cette abſtraction, dont vous ne conſeillez à vos Lecteurs que la moitié. Oubliez l'*argent*, dites-vous; oubliez encore le commerce *étranger*, diſons-nous enſuite. Suppoſez la véritable *économie*, c'eſt-à-dire, l'augmentation des avances foncieres, des avances de la culture, & des avances de toutes fabrications utiles; & voilà chaque famille dans la voie de la proſpérité, de la force & du bonheur.

Mettez des millions de familles semblables à côté l'une de l'autre, & vous aurez de grands Etats dont la force & la félicité croîtront sans cesse.

Au lieu d'employer à la terre la portion *de subsistances & de matieres premieres* que la bonne économie destine à l'*amélioration* des *avances foncieres* & des *avances de culture*, livrez-les, d'une maniere quelconque, aux manufacturiers, aux artisans, aux marchands, aux artistes *étrangers* ou *nationaux*, n'importe, l'amélioration progressive ne se fera pas, *faute d'avances.*

La pire maniere de les vendre est celle que je considere ici d'après vous-même ; c'est de les porter aux étrangers pour de l'argent qu'on entasse.

Cet argent, accumulé par des capitalistes économes à votre maniere, c'est-à-dire, *moins sensibles aux jouis-*

ſances réelles qu'à la faculté de jouir, *repréſentée par l'argent*, n'a, ſelon vous même, aucun effet ſur le bonheur, ſur la population, ſur la puiſſance d'un Empire.

Il a d'ailleurs, l'inconvénient d'être mobile & tranſitoire; c'eſt encore une de ces vérités que la droiture de votre eſprit vous a forcé de confeſſer.

Les capitaux accumulés ne ſont point des *richeſſes de l'Etat*, tant qu'ils ne ſont pas employés *en avances des travaux utiles.*

» C'eſt en vain » dites-vous (*p.* 23) » qu'un *Etat* gagne de l'argent par le » commerce & par la vente de ſes » productions; cet argent ſuit le ſort » des perſonnes qui le poſſedent, & » l'on ne verra jamais long-temps de » gros propriétaires de richeſſes mo» biliaires dans des pays deſpotiques, » ni ſous un Ciel rigoureux. Les » hommes qui diſpoſent de beaucoup

» d'argent veulent obtenir tous les
» avantages qu'il procure ; & *maîtres*
» *de ſe tranſporter par-tout où le bon-*
» *heur les appelle*, ils ſeront toujours
» entraînés vers les climats tempé-
» rés, &c.

Vous auriez dû conclure avec nous que cet argent n'eſt pas *gagné par l'Etat*, quoiqu'il ait été gagné par *des marchands* que vous appellez *nationaux.*

Souffrez que je vous propoſe une comparaiſon très juſte & très ingénieuſe, dont je ne ſuis pas l'Auteur. Elle eſt d'un Magiſtrat célebre par ſes Ouvrages Economiques (*M. Mercier de la Riviere, Conſeiller au Parlement de Paris, dans ſa Lettre ſur les Economiſtes*) : l'argent d'un riche Banquier *locataire* eſt-il *une richeſſe* pour le propriétaire de la maiſon que le Banquier tient à bail pour trois ans ? Vous ne le croyez pas.

N'en eſt-il pas ainſi préciſément de l'Etat & de *ces hommes qui diſpoſent de beaucoup d'argent qu'ils ſont les maîtres de tranſporter par-tout.*

Je n'inſiſte pas davantage ſur cet objet, d'autant mieux qu'à cet égard vous vous êtes rendu de très bonne grace.

Voyons donc ce que vous penſez vous-même de cette *induſtrie recherchée*, qui forme l'article le plus important du commerce étranger, le plus précieux de tous, ſuivant les idées Colbertiſtes & les vôtres.

» Quant aux manufactures, & à
» tous les ouvages qui ne tiennent
» qu'aux talents & à l'induſtrie des
» hommes, on ne peut jamais les
» enviſager comme un bien particu-
» lier à une Nation. *L'induſtrie n'eſt*
» *pas une jouiſſance excluſive*, & les
» *hommes doués d'un talent particu-*
» *lier, ne ſont pas eux-mêmes la pro-*

» *priété certaine de l'Etat où ils vi-*
» *vent.*

Ce sont là, Monsieur, vos propres termes (*p.* 146); il ne faut pas vous donner la question pour vous arracher l'aveu de ces vérités importantes.

Rapprochons celle-ci d'un développement très clair & très énergique de vos principes, qui n'en est éloigné que de deux pages (144):
» de toutes les manieres de payer les
» biens étrangers *la plus avantageuse*
» à un Royaume, c'est *la vente de*
» *temps*, c'est-à-dire de celles des
» productions de l'industrie (la plus recherchée, dont les ouvrages prennent plus de temps & coûtent plus cher, comme vous l'expliquez plus haut (*page* 143), d'*une industrie rare & précieuse*; ce sont vos propres termes); » mais comme la préférence
» que les acheteurs donnent aux ma-
» nufactures de tel ou tel pays est

» fondée en partie ſur la comparai-
» ſon des prix, & que ces prix ſont
» réglés par la *valeur de la main-d'œu-*
» *vre*, qui dépend à ſon tour du taux
» des ſubſiſtances. On ſent combien
» la *modération* conſtante du prix des
» Bleds importe au *commerce le plus*
» *avantageux de la France.*

Il vous reſte à nous expliquer bien clairement par quelle raiſon un Royaume tel que la France doit favoriſer comme le plus *avantageux des commerces*, celui des productions *d'une induſtrie rare & précieuſe*, qu'on ne peut jamais regarder comme un bien particulier à la Nation, qui n'en a pas la *jouiſſance excluſive*, ni la *propriété certaine.*

Les *avances foncieres* d'un pays, celles des cultivateurs, même celles des manufactures groſſieres qui ſervent au peuple, ſont une *propriété certaine*, un *bien ſolide & durable* ;

& c'eſt l'intérêt de ces *avances*, qu'il faut ſacrifier, ſelon vous à celui qui conſiſte » dans l'échange des fruits de » l'induſtrie recherchée : véritable » commerce d'un *Etat* dans ſa per» fection, & le *ſeul* qui entretienne » à la fois ſa population & ſa richeſſe. Il l'entretient d'une maniere d'autant plus certaine & plus ſolide, *qu'il ne lui appartient jamais en propre*; qu'il peut toujours lui échapper à chaque inſtant, ſelon vous-même; & que ſa conſervation, ſon accroiſſement ou ſon déclin, dépendent abſolument de pluſieurs cauſes mobiles, qui ne ſont ni dans la main de la Nation, ni dans celle du Souverain.

Si vous ne trouvez pas que cette vérité par vous reconnue dans tous les points, ſoit une difficulté contre le ſyſtême de Colbert, dont vous avez adopté les idées, je ne ſais plus ce que c'eſt qu'une difficulté.

Car

Car enfin, quand vous auriez long-temps immolé les intérêts de vos propriétaires, de vos cultivateurs, de vos autres manufactures grossieres à ceux de l'industrie qui travaille pour les étrangers, s'il arrive que celle-ci perde ses *entrepreneurs*, ses *matieres*, qui viennent souvent de très loin, ses *ouvriers*, son *débit* : événements très possibles par mille moyens différents ; par mille moyens qui ne dépendent pas de vous ; en ce cas-là, que vous restera-t-il ?

Vous conviendrez que voilà pour le moins un danger. Premier objet de réflexion.

Mais pourquoi voulez-vous nous le faire courir ?

» Ces diverses *richesses de l'indus-*
» *trie* (mobile & transitoire) servent
» à acquitter les *marchandises étran-*
» *geres* « (que ne consomment ni les ouvriers des manufactures com-

munes, ni les Cultivateurs, ni les neuf dixiemes des propriétaires fonciers) » & introduisent annuellement » *dans le Royaume* (c'est-à-dire dans le coffre-fort des capitalistes, qui l'habitent comme des locataires passagers), » quarante ou cinquante » millions destinés à satisfaire les » vœux de l'avarice « (vous appellez pour cette fois les choses par leur nom) » & à contenter cette imagi- » nation qui préfere la faculté de dé- » penser à la dépense même (*p.* 40).

Or cet argent, vous en avez apprécié le mérite ; il est dans le même cas que la population des hommes doués de cette industrie rare & précieuse : l'un & l'autre sont étrangers à l'Etat. Ce sont des *locataires ;* ils sont même de l'espece la plus privilégiée ; car ils se *font payer pour habiter notre pays.* C'est en cela que le colbertisme est un systême très sin-

gulier ; mais il n'eſt ni juſte ; ni, je crois, d'une politique bien réfléchie.

Car enfin, voici, Monſieur, le raiſonnement que peut vous faire un Roi de France. Vous voulez que je force *toujours* mes propriétaires fonciers, mes cultivateurs, mes entrepreneurs d'ouvrages communs à donner toutes les denrées & marchandiſes *à bas prix*, afin que les manufactures d'induſtrie recherchée trouvent la main-d'œuvre à bon marché. Vous voulez que je ne mette aucun impôt ni ſur l'entrée des matieres étrangeres qui ſervent à leur fabrique, ni ſur la ſortie de leurs ouvrages, *en faveur* de ces hommes là qui ne ſont pas à moi, qui n'appartiennent pas à ma Nation, ni eux, ni leur induſtrie, ni l'argent qu'ils gagneront à leur commerce, » en achetant d'abord à bon » marché de mes ſujets ce qu'ils ven-

» dent cher aux étrangers » ; & ensuite, pour toute récompense, » en » vendant cher à mes sujets ce qu'ils » ont acheté bon marché chez les » étrangers « (ce sont, Monsieur, vos propres termes).

Mais cette *modération* du prix des subsistances des matieres premieres & des ouvrages communs est exactement un loyer que nous paierons, moi, mes propriétaires, mes cultivateurs, mes bons gros ouvriers utiles & *vraiment nationaux* (puisqu'ils travaillent pour mon vrai peuple) à ces gens-là, qui travaillent, selon vous-même pour les *étrangers*, qui sont toujours prêts à nous quitter de force ou de gré, & à transporter ailleurs *leur industrie* & leur *argent*.

» Ces richesses mobiliaires, dont » peuvent disposer quelques capita» listes « (que vous appellez membres d'un Etat ; mais qui ne le sont

pas, puiſque ne travaillant que pour l'étranger), » ces richeſſes ne ſuffi-
» ſent pas » ſelon vous (1. *part. chap.* 22) » pour conſtituer la puiſ-
» ſance d'un Souverain, elles ne
» pourroient y contribuer que par
» le moyen des impôts, & les pro-
» priétaires de ces richeſſes les ca-
» chent, les diſſimulent, ou ſe tranſ-
» portent ailleurs avec elles, lorſque
» l'Etat en demande une trop grande
» part ». Tout l'uſage que j'en pourrois faire ſeroit, ſelon vous-même, de leur *emprunter* à gros intérêt, *pour ſoudoyer des troupes auxiliaires*, ſi j'avois la triſte fantaiſie de ravager les terres de mes voiſins.

En vérité, c'eſt payer trop cher l'honneur de loger les gens qui ne ſervent qu'à des étrangers, & qui ne gagnent que pour eux-mêmes.

Si je voulois, Monſieur, finir par une plaiſanterie, je vous dirois qu'on

a bien pu ſuppoſer cette priere burleſque : » Seigneur, ne me donnez » point de bien, mais placez-moi à » côté de ceux qui en ont « ; mais on n'a pas dit : » Placez-moi à côté de » gens auxquels je donnerai *toujours* » le moyen de s'enrichir, à condi» tion qu'ils ne me feront *jamais* part » de leurs richeſſes «.

Voilà, Monſieur, le vœu que votre politique & celle de Colbert vouloit faire adopter aux propriétaires, aux cultivateurs, aux ouvriers vraiment nationaux ; il eſt très héroïque. C'eſt-là ce que vous appellez *la ſociété*, l'heureuſe *harmonie* qui doit régner entre toutes les claſſes de la ſociété. Je confeſſe qu'il m'eſt impoſſible de comprendre ni la juſtice, ni même la ſageſſe & l'utilité d'un pareil ſyſtème. Je vous engage à le comparer avec le nôtre, qui fut celui de Henri IV & de Sully. Je vais l'expliquer

le plus clairement qu'il me ſera poſſible, afin de vous en rendre le parallele le moins difficile.

N°. V.

*Expoſition de la doctrine économique de Henri IV & de Sully, oppoſée au ſyſtême de Colbert & de M. N**.*

Il eſt facile, Monſieur, de ſe perſuader, en liſant votre ouvrage, qu'il y regne une idée capitale ſur les rapports mutuels des grandes claſſes qui compoſent les Etats policés. La nature des relations ſociales eſt en effet la baſe de toutes vos ſpéculations & des nôtres.

Dans l'opinion que vous avez embraſſée, c'eſt une oppoſition, une guerre, un pillage perpétuel, que vous appellez harmonie de la ſociété.

Suivant la doctrine tant redoutée des Economiſtes, c'eſt une paix, une

concorde éternelle, une véritable unité d'intérêt.

Voici comment vous exprimez en peu de mots fort énergiques votre pensée sur ce point très important (1. part. pag. 98).

» En général on voit que tout bé-» néfice qui se fait dans l'intérieur » d'une société par une des trois » grandes classes qui la composent, » le Souverain, les propriétaires & » les hommes de travail, ne peut » avoir lieu *qu'aux dépens des deux* » *autres.* L'harmonie qui existoit est » alors dérangée; & c'est un mal sans » doute, si cette harmonie étoit con-» venable «.

Par une conséquence du même principe, vous ne voyez point de possibilité qu'un Etat particulier fasse aucun bénéfice, si ce n'est aux dépens des autres : » on favorise la popula-» tion & la richesse étrangere *aux*

„ *dépens* de la propriété nationale „ ; ce ſont vos craintes (*pag.* 121).

Nous penſons préciſément le contraire, & c'eſt-là ce que je vous ſupplie de bien examiner.

Les trois grandes claſſes de la ſociété ſont, 1°. les propriétaires fonciers, à la tête deſquels nous plaçons le Souverain; 2°. les cultivateurs en chef, & leurs ouvriers, que vous avez totalement oubliés ; 3°. tous les hommes occupés *à d'autres* emplois & travaux que ceux des deux premieres claſſes.

Vous ne nous diſputerez pas la réalité de ces diſtinctions, ni l'ordre de primogéniture que nous y obſervons.

Vous ſavez bien qu'avant de faire un habit & une chemiſe, il faut du drap & de la toile; qu'avant le drap & la toile il faut le chanvre & le mouton; qu'avant le chanvre & le mouton, il faut cultiver la cheneviere &

les champs ; qu'avant de cultiver habituellement, il faut *faire* ces champs, cette cheneviere, & la ferme ou métairie, grande ou petite, dont ils font partie. Car la nature brute & ſauvage n'en fait point. Qu'avant d'entreprendre & d'exécuter ces grands travaux, de l'ouvrier, du manufacturier, du cultivateur, du propriétaire, qui ſont tous néceſſaires à la jouiſſance d'une chemiſe & d'un habit, il faut *la sûreté des propriétés* que procure le Souverain par ſa protection : il faut le développement de pluſieurs arts, qui n'eſt produit que par l'*inſtruction* ; il faut ſuppoſer enfin un état organiſé, une ſociété policée.

Les avances, les travaux de la Souveraineté, procurent la ſécurité, l'émulation & les facilités à toutes les claſſes de la ſociété. Les avances & les travaux des propriétaires fonciers,

des cultivateurs & des autres ouvriers de cette classe, produisent les subsistances & les matieres premieres ; enfin ceux des manufacturiers, des artisans, des négociants & des autres, operent les jouissances utiles & agréables, en façonnant, voiturant, trafiquant les ouvrages de l'art ; qui supposent l'existence des matieres & des denrées, & l'exercice d'une autorité tutélaire.

Comment pouvez-vous méconnoître *le point central de l'intérêt universel*, qui fait le *bénéfice* de tous sans causer nul *préjudice ?* Quoi ! Monsieur, l'accroissement progressif & continuel des avances & des travaux que font les propriétaires & les cultivateurs, n'est-il pas ce point central ?

Quand un propriétaire sage & honnête, au lieu de bâtir à la Ville de beaux hôtels, construit à la campagne

deux ou trois bonnes fermes ; quand il plante un verger, une vigne, au lieu d'une charmille ; quand il paie des ouvriers pour marner des champs, au lieu de les payer pour ſabler & ratiſſer des allées, il aſſure évidemment un *bénéfice* à lui & à ſa poſtérité.

Aux dépens de quelle claſſe de la ſociété ; aux dépens de quel individu ſe procure-t-il cet accroiſſement de revenus ? *Aux dépens* de perſonne.

Au contraire, c'eſt à l'avantage du Souverain, qui prendra ſa part des revenus nouvellement créés ; c'eſt à l'avantage des ouvriers agricoles qui ſervent à former les nouveaux domaines, & qui les feront valoir à perpétuité ; c'eſt à l'avantage des manufacturiers, des ouvriers, des commerçants, qui fourniront à ces cultivateurs, à ce propriétaire, & aux ſalariés du Souverain, les moyens de

réaliser en jouissances utiles & agréables, chacun sa portion des récoltes nouvellement produites.

Vous le voyez, Monsieur, ceci n'est point une guerre, un pillage réciproque, tel que vous le faites envisager à vos Lecteurs; c'est un partage amical, une vraie société.

En voulez-vous savoir les conditions essentielles prescrites par la nature elle même; mais prescrites avec une *évidence* & une *nécessité irrésistibles?* Je vais vous les exposer en très peu de lignes, & vous serez étonné qu'elles soient toutes résumées en un seul mot, dont vous avez voulu défigurer le sens & l'énergie dansune longue note, vers la fin de votre Ouvrage (*pag.* 103); vous verrez qu'il faut moins de temps & de paroles pour vous en faire sentir toute l'importance, que vous n'en avez mis pour nous prouver que vous

n'en avez pas même la premiere idée, bien loin de pouvoir la communiquer à vos Lecteurs.

Ce mot, c'eſt le *produit net*, ſujet de fades railleries pour les femmelettes, de terreurs pour les avides publicains, & d'épigrammes ridicules pour quelques beaux eſprits proſtitués aux uns & aux autres.

Oui, le *produit net de la culture*, eſt la bouſſole univerſelle du Gouvernement, & le centre commun de tous les intérêts.

Ce *produit net*, Monſieur, n'eſt point du tout ce que vous dites (*page* 103); la définition que vous en donnez prouve, comme tout le reſte de de votre ouvrage, que jamais vous ne vous êtes donné la peine de nous lire & de nous comprendre, avant de nous réfuter.

Le produit net eſt ce qui reſte de la *récolte totale*, ou de ſa *valeur*,

après qu'on a prélevé *les frais* du *cultivateur*, non du *propriétaire foncier*, comme vous le dites.

Ces frais ſont de deux ſortes, ſavoir, la totalité des dépenſes journalieres qu'il fait habituellement chaque année, & un intérêt au moins à dix pour cent de ſon premier fonds ou de ſa premiere miſe. (Nous l'appellons *avance primitive*). Vous ne trouverez pas cet intérêt trop fort, ſi vous conſidérez qu'il faut entretenir & réparer ce premier fonds qui s'uſe continuellement, & qu'il s'agit de courrir des riſques très conſidérables.

Un bail à ferme eſt préciſément l'évaluation *du produit net actuel*; un contrat de vente ou d'échange ſuppoſe la même évaluation.

Le *produit net* appartient au propriétaire foncier & au Souverain, qui doivent le partager enſemble.

Plus il y a de *récolte totale* & de

produit net dans cette récolte, plus l'eſpece humaine eſt aſſurée de ſa multiplication & de ſon bien être.

Nous avons déja deux claſſes de la ſociété qui trouvent évidemment leur avantage dans cet accroiſſement des récoltes & du produit net, ſavoir, les cultivateurs qui vivent ſur la *repriſe des frais*, & les propriétaires fonciers, avec le Souverain & tous ſes Employés, qui vivent ſur le *produit net*..

Reſtent les manufacturiers, les artiſans, les voituriers, les négociants, les artiſtes, & les autres agents de la troiſieme claſſe.

Ne croyez-vous pas comme nous, Monſieur, qu'un accroiſſement des récoltes & de leur produit net, enrichiſſant directement lès cultivateurs, & les propriétaires, doit néceſſairement procurer aux ouvriieers plus d'ouvrages

d'ouvrages & de ſalaires? Oui, ſans doute, vous en êtes perſuadé.

Remarquons l'enſemble des deux conditions, & permettez que j'inſiſte. On nous accuſe de rappeller des choſes qu'on diſſimule ou qu'on oublie autant de fois que nous les diſons; mais ce n'eſt pas notre faute; c'eſt celle de l'oubli ou de la diſſimulation.

Si vous n'augmentez que la récolte ſans qu'il y ait aucune augmentation de produit net, c'eſt ce que les nouveaux frais abſorbent tout le nouveau produit.

En ce cas, les cultivateurs ſeuls en profiteroient, avec le petit nombre d'ouvriers qui travaillent pour leurs jouiſſances.

Au moins ce profit ne ſe feroit-il *aux dépens* de perſonne.

Mais quant au delà des *nouveaux frais*, un nouveau produit total donne

un nouveau *produit net* ; non ſeulement ce nouveau profit ne cauſe aucun préjudice à la claſſe des propriétaires, au Souverain, & à ſes Employés ; mais au contraire, il les appelle au partage vraiment ſocial de la réproduction augmentée.

Tous enſemble ne peuvent en jouir qu'en faiſant travailler plus ; & par une conſéquence néceſſaire, en payant mieux pluſieurs agents de la troiſieme claſſe.

La Voilà, je crois, Monſieur, *la véritable harmonie* de la ſociété ; c'eſt dans l'*augmentation* continuelle & progreſſive de la *culture*, de *ſa production totale*, & de ſon *produit net*, que nous la faiſons conſiſter avec Henri IV & Sully.

Ce ne ſont là ni des idées abſtraites, ni des amphigouris métaphyſiques ; c'eſt une obſervation ſimple, naturelle, & de la plus extrême importance.

Cette doctrine répand si bien une *lumiere nouvelle*, quoique vous en puissiez dire, qu'elle redresse évidemment elle seule tous vos principes, & contrarie votre idée fondamentale.

Intimement persuadé qu'une classe de la société ne peut augmenter sa richesse, sa population, son bien-être qu'aux dépens d'une autre, vous avez cherché dans vôtre livre laquelle devoit être sacrifiée. Vous avez cru trouver que c'étoit celle des propriétaires & des cultivateurs.

La doctrine du *produit net* vous fait voir par une lumiere nouvelle pour vous, & par conséquent pour bien d'autres, qu'il est possible de trouver sans cesse un accroissement de bien pour toutes les classes ensemble, accroissement qui ne se fait *aux dépens* de personne.

Voici, Monsieur, la maniere dont

il faudroit procéder pour faire le *mal universel*, qui ne seroit *au profit de personne*. Ce seroit de *détruire* les avances de la culture, à l'effet d'en diminuer la production & le produit net.

Mais il est des moyens de ruiner cette production, qui paroissent avantageux, *pour quelque temps*, à quelques individus seulement, quoique leur effet réel ultérieur soit préjudiciable à toute la société.

Un Cultivateur se dérange ; il dégrade son attelier de culture, il diminue ses avances & ses travaux ; la production est altérée, les fonds sont détériorés. Ce cas est le plus rare.

Un propriétaire dissipateur vient dépenser dans les Villes ses fonds au lieu de ses revenus, pendant qu'il poursuit le plaisir, l'illustration ou la fortune dans le pays des erreurs & & de la dissolution ; ses domaines,

abandonnés au pillage, se dégradent, & retombent dans l'état sauvage d'où les avoit tirés les avances du fondateur. Ce cas est beaucoup plus ordinaire.

L'un & l'autre sont un luxe particulier. Vous la savez cette bonne plaisanterie de Henri IV, si vantée par Sully, qui railloit impitoyablement les Marjollets de Cour, en leur disant » qu'il voyoit sur leur » dos des métairies, des moulins & » des bois de haute-futaie ».

Mais le pire de tous, c'est le luxe public, c'est-à-dire l'excès des impôts & le mauvais emploi des deniers que rapporte un fisc déprédateur. Son effet infaillible est de détruire les avances des propriétaires & des cultivateurs; par conséquent la récolte & le produit net, par conséquent les subsistances & les matieres premieres de la troisieme classe.

avec le revenu même de la souveraineté.

Dans le nombre de ces impôts, je comprends, Monsieur, celui que vous conseillez d'établir au profit des manufacturiers & des marchands qui font le commerce étranger.

Entretenir exprès les subsistances & les matieres premieres à un prix plus bas qu'elles ne seroient *naturellement*, je sens bien que c'est le moyen de rendre *la main-d'œuvre moins coûteuse*, & par conséquent de procurer à ces Marchands un débit plus assuré dans les pays étrangers.

Mais ce n'en est pas moins un impôt sur le producteur de ces denrées. Si vos loix réglementaires & prohibitives produisent l'effet que vous desirez, si elles font tomber la denrée d'un dixieme au-dessous de sa valeur naturelle, c'est une taxe qui coûte autant qu'une dîme effective.

Je me souviens d'avoir fait autrefois cette proposition : à quoi bon déguiser par des loix palliatives *le bien* que vous avez intention d'opérer?

Vous voulez que les agents du commerce étranger aient *pour rien* la dixieme partie de nos récoltes ; que ne leur accordez-vous tout simplement, & tout franchement, une dîme à percevoir avec celle du Curé. N'est-ce pas la même chose ?

Si vous ne vous en mêliez point par des réglements, des contraintes, des prohibitions ; je retirerois de mes denrées un dixieme de plus en bon argent, c'est-à-dire, que pour avoir une telle somme en especes, je ne serois obligé de vendre que neuf mesures. Par l'effet de vos arrangements concertés, je suis obligé d'en livrer dix pour avoir cette même somme.

A parler sans fiction, j'en vends neuf, & je donne la *dixieme gratis*.

Tant il eſt vrai que le mot & la tournure font beaucoup en France, vous n'oſeriez pas dire à la Nation, établiſſez une ou deux dîmes réelles au profit des Manufacturiers, des Voituriers & des Marchands qui font le commerce étranger des productions d'une induſtrie recherchée, vous auriez peur de révolter tous vos Lecteurs.

Mais vous prenez un petit détour. Vous dites, « ces hommes peuplent » le Royaume & l'enrichiſſent à pro» portion de leur débit : » (ils le peuplent de paſſagers, qui, ſelon vous-même, n'appartiennent point à la Nation parmi laquelle ils habitent, & ils l'enrichiſſent d'un argent qu'ils ne donnent à perſonne, & qu'ils ſont toujours les maîtres de cacher & d'emporter ſelon vous-mêmes). » Or, leur » débit eſt proportionné aux moyens » qu'ils ont de ſe faire préférer

» par les Etrangers, dans la concur-
» rence avec les autres Marchands;
» le meilleur de ces moyens, c'eſt
» le bon marché de leurs ouvrages.
» La voie la plus aſſurée pour les
» mettre en état de vendre à bon mar-
» ché, c'eſt que la main-d'œuvre &
» les matieres leur coûtent peu; pour
» obtenir ce dernier effet, il faut
» obliger les producteurs à vendre
» les denrées à bas prix «.

Ainſi, tout votre art a pour but d'entretenir les productions du ſol à dix ou vingt pour cent, meilleur marché qu'elles ne ſeroient naturellement.

Dans la réalité, c'eſt une ou deux dîmes impoſées; mais on ne s'en apçoit pas, & c'eſt en cela que vous faites conſiſter ſans doute le génie du grand Colbert.

Que ce procédé ſoit juſte, qu'il ſoit utile à l'Etat & au Souverain,

nous l'avons examiné, nous l'examinerons encore; mais c'eſt un impôt véritable, malgré tous les palliatifs, & c'eſt ce qui m'occupoit en ce moment.

Ma digreſſion eſt déja trop longue, je reviens.

Le luxe des Particuliers & celui du Gouvernement font proſpérer *pendant quelques momens* tous les Arts qui ſervent au faſte & à la diſſipation : ils rendent cette claſſe plus nombreuſe & plus riche qu'elle ne devroit être, mais c'eſt *aux dépens* des autres claſſes; c'eſt même aux dépens de celle qui paroît la plus favoriſée.

Oui, Monſieur, ſes ſuccès prématurés & factices ruinent la ſource; elle mange ſon propre fonds en mangeant celui des autres.

Croyez-vous, Monſieur, que la France n'auroit pas à préſent plus de Manufactures & d'Ouvriers, même

plus de commerce utile avec l'Etranger, si depuis la mort de Henri IV elle eût continué d'être administrée sur les principes de Sully ? Cette question vaut bien la peine d'être discutée.

N°. VI.

*De l'état de la France, tel que le voit M. N**, tel qu'il est, tel qu'il devint sous Colbert, tel qu'il étoit sous Henri IV & Sully, tel qu'il seroit si l'on eût continué sur les mêmes principes.*

» L'échange des fruits de l'industrie » la plus rare est, selon vous, le principal pour la France ; c'est même, » à ce que vous dites, (*premiere partie*, » *p.* 41) le seul qui entretienne la prospérité, en accroissant à la fois sa population & sa richesse «.

Vous assurez dans la même page que » c'est le véritable commerce d'*un état* » *dans sa perfection* ».

Vous croyez donc, Monſieur, que la France eſt en effet dans *un état de perfection*, & qu'il *ne nous manque rien.*

En effet, ſelon vous-même, ce n'eſt pas à notre induſtrie : » par» tout une multitude immenſe, en » s'adonnant aux Arts & aux Manu» factures, ne laiſſe rien à deſirer au » caprice du luxe & de la vanité «. (*Ibid.* page 40).

Vous êtes plus expreſſif encore dans la ſuite de votre Ouvrage. (*Ibid.* p. 132).

» La France, dites-vous, contient » plus de Fabricants & d'Ouvriers » qu'il n'eſt néceſſaire pour attendre » d'eux tout ce que peut inſpirer le » talent excité par la vanité, la con» currence & l'amour du gain «.

Voilà donc, à votre avis, ce qu'on doit appeller un *état dans ſa perfection*.

Vous convenez cependant que nous

manquons de bled : c'eſt un aveu bien précieux. (*Ibid.* pag. 20). » Depuis » dix ans la France a fait venir de » l'Etranger plus de bled qu'elle n'y » en a envoyé ».

Nous croyons qu'elle manque de vins, de fruits, de troupeaux, de cuirs, de bois, de laines, de chanvres, de ſels, & pour tout dire en un mot, de toutes les denrées que fourniroit ſon territoire, ſi la culture étoit *perfectionnée.*

Ce n'eſt pas ſeulement par l'importation étrangere que nous en jugeons, nous autres Economiſtes : quant aux denrées qu'on fait venir de l'Etranger, c'eſt qu'on a le moyen de les payer ; mais nous en jugeons par l'état des fonds, & par celui des habitants, & par celui de leurs jouiſſances.

Pendant que les Capitaliſtes, les Publicains & les déprédateurs ſe livrent *aux dépenſes de luxe & de vanité*

qui font vivre cette multitude immense adonnée aux Arts & aux Manufactures les plus recherchées ; le Peuple de la Campagne, & même celui des Villes, se passe de viande & de poisson, de parures, de meubles, de commodités & même de souliers : un peu de pain noir, des châtaignes, des raves, quelques légumes au beurre & à l'huile bien épargnés, parcequ'ils sont chers, ainsi que le sel qui l'est aussi, voilà sa nourriture ; des sabots, de la toile grossiere ou de la bure, voilà son vêtement.

Les Bourgeois propriétaires, les neuf dixiemes des pauvres familles nobles de la Campagne, ne font venir de l'Etranger ni alimens, ni boissons, parcequ'ils n'ont pas le moyen de les payer ; mais ils s'en passent & vivent dans la misere. Ce ne sont pas là, Monsieur, les symptômes d'un état dans sa perfection.

Vous vous extaſiez ſur la proſpérité de ces Arts qui ſervent le luxe & la vanité. Ces Gobelins, ces Van-Robès, cette Manufacture des glaces! voilà des chefs d'œuvre du genie de Colbert, dont il faudroit s'enthouſiaſmer.

Nous y voyons tout ſimplement des privileges excluſifs qui font très inutilement la fortune de quelques Manufacturiers, érigés ſur le pavé de Paris en eſpece de petits Seigneurs; nous voyons qu'ils ne travaillent, comme vous le dites vous-même, qu'à contenter le caprice des Etrangers, ou qui pis eſt, des ſang-ſues publiques engraiſſées de la plus pure ſubſtance des Peuples.

Mais s'il falloit rendre ſeulement une paire de ſouliers par an à tous ceux que Colbert mit en ſabots pendant ſon adminiſtration, cette Manufacture bien plus utile & bien plus reſpectable, diſperſée dans le Royau-

me, y feroit fubfifter mille fois plus d'hommes que vos colifichets.

Ils ne portent point de fabots, les Cultivateurs de Flandres, de Hollande & d'Angleterre; ils ont des bottes & des fouliers, eux, leurs femmes & les enfants : les nôtres en uferoient *s'ils avoient le moyen.*

Vous êtes calculateur, Monfieur, tâchez de réfoudre ce problême-ci, qui mérite bien vos attentions.

Un ménage de Payfans Anglois & Hollandois, tels que je les ai vus, (je ne parle pas des Fermiers ou Cultivateurs en chef, mais de leurs Ouvriers de culture; je vous parlerai plus bas des Fermiers) habite une maifon propre & commode; il a des meubles honnêtes, un buffet affez bien garni, du bon linge, de bons habits pour le travail, & d'autres plus beaux pour les Fêtes. Il a quelques pieces d'argenterie, oui, Monfieur,

&

& même quelques bijoux en or; il mange de bon pain, de la viande ou du poiſſon deux fois par jour, & boit de la biere.

Connoiſſez vous le ſort de ces mêmes Payſans Ouvriers, dans nos Provinces intérieures? En tout cas je vous l'ai déja décrit ci-deſſus, & je vous ai dit malheureuſement la vérité.

Mettez-vous, s'il vous plaît, à votre Bureau quelques matinées; comptez combien il ſe trouveroit dans le Royaume de Manufacturiers & d'Artiſans employés de plus, ſi huit ou dix millions au moins de pauvres gens, qui vivent dans la privation de tout bien-être, pouvoient ſe procurer l'aiſance qui leur manque.

Remarquez, je vous prie, qu'i faudroit cultiver & faire naître auparavant les ſubſiſtances de tous les Ou-

vriers & les matieres de leurs ouvrages ; ce qui ſuppoſeroit une plus grande population encore dans la claſſe agricole.

Nous aurions par conſéquent ſur toute la ſurface du Royaume beaucoup plus d'hommes & de richeſſes, dans le moment où vous & moi nous écrivons, ſi nos Payſans y jouiſſoient de cette honnête aiſance.

Je ne parle point d'une opulence chimérique, il eſt bon de le répéter ; car les gens de Ville s'imaginent que nous nous repaiſſons de fables : ils croient que l'état de nos Payſans eſt leur état naturel, indiſpenſable. Je parle donc de l'*aiſance actuelle* du Payſan Flamand, Hollandois, Anglois, Suiſſe, &c. telle que je l'ai vue, telle que vous pouvez la voir.

Eh bien, Monſieur, voilà tout ſimplement ce que deſiroient le bon Henri

IV & ſon digne ami le brave Sulli. Voilà ce qui ſeroit arrivé néceſſairement, ſi l'on avoit ſuivi leurs traces.

Comment s'y prenoient-ils ? Hélas ! Monſieur, tout auſſi bonnement. Le Roi n'empruntoit point, au contraire il payoit les vieilles dettes. Il n'augmentoit point les impôts, tout au contraire il les diminuoit, en ſimplifiant la forme de la perception, & en retranchant les bénéfices des Traitants. Il ne faiſoit ni réglements, ni prohibitions, mais au contraire il laiſſoit toute liberté au commerce quelconque, notamment au commerce des grains. Voilà toute la ſcience de Henri IV & de Sully.

Après eux, vinrent les Conchini, les Richelieu, les Mazarin, les Colbert : que fit-on ?

Juſqu'à Colbert, on n'avoit imagi-

né les taxes qu'en faveur du Roi, des Courtisans & des Financiers. Il en imagina de plus deux especes toutes nouvelles en faveur des Marchands & des Manufacturiers.

Ces deux especes de taxes nouvelles consisterent premiérement dans la *diminution forcée* du prix des subsistances & des matieres premieres, même dans les années les plus abondantes, au préjudice des producteurs; secondement dans les avances qu'il fournit du trésor royal aux Compagnies Marchandes & Manufacturieres.

Sous le nom d'*Etat*, on comprenoit deux parties totalementt distinguées; savoir, ce pauvre Peuple qui payoit toujours les avances, & qui ne profitoit jamais de ces Manufactures ni de ce Commerce; & les Manufacturiers, les Négociants, les Riches qui ont du luxe

& de la vanité, qui ne payant jamais, profitoient toujours des établissements : voilà le fait.

Avez-vous vu à la Campagne beaucoup de Cultivateurs & de petits Propriétaires user des broderies, du thé verd, des porcelaines, des Pekins, des vernis & des magots de la Chine ? Croyez-vous qu'ils donnent beaucoup de leur argent pour ces belles choses-là ? Non sans doute, ils n'en ont pas à perdre en pareilles superfluités.

Mais oseriez vous assurer que des 400 millions donnés par Colbert au nom de Louis XIV à notre chere Compagnie des Indes pour la mettre (à ce qu'il espéroit mal-à-propos) en état de les apporter en France, il n'y en eut pas une grande, mais une très grande portion qui fut tirée de la po-

che de ces Cultivateurs, de ces Propriétaires ?

Voilà donc à quoi sert ce beau mot d'*Etat*, d'*argent de l'État*; à mettre dans un même bloc celui qui paie toujours & ne reçoit jamais, avec celui qui reçoit & ne paie point : nouveau développement de cette idée singuliere, que l'on appelle *harmonie entre les classes de la Société.*

Revenons. Quand on empruntoit sous mille & mille formes diverses, pour envoyer au loin des armées de terre & de mer, pour élever des châteaux tristement superbes, pour payer une multitude innombrable de valets plus ou moins titrés, plus ou moins dispendieux; alors les capitaux étoient détournés de leur emploi naturel; ils n'étoient plus employés à défricher les terres, à perfectionner leurs cultures, à fonder les Manufactures vrai-

ment *nationales* , c'est-à-dire les Manufactures communes qui emploient les matieres du territoire à faire des ouvrages pour les Habitants du pays.

Sous quelles formes n'a-t-on pas multiplié ces emprunts, ces charges, ces privileges qu'on a créés avec tant de profusion? Ne sont-ce pas des moyens d'emprunter?

On accabloit exprès d'exactions, de mépris, de prohibitions, de contraintes tout le reste des Citoyens; on privilégioit à outrance les Titulaires des moindres charges, jusqu'aux Conseillers du Roi, *Langayeurs de cochons*, pour que tout Capitaliste fût mieux tenté de fournir ses deniers aux dépenses du faste & du gaspillage.

On assuroit aux simples prêteurs les plus grands avantages, par les tonti-

nes, les rentes viageres, les loteries, les primes, &c. rien ne coûtoit à promettre, ni même à tenir pour quelque temps, lorsqu'il s'agissoit d'attirer l'argent au trésor.

Cependant il falloit payer les nouveaux intérêts, & par-ci par-là quelques parcelles des capitaux; il falloit d'ailleurs regagner le montant des exemptions : de plus on ne pouvoit pas toujours emprunter assez pour les *dépenses extraordinaires*, c'est-à-dire excessives; je ne dis pas seulement de la guerre, mais même de la paix.

On forçoit donc les impôts dans la même proportion, en augmentant les bénéfices des Traitants, les gages des Employés, & de tous ceux qui profitoient du désordre de la recette & du désordre de la dépense.

Leur luxe & leur vanité crois-

ſoient ; car il n'eſt jamais de bien plus mal ménagé que le bien mal *acquis*.

Les Ouvriers qui travaillent aux Manufactures les plus recherchées, durent donc ſe multiplier ; c'eſt cette multiplication qui vous extaſie. Les draps très fins, les dentelles, les glaces, les tapiſſeries magnifiques eurent certainement plus de débit : vous pouvez y joindre les marchandiſes précieuſes des deux Mondes.

Ces Manufactures, ce Négoce attirerent plus de capitaux ; ils employerent une foule d'Ouvriers, comme vous le dites : joignez y celle des valets qui ſe multiplierent autour des Parvenus de la Cour, des armées, du commerce de la France, du Commerce étranger & des Manufactures privilégiées ; voilà un des côtés de la médaille.

Si le bon Henri IV avoit pu vivre autant que vécut Sully dans sa retraite; (hélas ! il le pouvoit par le bienfait de la Nature, mais....) si son Fils ou son petit-Fils élevé sous ses yeux, eût suivi les mêmes principes de Gouvernement, où auroient été ces capitaux empruntés & gaspillés ? Ils seroient demeurés entre les mains des Propriétaires, des Cultivateurs, des Ouvriers nationaux qui travaillent par eux & pour eux.

Le montant des impôts créés sous Louis XIII, sous Louis XIV, & depuis, auroit resté de même à la terre, d'où la maltote les a tirés.

Calculez, Monsieur, si vous le pouvez, combien de productions & combien d'hommes il se trouve de moins en France qu'il ne s'en trouveroit, si nous avions eu le bonheur de posséder trois Henri IV & trois Sully.

Vous nous direz peut-être qu'alors l'induſtrie n'étoit pas à ſon comble, & vous en conclurez que l'Etat n'étoit pas dans ſa perfection. Vous nous accuſerez d'être ennemis des Arts & du Commerce, ſur-tout du commerce étranger qui fait entrer de l'argent dans l'Etat. Il faut peſer ces difficultés & prévenir vos doutes.



N°. VII.

Réponſe aux principales objections des Colbertiſtes, que l'adminiſtration économique eſt la plus favorable aux manufactures, au Commerce & aux autres Arts; que la doctrine banale ſur l'entrée de l'argent dans l'Etat, ou ſur ſa ſortie, n'eſt qu'une illuſion chimérique & dangereuſe; que l'accroiſſement du commerce étranger peut avoir pour cauſe la ruine de l'Etat & la miſere du peuple; qu'il en eſt de même des ſuccès de l'induſtrie dans les beaux Arts & dans les Manufactures précieuſes.

Je raſſemble ici, Monſieur, ſous un coup d'œil toutes les difficultés qui doivent avoir frappé votre eſprit clair-voyant; je les diſcute en peu de mots; ce n'eſt pas avec vous qu'il eſt beſoin de s'appeſantir ſur les détails.

On nous objecte ſans ceſſe d'être les

ennemis du Commerce & des Arts. On ſuppoſe que nous déclamons contre les manufactures & contre l'induſtrie ; quelques unes de vos réflexions ſembleroient appuyer ce reproche. Elles ſont dans votre premiere partie, chapitre neuvieme (*pages* 44 & *ſuivantes.*

» Je dois, dites-vous, répondre » à une objection commune.

» Les progrès & la variété des » Arts & de l'induſtrie, que nous » annonçons, comme propices à » l'agriculture, ſont préciſément ce » qui la contrarie ; tous ces établiſſe- » ments (dit-on) détournent de la » culture des terres & des travaux de » la campagne, en préſentant aux » hommes des occupations plus at- » trayantes.

» Je ne ſais pourquoi l'on veut » toujours mettre en oppoſition les » rameaux qui *s'élevent de la même*

» *tige* (expreſſion qui n'eſt pas exacte, ſauf le reſpect qui vous eſt dû : la culture & la manufacture ne ſont point deux *branches ſortant de la même tige*. La culture eſt la *premiere ſouche*, qui fournit aux manufactures toutes les *ſubſiſtances* des *ouvriers*, & toutes les *matieres* des ouvrages. Si vous faiſiez des *productions naturelles*, fournies par la culture, une *branche ſéparée*, il n'y auroit *plus rien dans l'autre*.

» On ajoute (dites-vous plus bas)
» que ſi les établiſſements d'induſ-
» trie n'offroient pas tant d'échanges
» agréables à ceux qui diſpoſent
» dans la ſociété des ſubſiſtances ou
» de l'argent qui les repréſente, une
» plus grande partie de ces richeſſes
» feroit employée à nourrir des cul-
» tivateurs, & la fécondité des terres
» augmenteroit.

Vous répondez très juſte à cette

mauvaiſe difficulté que nous n'avons jamais faite, & que nous ne ferons jamais. » Pourquoi les propriétaires » deſireroient-ils cette fécondité, ſi » ce n'eſt pour leur bonheur ?

Vous terminez ainſi votre appologie. » Qu'on finiſſe donc de *déclamer* contre les arts & les manufactures, ou que ceux qui les *proſcrivent* trouvent les moyens de faire » partager les terres également, & » de renouveller encore ce partage » toutes les années «.

Vos Lecteurs pourroient croire que les Economiſtes ſont préciſément les Auteurs de cette proſcription, de ces déclamations par vous ſi juſtement blâmées ; & les propriétaires ſeroient à bon droit alarmés du réſultat d'une doctrine , qui ſembleroit les réduire au brouet noir , comme les inſtitutions de Licurgue.

Non , Monſieur , non , la ſcience

économique n'eſt point ennemie des arts du commerce des manufactures ; nous diſons formellement qu'ils ſont très utiles, très agréables, qu'ils font le bien être de l'eſpece humaine ſur la terre.

Nous demandons pour eux la liberté la plus entiere, & l'immunité la plus parfaite. Eſt-ce donc leur déclarer une guerre bien ſanglante ? Que voudriez-vous de plus ?

C'eſt une choſe bien ſinguliere que cette imputation à laquelle on s'efforce tous les jours de donner plus de conſiſtance.

Nous diſons, « il faut laiſſer à tout « le monde la faculté d'exercer toute » eſpece d'induſtrie, d'établir toutes » les manufactures qu'il voudra, de » voiturer, de vendre, d'acheter » toute eſpece de marchandiſe quelconque, de faire tous les métiers » poſſibles ; il faut que les Ouvriers, » que

» que les Marchands, que les Voi-
» turiers, que les Artiftes, les Ar-
» tifans, les perfonnes qui vivent
» de leur fcience & de leurs talents,
» ne paient aucune taxe, aucun im-
» pôt, ni fur leurs perfonnes, ni fur
» leurs logemens, ni fur leurs actions,
» ni fur leurs effets ou marchandi-
» fes, dépenfes ou confommations
» quelconques «. Eh bien! nous fommes les *ennemis* des Manufacturiers, des Négociants, des Artifans.

Les Colbertiftes difent, » il ne
» faut pas donner pleine liberté aux
» manufactures, au commerce, aux
» métiers; il faut des réglements,
» des prohibitions, des contraintes,
» des privileges exclufifs, des corpo-
» rations, des maîtrifes, des juran-
» des; il ne faut pas donner pleine
» franchife & immunité à toute cette
» claffe de Citoyens; il faut leur
» faire payer des taxes de corps, une

» capitation, une induſtrie, un ving-
» tieme ſur les maiſons ; des droits
» ſur le ſel, le vin, la viande, le bois,
» la chandelle, ſur toutes leurs ſub-
» ſiſtances, ſur toutes les matieres ;
» puis ſur tous les tranſports & ſur
» toutes les ventes » ; & ceux-là ſont les *amis* des manufactures du commerce & des arts. *Quelle amitié !*

Mais, nous dit-on, vous condamnez le *luxe* : oui, ſans doute, parceque le luxe eſt l'ennemi de tout bien, & même de l'induſtrie, du commerce & des arts.

C'eſt, Monſieur, un des points de la doctrine économique, ſur lequel il paroît que nous n'avons pas eu le bonheur de vous perſuader. Voulez-vous permette que je vous l'explique ?

Vous n'êtes pas homme à vous effrayer de deux ou trois mots, comme une femmelette du bel air, ni à les per-

siffler sans les comprendre, comme un bel esprit superficiel. Donnez-vous, je vous prie, un moment de patience.

Vous savez déja ce que c'est que le *produit net de la culture*; c'est précisément le montant d'un bail à ferme dressé, comme il doit l'être à sa juste valeur.

Dans le *produit net*, il y a une portion qui n'est pas *disponible*. Oui, Monsieur, disponible; pourquoi pas! c'est-là un mot comme un autre; il n'est pas, je crois, trop sauvage; il ne sent ni le grec ni le latin. Disponible n'est ni trop difficile à prononcer, ni trop dur à entendre.

Mais! qu'est-ce qu'il signifie? qu'il y a une portion de ce *produit net*, de laquelle on ne peut pas *disposer à son gré*, parcequ'elle a un *emploi nécessaire* & indispensable, un emploi comme sacré.

Nous avons obſervé que le *produit net* des terres ſe partage entre les Propriétaires particuliers, & le Souverain qui prend ſa part, au moyen des impôts.

Chaque Propriétaire particulier *doit entretenir les avances foncieres*; le Souverain doit entretenir les *grandes avances de l'Etat.*

Tout ce qu'il faut à ces *entretiens*, eſt, Monſieur, une portion du *produit net de la culture*; mais cette portion n'eſt pas *diſponible*, au gré des Propriétaires & des Adminiſtrateurs du Tréſor public.

Quand on a prélevé *l'entretien* des avances publiques ou privées, le reſte peut ſe *dépenſer à volonté*: on peut en diſpoſer. Vous voyez que ce n'eſt pas un grand mal, de dire en un ſeul mot *diſponible.*

Tout ceci eſt fort clair, direz-vous; mais ce ne ſont pas des cho-

ſes neuves. Oh ! non Monſieur, nous n'inventons rien ; nous y regardons ſeulement, & les autres ni regardent pas. Voilà toute la différence ; en y regardant, nous trouvons un principe clair, ſimple, évident, où les autres ne voient que contradiction & qu'incertitude : & comme on n'a pas grand peine à prendre, nous nous trouvons bien payés de cette petite attention-là.

Vous concevez donc la néceſſité des *avances* de *l'entretien* habituel de ces mêmes *avances* ; » il ne » *faut pas manger ſon fonds* ; il faut » *l'entretenir* ». Voilà, Monſieur, tout ce que nous diſons d'abord aux Cultivateurs, aux Propriétaires, aux Souverains.

La dépenſe que vous pouvez faire à votre fantaiſie, en objets qui ſervent uniquement à la décoration, au faſte & à l'amuſement, eſt *fixée* par cette

nécessité, de conserver le fonds & de l'entretenir. Si vous *excédez la mesure*, en retranchant le fonds même, ou négligeant son entretien, cet excès est le *luxe*, toujours funeste, toujours blâmable.

Mais quand vous avez respecté vos fonds, quand vous avez eu soin de pourvoir à leur entretien, rien ne vous oblige à dépenser en superfluités, en ornements, en plaisirs, tout le *revenu disponible*. Vous êtes un homme sage & bienfaisant ; d'en attribuer encore une portion tous les ans, à l'amélioration de vos héritages, c'est-à-dire, à l'accroissement de vos revenus futurs & de ceux de votre postérité.

Dans un état long-temps dégradé par le faste & le gaspillage, cette *amélioration continuelle* & progressive est plus utile que dans tout autre : ce n'est pas un obligation stricte & in-

dispensable, mais c'est un mérite, une vertu.

Ce n'est pas seulement aux deux autres classes de la société que cette amélioration est utile, c'est encore à celle des manufactures, du commerce & des arts.

Si le luxe donne un moment de prospérité apparente aux plus brillants objets de l'industrie, c'est aux dépens du *produit net*, & par conséquent au préjudice des manufactures même, du commerce intérieur & des arts, qui servent le plus aux jouissances des Citoyens.

Si la sagesse des améliorateurs paroît pour quelque moment retarder la fabrication, le débit & la jouissance des ouvrages de l'art, c'est pour les mieux *fonder* par une bonne & solide augmentation des récoltes totales & du produit net.

En un mot, le luxe, bien mieux

que le despotisme, abat l'arbre pour manger son fruit, & pour brûler son bois. L'accroissement *des avances* du propriétaire & du cultivateur, seme pour les arts & le commerce; elle greffe, elle écussonne, pour que les fruits plus retardés soient meilleurs & plus abondants.

Le luxe jouit des arts, comme les enfants jouissent des vergers. Les améliorateurs de la terre & de sa culture, jouissent comme des hommes raisonnables.

En mangeant son fonds au lieu de l'entretenir, un jeune dissipateur peut soudoyer à Paris, pendant quelques annnées, des ouvriers de plusieurs especes; mais le temps vient où le prodigue ruiné va mourir à l'Hôpital, & laisse tous ces gens-là sans pratique.

Le luxe général & public fait en grand, dans tout le Royaume, les mê-

mes révolutions. Les parts-prenants de la recette & de la dépense des impôts mal assis & plus mal employés, soldent quelques temps des hommes qui les font briller & qui les amusent. Mais à mesure, les autres manufactures, les autres commerces, les autres arts, perdent leurs pratiques. Les cultivateurs, les propriétaires trop vexés, trop rançonnés par le régime fiscal, prohibitif, reglémentaire, sont obligés de retrancher leurs jouissances.

S'ils n'avoient point été pillés de la sorte, ils se seroient enrichis, & leur opulence plus juste, plus solide, auroit à son temps fait fleurir toute espece d'industrie ; mais fleurir d'une maniere certaine, d'une maniere immuable.

Nous ne sommes donc point ennemis des arts, des manufactures & du commerce.

Mais nous donnons la préférence parmi les *arts*, à ceux qui servent le plus généralement : parmi les manufactures aux plus communes, qui fournissent des habits, des meubles, vêtements au peuple, & parmi toutes les sortes de commerces, à celui qui se fait dans *l'intérieur* du Royaume entre ses habitants.

Quoi l'argent qui devroit entrer dans l'Etat, & qui n'entre que par le commerce extérieur, vous n'en faites donc aucun cas ? N'est-ce pas le palladium des Empires, le grand objet des Gouvernements politiques ?

Hélas ! non Monsieur, toute cette petite doctrine de l'argent qu'il faut faire entrer dans l'Etat, & qu'il n'en faut pas laisser sortir, est trop misérable & trop sophystique pour nous en laisser préoccuper.

Vous savez bien, Monsieur, que l'or & l'argent ne sont, ni la seule,

ni même la premiere & la plus ſolide richeſſe.

Vous ſavez bien auſſi, que la maſſe plus ou moins conſidérable de métaux, ne regle point du tout la *circulation d'argent* qui ſe fait entre les Citoyens, entre les diverſes claſſes de la ſociété.

Vous ſavez bien enfin que l'argent qui dort dans les coffres-forts des Capitaliſtes, n'appartienne point du tout à l'Etat, ſur le territoire duquel ils demeurent.

Ces trois vérités réunies ne doivent-elles pas vous perſuader que les grands mots : *Attirer de l'argent dans l'Etat : Empêcher qu'il ne ſorte de l'argent de l'Etat*, ſont des mots vuides de ſens, qui ne devoient plus ſéduire que les derniers Apprentifs des Bureaux politiques ?

Nous ne diſons pas, Monſieur, comme on nous en accuſe encore

fauſſement, que l'or & l'argent ne ſont pas des richeſſes. Je ne connois d'Auteur qui ſoutienne une theſe ſi ridicule, que la Mere Bobi de M. Sedaine, dans l'Opéra-comique de Roſe & Colas.

Mais je dis, avec tout le monde, que bien loin d'être l'unique richeſſe, la plus ſolide & la plus profitable, l'argent n'eſt au contraire qu'un moyen d'acquérir les vrais biens, les richeſſes utiles & agréables, les richeſſes permanentes.

Les autres ſont déſirables *par elles-mêmes*, pour en *jouir immédiatement*. L'or & l argent, monnoies, ne ſont deſirables que pour ſe procurer des jouiſſances paſſageres ou renaiſſantes.

A quoi bon le tréſor qu'on ne voudroit pas dépenſer? Mettez une pierre à la place, vous diroit très bien le fabuliſte.

Mais, Monſieur, toute dépenſe

eſt la preuve qu'on préfére tel & tel objet à l'argent. Voyez combien de préférences !

Vous ne me direz pas que le vendeur préfere de même, & par choix l'argent à ſa marchandiſe. Vous ſavez bien que la plupart des ventes ſont *forcé.s* par une *néceſſité étrangere*. Le cultivateur vend ſon meilleur froment pour payer ſes impôts & ſa ferme ; il mange du ſeigle, de lorge, des criblures. Le vigneron vend ſes bons vins & ne boit que de la piquette : le manufacturier ſe paſſe très ſouvent de ſes propres ouvrages ; & le proverbe dit, comme vous ſavez, que les Cordonniers ſont mal chauſſés.

L'argent n'a d'uſage préciſément que dans le moment où on le dépenſe ; des habits, des meubles, des bijoux, ſervent long-tems ; une maiſon dure davantage.

Mais le meilleur, le plus sûr em-

ploi de l'argent, c'eſt, Monſieur, au jugement de tous les hommes ſenſés, l'acquiſition d'une terre cultivée, qui donne un revenu ſolide.

Après celui-là, vous trouverez que les capitaux ſont placés utilement à la fondation d'une manufacture, à l'établiſſement d'un commerce, à l'acquiſition d'une ſcience ou d'un talent lucratif.

Dépenſer l'argent pour ſe faire des rentes, ou du moins pour ſe procurer ſon bien-être, voilà tout ce qu'on veut quand on deſire *d'acquérir de l'argent.*

Les gens de la Ville qui ſont obligés de tout acheter, juſqu'à l'eau qu'ils boivent & juſqu'à l'air qu'ils reſpirent, ne penſent qu'à l'argent, parce-qu'il eſt tout pour eux.

Le propriétaire aiſé qui vit du produit de ſa terre, n'ayant à payer ni ſon loyer, ni ſon pain, ni ſon vin, ni ſa

viande, ni la plupart de ſes autres jouiſſances, a mille fois moins beſoin d'argent.

Ce n'eſt pas à ces propriétaires qu'on peut faire illuſion, en faiſant ſonner le mot d'argent à leurs oreilles; ce n'eſt pas à celui des cultivateurs; ils vendent ce qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de convertir en argent pour payer ce qu'ils doivent; ils aimeroient bien mieux le garder pour nourrir plus d'ouvriers de culture, pour ſemer davantage, & pour jouir eux-mêmes.

Ainſi, Monſieur, le ſeul bon ſens dit à la claſſe la plus nombreuſe & la plus importante du Royaume, que l'argent n'eſt pas tout, que l'argent même n'eſt pas le principal. De bonnes avances, de bonnes récoltes; voilà ce qu'ils demandent en premier lieu: qu'on leur permette d'en garder en nature une meilleure portion, qu'on

les dispense, le plus qu'il sera possible, de l'obligation d'en vendre pour faire de l'argent, voilà ce qu'ils demandent en second lieu : car cet argent-là n'est pas pour eux, c'est pour les autres.

Quant aux capitalistes, qui, par état, accumulent des especes, & qui se font des revenus avec leur argent, je conçois qu'ils ont un intérêt très direct à le faire venir dans leurs coffres, & à ne permettre qu'il en sorte qu'à bonnes enseignes, pour y revenir.

Mais, Monsieur, cet argent des Capitalistes, qui, selon vous-même, peuvent toujours le cacher & le transporter ailleurs, n'appartient point à l'Etat, où ils font leur domicile; ils le louent plus ou moins cher aux Souverains ou aux particuliers quelconques des quatre parties du monde.

La France est bien riche, dites-

vous,

vous : pourquoi ? C'eſt qu'il eſt entré pour pluſieurs millions de métaux, & il n'en eſt point ſorti. Mais où ſont ces métaux ? Ils ſont en bonnes eſpeces dans les caiſſes de pluſieurs gros Capitaliſtes qui jouiſſent d'un grand crédit, & qui font la banque dans tout l'univers. Fort bien : mais les propriétaires ſont-ils plus riches ? les fermiers ſont-ils plus riches ; c'eſt-à-dire, vendent-ils mieux leurs denrées ? les manufacturiers, les commerçants, les artiſans ſont-ils plus riches ; c'eſt-à-dire, peuvent-ils nous donner leurs ouvrages & leurs ſalaires à plus bas prix, ou même à prix égal ? Voilà ce qu'il faut éclaircir.

Que ces mllionnaires *étrangers* (car ils le ſont par-tout, ſelon votre propre aveu, tant qu'ils reſtent purement & ſimplement Capitaliſtes, ayant leur argent dans le coffre-fort) amaſſent des tréſors ; c'eſt par ſoi-même une

chose bien indifférente. S'ils les amassent *aux dépens* des propriétaires, des cultivateurs, des manufacturiers, des commerçants, des artisans qui servent à la Nation elle-même; c'est un mal & un très grand mal. Leur argent n'est point la richesse de l'Etat; il en est la ruine. Ce sont de très mauvais locataires, qui se font payer trop cher par ceux qui les logent.

Mais ils le prêteront au Gouvernement, si le Prince veut faire des guerres brillantes au-dehors, ou s'il veut éblouir au-dedans par le faste de ses dépenses d'ostentation. Grand merci du secret; vous n'en avez pas les gants. La Gailligaï & le Maréchal d'Ancre vous ont appris ce beau métier-là : les Mignons d'Henri III en savoient aussi quelque chose. Si c'est pour guerroyer qu'on emprunte, je vois bien le profit des Munitionnaires & des Fournisseurs, c'est le plus sûr;

je vois des parchemins & des cordons pour les Officiers de tout grade qui n'auront pas la tête caſſée ; je vois de beaux matériaux pour la Gazette & pour l'Hiſtoire ; mais le bien de l'Etat je ne le vois pas, & je doute, malgré tout votre eſprit, que vous me le faſſiez voir d'une maniere bien claire & bien ſolide.

Suppoſez tout ce qu'il y a de plus heureux ; une conquête, par exemple : c'eſt une belle choſe que d'acquérir une Province !

Voudriez-vous bien nous calculer combien il y auroit de profit pour trois ou quatre de mes honnêtes amis du Périgord, ſi Louis XV, à la paix de 1748, avoit reculé ſa frontiere en Flandres de deux ou trois lieues. C'eſt la ſolution de ce problême qui nous feroit voir clairement l'intérêt de la Nation.

Mais pour parler de celui du Prin-

ce : j'ai vu, Monſieur, les deux dernieres guerres ; récapitulons, s'il vous plaît, les ſommes incroyables qu'elles ont fait dépenſer ſur les revenus ordinaires ; celles qu'on s'eſt procurées par des additions d'impôts ; celles enfin qu'on emprunta pour ſubvenir aux frais de ces campagnes ; croyez-vous que les revenus de Louis XV n'euſſent pas été plus augmentés par le bien-être que ces Peuples auroient goûté pendant la paix, s'il l'avoit eue, qu'ils ne le feroient même par la conquête d'une partie de la Flandres Autrichienne ? Je ne crois pas que vous en puiſſiez douter.

Emprunter pour faire la guerre, quand même on feroit sûr du ſuccès, ce feroit donc évidemment une folie ruineuſe. Hélas ! quel eſt le Souverain qui n'ait pas à conquérir une très grande partie de ſon propre Royaume ?

J'en ai vu, Monſieur, dans les

Provinces des Propriétaires mal avi-sés qui ne pouvoient pas mettre en valeur la moitié de leurs terres, & qui s'écrasoient de dettes pour en acheter encore d'autres; mais aussi j'en ai vu de très sages qui, se voyant un capital adventif, au lieu de le mettre en nouvelles acquisitions, l'employoient à l'amélioration de leurs anciens domaines : il en est tout de même des Souverains; ne pas faire la guerre, ne pas augmenter les impôts, ne pas emprunter, c'est pour eux le moyen le plus sûr de s'enrichir, en faisant le bonheur de leurs Peuples.

Après des guerres problêmatiques & ruineuses, après des regnes de faste & de dissolution, le Peuple doit encore le capital & de gros intérêts à ces prêteurs, dont les capitaux accumulés n'ont servi qu'à faciliter les déprédations, & vous croiriez qu'on doit respect & reconnoissance à ceux qui les

ont prêtés, quand même ils ne les auroient amassés qu'à nos dépens : en vérité, Monsieur, ce seroit pousser trop loin la charité.

Mais enfin, *la circulation d'argent* qui se fait entre les individus & les classes d'une société policée, n'est-elle pas la vie politique des Etats ? Oui, sans doute, Monsieur, nous en convenons tous avec vous, & le fameux tableau économique, si critiqué par ceux qui ne l'entendent pas, n'est destiné qu'à démontrer au doigt & à l'œil cette grande vérité.

Mais le plus ou le moins de numéraire physiquement introduit & conservé dans l'Etat, ne fait rien du tout par lui-même à cette *circulation.*

Vous savez mieux que moi, Monsieur, qu'un seul & même sac de cent pistoles paie souvent dans un seul & même jour dix à douze mille francs, & par conséquent le nombre des paie-

ments ne dépend point du nombre des écus : vous en êtes bien persuadé.

La *circulation générale* de l'Etat est tout de même Un Fermier paie son Propriétaire & ses impôts ; l'argent qu'il donne pour prix de son bail passe des mains du Propriétaire dans celles des Marchands, des Artisans, des hommes de toute espece, & retourne dans celles d'un Cultivateur, parce-que la derniere dépense de toute la classe des Manufactures & de l'industrie des Villes se réduit aux subsistances & aux matieres premieres.

Augmentez la production des denrées & le produit net ou le prix des fermes, sans qu'il entre une seule piece de monnoie de plus dans le Royaume ; il s'y fera sûrement une plus *grande circulation ;* diminuez la production totale & le produit net, sans perdre un seul écu, la circula

tion ſera néceſſairement beaucoup moindre.

Auſſi, Monſieur, n'ignorez-vous pas la valeur de ces expreſſions populaires : *l'argent eſt rare, l'argent eſt commun*. Vous ſavez qu'ils ſignifient, non pas à la lettre, il y a moins de ſacs ; mais ceux qui exiſtent roulent moins, & ſervent au plus petit nombre de paiements.

Par exemple, quand les récoltes manquent, les Cultivateurs toujours preſſés par l'impôt ne peuvent payer les Propriétaires ; ceux-ci attendent & reſtraignent leurs dépenſes : les Ouvriers travaillent moins, les Manufacturiers n'ont qu'un médiocre débit : *on ne voit pas un écu*, diſent les gens des Villes.

Après avoir ſuppoſé deux pays abſolument ſemblables en tout ; augmentez d'un tiers les avances rurales

du premier, ſa production & ſon produit net, vous augmenterez néceſſairement la circulation qui ſe fait entre les trois claſſes; celle des Cultivateurs paiera plus d'argent aux Propriétaires, qui fourniront un plus grand revenu au Souverain; toutes les deux enſemble auront plus le moyen d'acheter à la troiſieme claſſe des ouvrages & marchandiſes, & cette derniere, à ſon tour, aura de quoi payer plus de ſubſiſtances & de matieres. Ces denrées de nouvel accroiſſement forment préciſément l'augmentation des récoltes & du produit net. Non-ſeulement ſans qu'il entre de l'argent, mais même quand il en ſortiroit, le même ſac fera quatre ou cinq paiements au lieu de trois : voilà tout le myſtere. Mais pendant que le ſecond pays reſtera dans le même état de cultures & de récoltes, la circulation y demeurera exactement la même.

La premiere, la plus grande, la plus importante nécessité n'est donc pas de *faire entrer de l'argent* ou de *ne le pas laisser sortir*.

Mais vous repoussez donc l'or & l'argent, vous ne faites donc aucun cas du Commerce étranger ?

Pardonnez-moi, Monsieur ; nous ne demandons là-dessus que liberté pléniere, comme sur tout le reste. La France ne cueille chez elle ni or, ni argent, comme elle ne produit ni sucre, ni café.

Permis aux Négociants d'acheter les métaux, les denrées & les marchandises étrangeres, & de les débiter à leur gré, pourquoi pas ? C'est un échange très utile & très agréable ; nous voudrions même qu'il se fit avec pleine franchise, avec l'immunité la plus parfaite.

Mais ce Commerce étranger n'est-il pas le principal, n'est il pas le signe

le plus évident de la prospérité d'un Etat? Non.

Le Commerce principal est celui qui se fait dans la Nation & pour la Nation; c'est celui qui procure le bien-être & l'existence au plus grand nombre, c'est celui qui marche immédiatement avec la prospérité.

Quant au Commerce étranger; c'est un signe très équivoque du bonheur public & de la bonne administration.

Je sens, Monsieur, l'obligation où je suis de prouver une proposition si paradoxale à vos yeux : hélas! rien n'est plus facile.

Prenons seulement un petit exemple. Nos pauvres Paysans de l'Orléanois se passent de bas, de bonnets & d'habits de laine, depuis que les impôts sont devenus de jour en jour plus excessifs.

Il reste encore en Sologne des brebis & des toisons, que devient la laine?

Un de ces Manufacturiers que vous aimez tant, l'achete *à bon marché*, comme vous dites, pour vous en faire des calottes & des bonnets à l'usage des Turcs. On les envoie à Marseille, en retour on apporte du café du Levant & des tapis de Perse. Pour qui? Pour ceux qui s'enrichissent à la levée des impôts, pour les Manufacturiers, pour les Négociants privilégiés de Marseille.

En attendant, les vignes de l'Orléanois dépérissent, le Peuple est nud & mal à son aise.

Voulez-vous un autre exemple : la Caisse de Poissy, l'impôt des Boucheries, la régie des Cuirs réunis aux autres accroissements d'impôts, ont détruit les deux tiers de vos Tanneries. Le *Commerce extérieur* achete les autres denrées & marchandises que consommeroient les Propriétaires, les Cultivateurs enrichis par la vente du

bétail, les Entrepreneurs, les Ouvriers, les Marchands qui vivoient sur la fabrication des peaux en France. En retour de ces objets on apporte des cuirs étrangers qui paient un plus gros droit, & coûtent plus cher au consommateur.

Je vous citerai, quand il vous plaira, mille & mille autres preuves de cette vérité; » que l'accroissement du » Commerce extérieur est un signe » très équivoque de la bonne admi- » nistration & de la prospérité réelle » d'un Etat ».

En un mot, Monsieur, voilà ce que je vous propose d'éclaircir.

Existe-t-il, ou non, deux manieres d'opérer un accroissement du numéraire dans les mains des Capitalistes, un accroissement de population dans les Manufactures les plus recherchées, & dans les Arts qui servent au faste; un accroissement dans le Commerce extérieur?

Nous soutenons qu'il y en a deux; que l'une est *bonne* & que l'autre est *mauvaise :* que l'une est *juste* & que l'autre est *injuste :* que l'une est *plus rapide*, parcequ'elle l'est trop, mais aussi n'est pas solide ; que l'autre est plus lente, mais plus durable.

La bonne, la juste, la solide méthode est de commencer par les Propriétaires & par les Cultivateurs ; d'augmenter d'abord leurs *avances*, afin d'accroître les *récoltes* & le *produit net* ; afin d'avoir plus de *subsistances* & plus de *matieres premieres*, de plus grands *revenus annuels*, & une plus grande portion *disponible ;* afin d'augmenter les Manufactures, le Commerce & les Arts, le *Commerce intérieur* le premier, parcequ'il se fait tout entier dans la Nation, par la Nation, pour la Nation. Le Commerce extérieur ensuite, parcequ'il n'est qu'un supplément de l'autre, un

pis aller dans toute la force du terme.

Cette méthode eſt celle d'Henri IV & de Sulli ; c'eſt à la perfectionner que tend la ſcience économique.

La pratique en eſt ſimple & facile. Soulagez le Peuple du poids énorme des impôts qui l'accablent ; que le Roi continue de ne point emprunter & de payer exactement les intérêts de la dette publique, juſqu'à ce qu'il puiſſe entamer les rembourſements des capitaux ; que l'ordre s'établiſſe dans la dépenſe du Souverain. Qu'on accorde aux cultivateurs, aux manufactures, au commerce & aux arts pleine franchiſe & liberté parfaite, qu'on abroge toute formalité, tous réglements, toute exaction fiſcale.

L'autre méthode eſt celle de Louis XIV & de Colbert, elle conſiſte à fixer & rançonner les propriétaires & les cultivateurs par des prohibitions, des contraintes, des taxes, des droits

de toute eſpece, afin de favoriſer à leurs dépens (car vous en convenez vous-même de bonne foi, que c'eſt *à leurs dépens*) cette claſſe de manufactures plus recherchées & du commerce extérieur.

C'eſt une *injuſtice* & une *folie*; une injuſtice vis-à-vis des propriétaires & des cultivateurs, qu'on oblige, ſelon vous-même, à des *privations* & des *ſacrifices*; une folie pour la claſſe même du commerce & de l'induſtrie, qui *mange ſon propre fonds*, en faiſant *ſon profit* pour le moment, *aux dépens* des *Propriétaires* & des *Cultivateurs*, puiſqu'elle détruit ſes ſubſiſtances & les matieres de ſes ouvrages.

Si les déprédations fiſcales & les profuſions du faſte mal entendu, font *proſpérer* pour quelque moment les *Arts* qui ſervent, comme vous dites, le luxe & la vanité des riches Natio-

naux,

naux, des part prenants de l'exaction ou du gaspillage, & des Etrangers; c'est un grand mal que cette *prospérité passagere.*

Vous convenez vous-même que nous en avons assez & même trop; mais j'ai prouvé que nous avons trop peu d'avances rurales, trop peu de Commerce intérieur & de Manufactures populaires, même trop peu de bleds depuis dix ans, & vous en êtes d'accord.

Ce n'est donc pas le régime de Louis XIV & de Colbert qu'il nous faut; c'est celui de Henri IV & de Sulli. Tel est le point précis sur lequel j'ose, Monsieur, vous demander une explication nette & précise.



TROISIEME OBJET D'ÉCLAIRCISSEMENTS.

Nouveau ſyſtême de légiſlation ſur le commerce des grains propoſé par M. N. Objet principal de ces réglements ; examen des motifs qui les font propoſer, & des effets qui pourroient en réſulter.

APRÈS avoir expoſé vos idées philoſophiques, ſur l'origine & ſur la nature des rapports, qui conſtituent les ſociétés policées ; après avoir établi vos principes d'économie politique, & vos regles fondamentales d'adminiſtration économique ; vous deſcendez enfin, Monſieur, à tous les détails du ſujet très important, qui fait la matiere de votre ouvrage ; vous annoncez vos projets ſur le commerce des grains, & vous nous preſcrivez une légiſlation toute nouvelle.

Mais avant d'en examiner les conditions & les ſuites, il m'a paru néceſſaire d'éclaircir encore le but que vous vous propoſiez, en imaginant pour nous un ſyſtême de réglements.

Ce n'eſt ſûrement pas en faveur des propriétaires & des cultivateurs, que vous avez bien voulu rédiger ces Loix prohibitives; vous eſſayez de prouver qu'elles ne ſont pas capables de leur cauſer un préjudice énorme ni perpétuel, nous examinerons cet article en ſon temps.

Mais, au moins, pourroit-on croire que votre ſyſtême eſt néceſſaire à tout homme qui vit de ſon travail.

Au commencement & à la fin de votre Livre, vous parlez du peuple, vous reclamez en ſon nom, l'*humanité*, la *bienfaiſance*, (tom. premier, pag. 6 (tom. 2, pag. 171). Un ſi beau zele a dû vous concilier bien des ſuffrages.

Cependant, Monsieur, dans l'exposition détaillée de vos principes & de vos vues, je trouve que cette bienfaisance est réduite par vous-même à des limites bien étroites.

Je ne veux pas vous analyser; il faut que je vous copie, dans la crainte que nos Lecteurs ne me soupçonnent d'altérer vos idées. Voici donc vos propres termes :

« Si le prix constant des bleds in-
» téresse peu les propriétaires des
» terres, il semble que le même prix
» doit être pareillement indifférent
» aux ouvriers d'industrie; puisque
» le prix de leur journée s'y propor-
» tionne. Cependant cette proposi-
» tion n'est juste qu'à certains égards.
» Tâchons de faire la distinction
» qu'elle exige.

» Le prix constant des denrées *est*
» *indifférent à la classe d'ouvriers*, qui
» n'a point à *craindre la concurrence*

» *étrangere ;* tels ſont les hommes
» attachés à la terre, les domeſtiques
» de toute eſpece, les Maçons, les
» Charpentiers, & toutes les perſon-
» nes enfin d'ont l'induſtrie ne con-
» ſiſte pas en *ouvrages tranſportables*,
» mais en ſervices qui exigent leur
» préſence.

» On peut ajouter encore à cette
» énumération, les *fabricants* des ou-
» vrages tranſportables, mais d'un
» trop petit prix, ou d'un trop gros
» volume, pour que les Etrangers,
» aſſujettis à payer des frais de tranſ-
» port, puſſent devenir les concur-
» rents des ouvriers nationaux.

» Toute cette claſſe d'hommes in-
» duſtrieux, eſt sûre que, dans un
» temps donné, le prix de ſes tra-
» vaux ſera proportionné aux prix des
» ſubſiſtances. Ainſi, le prix conſtant
» des grains *eſt auſſi indifférent* pour

» elle que pour la classe des proprié-
» taires ».

Elle est longue, Monsieur, cette liste des Citoyens, qui n'ont rien à gagner aux soins que prend votre sollicitude bienfaisante. Voyons donc quels en sont les objets.

« Mais tous les ouvriers en galons,
» en broderies, en dentelles, en
» montres, en bijoux de toute es-
» pece, &c. (cet &c. est de votre
» texte) peuvent craindre la concur-
» rence étrangere, parceque les frais
» de transport ne forment pas un ob-
» jet considérable sur une marchan-
» dise précieuse, ni même sur une
» marchandise commune quand elle
» est de petit volume.

.... » Il résulte de ces différentes
» circonstances, que beaucoup de Fa-
» bricants *nationaux* ont un grand in-
» térêt à la modération du prix des

» ſubſiſtances, afin que celui de leur
» ouvrage ſoit pareillement *modéré* ;
» & que les propriétaires de richeſ-
» ſes ne trouvent pas leur avantage
» à donner la préférence aux travaux
» des autres Royaumes ; & cet in-
» térêt des Manufacturiers (en ga-
» lons, broderies & bijoux) devient
» un intérêt *ſocial ;* puiſque toutes
» les fois qu'on achete au-dehors des
» ouvrages de l'induſtrie, on favo-
» riſe la population & la richeſſe
» étrangere aux dépens de la proſ-
» périté nationale ». Tel eſt, mot à mot, le Chapitre vingt-deuxieme de votre premiere partie, dont j'ai tranſcrit plus des trois quarts (*pag.* 118 *& ſuivantes.*

Il m'a paru néceſſaire de montrer quelle eſt la portion du peuple à laquelle votre légiſlation eſt *indifférente* ſelon vous-même, & quelle eſt la portion de ce même peuple à laquelle

vous avez eu deſſein de vous rendre *utile*.

Au reſte, Monſieur, je dois commencer par vous rendre la juſtice qui vous eſt dûe. Vous convenez ici d'un fait très important, qui nous eſt conteſté par des Ecrivains, dont les lumieres ou la bonne foi n'égalent pas les vôtres.

Dans Paris où l'on peut tout aſſurer & tout écrire, on nous certifioit, de la maniere la plus poſitive, que les *ſalaires des ouvriers* n'avoient point augmenté du tout, ou du moins qu'ils ne s'étoient point accrus dans la même proportion que l'augmentation du prix des grains.

Vous avez l'eſprit trop juſte, pour n'avoir pas ſenti, par la théorie, que c'eſt une ſuppoſition impoſſible ; & par les faits, que c'eſt une aſſertion fauſſe.

On trouve dans un Journal poli-

tique & dans une petite Brochure, qui porte pour épigraphe : *Panem nostrum quotidianum*, ce calcul singulier, que depuis dix ans les propriétaires des terres à bled & les Fermiers ont dû gagner *six milliards* sur le pain du pauvre peuple (Journal du 15 Décembre 1774, pag. 234).

Or ces six milliards, les Propriétaires & les Fermiers *ne les ont pas dépensés* : car, pour *dépenser* 600 millions de plus par an, il faudroit de deux choses l'une, ou qu'il fût *survenu* dans le Royaume au moins *un million & demi d'ouvriers de plus*, à raison de 450 liv. par an l'un portant l'autre ; ce qui est un bon prix ; ou qu'on eût *augmenté* les *salaires* des *anciens*. Je défie qu'on dépense autrement les 6 milliards.

Mais, suivant les mêmes Auteurs, le Royaume s'est *dépeuplé* depuis dix ans, bien loin d'avoir acquis un mil-

lion & demi de nouveaux habitants

Les ſix milliards ſont donc reſtés en bel & bon argent comptant dans les coffres des Propriétaires & des Fermiers.

La ſomme eſt un peu forte ; vous êtes plus à portée que moi de vérifier qu'on ne verroit pas un écu dans notre Europe, ſi les Propriétaires & les Fermiers des terres à bled tenoient enfermés pour ſix milliards d'eſpece numéraires ; ainſi vous n'avez pas été la dupe d'un calcul ſi biſare. La ſpéculation ſeule vous aura fait ſourire, & voilà tout.

D'ailleurs, en obſervateur attentif, vous aurez pu vous informer du fait.

Vous convenez en conſéquence de cette vérité, » que dans un temps » donné le prix des travaux ſe pro- » portionne au prix des ſubſiſtances.

Mais vous avez cela de commun

avec les autres Ecrivains, que vous ſuppoſez comme une vérité certaine, & même, en quelque ſorte, comme une vérité par nous reconnue, » que » la liberté du commerce des grains » a pour effet infaillible *le renchériſ-* » *ſement*.

Mais, dans le vrai, nous avons reclamé ſans ceſſe contre cette aſſertion tant de fois répétée.

Il y a, Monſieur, un *problême fondamental*, ſur la liberté du commerce, qui conſiſte à prouver qu'elle fait en même-temps le *profit* des *producteurs* qui ſont les Fermiers & les Propriétaires de la campagne, & le *profit des conſommateurs* qui ſont les ouvriers des Villes.

Si vous aviez attaqué ce problême & les démonſtrations que nous en avons tous donné depuis douze ans, je répondrois à vos difficultés ſur ce point capital; mais vous n'en dites pas un mot dans votre Ouvrage.

Qu'en résulte-t-il? que vous avez fait un gros livre sur une matiere, sans l'avoir même entamée, *sans avoir seulement posé l'état de la question.*

N°. PREMIER.

Que le but des Partisans de la liberté n'est point de renchérir le prix du pain pour le Consommateur. Que ce renchérissement n'est point l'effet des loix actuelles. Preuves de cette vérité, que le prix naturel, maintenu par la liberté, est également avantageux au Producteur de la campagne & au Consommateur de la ville.

C'est donc la manie perpétuelle des Anti-Economistes de supposer comme une vérité reconnue cette insigne calomnie, que nous desirons la *cherté du pain:* que cette *cherté* fut & sera toujours la suite naturelle & infaillible de la liberté.

C'eſt par cet artifice que les partiſans très intéreſſés de tout impôt ruineux, de toute police réglementaire, de toute déprédation, s'efforcent de rendre la ſcience économique odieuſe au peuple des villes, & ſurtout à celui de la Capitale.

Rien n'eſt plus groſſier que cet artifice, & j'eſpere vous en convaincre dans un moment. Il réuſſit néanmoins par le nombre, par l'aſſurance, & par le zele des ſang-ſues du peuple & des trompettes qu'ils ont grand ſoin de ſalarier pour faire des dupes.

Vous êtes, Monſieur, trop honnête, trop éclairé, trop ſage, pour avancer une ſemblable calomnie : mais ſans l'énoncer formellement, vous donneriez (ſans doute involontairement) trop d'avantage à ce parti des exacteurs, ſi vous refuſiez des éclairciſſements.

Vous prenez pour bafe de tous vos raifonnements cette même fuppofitions : « que la liberté du com-
» merce renchérit le pain du con-
» fommateur ». Vous ne daignez pas examiner cette propofition ; vous ne faites aucune mention de nos réclamations à cet égard ; vous n'attaquez ni les preuves de droit, ni les preuves de fait, par nous cent fois alléguées.

Mais au moins faut-il favoir ce que nous voulons avant de nous refuter ; il le faut, fur-tout pour ne pas tomber dans l'inconvénient de nous attribuer le contraire de nos vues & de nos deffeins.

Je fuis donc obligé de vous le rappeller. Selon nous, le Propriétaire, traiteroit librement avec fon Fermier, qu'il garantiroit de tout impôt quelconque, de toute taxe, de toute prohibition, de toute contrainte.

Pour ſe procurer cette pleine franchiſe de ſes Fermiers, celle de tous les Marchands, de tous les Ouvriers & Salariés quelconques, le Propriétaire partageroit avec le Souverain en lui donnant telle ou telle portion du prix de ſa Ferme.

Le Fermier vendroit ſon grain à de bons Meûniers, qui ſauroient tirer le meilleur parti poſſible de ces denrées, par la bonne moûture & le bon aſſortiment des farines.

Le Meûnier vendroit ſes farines au Boulanger, qui feroit de bon pain. La vente, l'achat, le tranſport, la garde des grains, le moulage, l'aſſortiment, le débit des farines, la fabrication, l'expoſition & la vente du pain, ſeroient libres à tout le monde, *ſans rien payer*, à toutes les heures du jour, & dans tous les lieux du Royaume.

Nous diſons d'abord *pourquoi pas?*

C'eſt un grand argument que celui-là, quoiqu'il n'en ait pas l'air, à cauſe de la ſimplicité des expreſſions.

Cette *liberté*, cette *immunité*, ſont l'état *primitif* & *naturel* des hommes. Ce ſont très evidemment les réglements & les exactions, qui doivent paroître *des ſyſtêmes* nouveaux & inventés après coup.

Ces ſyſtêmes violent, ſelon vous-même, les droits de juſtice & de propriété. Il ne ſuffit donc pas d'avoir *des doutes* pour les adopter, il faudroit *une certitude*.

Ce n'eſt donc pas à nous à prouver, c'eſt à nos adverſaires. Où eſt *le mal* occaſionné par la liberté, par l'immunité (nous diſons *le mal démontré*) qui naiſſe eſſentiellement d'une maniere directe & infaillible de la pleine franchiſe?

Nous pourrions nous en tenir à cette réponſe; vous avez l'eſprit trop juſte

juſte & le cœur trop droit, pour ne pas convenir qu'elle eſt très forte. Vous n'oppoſez que des doutes & des craintes, des poſſibilités, dont j'eſpere même qu'il ſera facile de vous montrer le néant.

Mais nous allons plus loin; nous diſons : Il ſe trouve par l'ordre de la Nature & par les décrets de la Providence des variétés dans les récoltes, ſuivant les années & les climats : il y en a de médiocres, il y en a de bonnes, de très bonnes, mais il y en a de mauvaiſes & de très mauvaiſes.

Sans le ſoin de celui qui garde & qui tranſporte, qu'arriveroit-il ? Dans les bonnes années, les producteurs riſqueroient d'être ſurchargés de grains qu'ils ne pourroient pas vendre. Dans les mauvaiſes, les conſommateurs riſqueroient de mourir de faim.

Les villes Capitales ſouffriroient des diſettes, même dans les années les plus abondantes, ſi on ne faiſoit pas venir leurs ſubſiſtances de cinquante lieues à la ronde. Deux ou trois récoltes mauvaiſes, ou même médiocres, affameroient une Province, ſi les autres ne pouvoient lui donner aucun ſecours, après qu'elle auroit épuiſé ſes réſerves.

Il faut donc un commerce qui *conſerve* & qui *tranſporte* les denrées d'un lieu dans un autre; premiere vérité convenue. Vous eſſayez, Monſieur, non pas de combattre directement cette propoſition trop évidente, mais d'y jetter une eſpece de louche dans les troiſieme, quatrieme & cinquieme chapitres de votre ſeconde Partie. (pag. 202 & ſuiv.) Je diſſiperai ces petits nuages.

Mais vous commencez par convenir (pag. 194 & 195.) de l'utilité,

de la néceffité même de ce commerce.
« Une Province, dites-vous, a du
» fuperflu; une autre eft dans la di-
» fette; il n'eft rien de plus con-
» forme à la juftice & aux principes
» de fociété que de permettre à ces
» deux Provinces de s'entre aider
» mutuellement; l'une en recevant
» un fecours qui lui eft néceffaire;
» l'autre en échangeant un fuperflu
» qui lui feroit inutile contre les
» biens dont elle eft privée. »

... « Si le commerce achete dans
» une année très fertile, avec le
» deffein de garder jufqu'à la fui-
» vante, il rend encore fervice à
» la fociété, puifqu'il prévient une
» baiffe trop fenfible, & fait fervir
» fes capitaux à conferver dans le
» Royaume une denrée précieufe. «

Vous obfervez, à peu près comme nous, que le commerce qui conferve & qui tranfporte les grains, des

temps & des lieux où ils *ſurabondent*, pour le ſoulagement des temps & des lieux où ils manquent, *égaliſe le prix* ; c'eſt-à-dire, qu'il empêche les alternatives de *chertés affreuſes* & de *nulle valeur*, qui ſe ſuccéderoient alternativement ſans cette communication.

Il ne tenoit qu'à vous de calculer que ces alternatives ſont également ruineuſes, pour le producteur des campagnes & pour le conſommateur des villes.

Vous auriez trouvé ce calcul dans pluſieurs de nos Ouvrages, & notamment les Nouvelles Ephémérides Economiques de cette année 1775, tome I.

En effet, Monſieur, qu'un homme de la ville achete deux ou trois ſeptiers de bled par chaque année, ſur le pied de 16 liv. le ſeptier dans les temps d'abondance, vous convenez

que c'eſt un très bas prix, puiſque vous fixez à 20 francs le taux qui vous paroît exiger la ſortie des grains hors du Royaume ; mais que dans les mauvaiſes années ils les achete à 48 liv. (nous verrons toute à l'heure que ce n'eſt pas une cherté fort extraordinaire), il n'en eſt pas moins vrai que 48 & 16 font 64, par conſéquent le prix moyen eſt 32 ; ainſi les ſeptiers de bled coûteroient, en ce cas, l'un portant l'autre, 32 livres chaque à ce conſommateur.

Un commerce qui conſerveroit les bleds de la bonne année pour la diſette, & qui les apporteroit librement des pays abondants à ceux qui ſouffrent, *égaliſeroit mieux les prix* ; de maniere qu'on acheteroit le ſeptier environ 24 francs dans le bon temps, & 34 dans le mauvais ; mais 34 & 24 ne font que 58 ; & la moitié de 58 n'eſt que 29.

Ainſi, Monſieur, le commerce libre ſeroit profitable au conſommateur des villes, qui ne débourſeroit au total que 58, au lieu de 64, pour avoir deux ſeptiers de bled, l'un dans la bonne année, l'autre dans la mauvaiſe.

Dans le cas des variétés, ce conſommateur acheteroit ſon grain, l'un portant l'autre, à 32 liv. le ſeptier; au lieu que, dans le cas de légaliſation des prix, il ne l'acheteroit qu'à 29 livres, compenſation faite de l'un par l'autre.

L'avantage des hommes de la Ville eſt donc indubitable.

Celui des producteurs de la campagne ne l'eſt pas moins. En voici la raiſon bien frappante, quoique fort ignorée de la plupart de ceux qui raiſonnent ſur cette matiere.

C'eſt, Monſieur, que le producteur n'a pas tous les ans autant de

bleds à vendre ; il s'en faut beaucoup : au lieu que le consommateur des Villes en mange à peu près autant tous les ans.

Dans les très mauvaises années, plusieurs cultivateurs n'ont rien ou presque rien de reste ; il arrive quelquefois qu'ils sont obligés d'acheter eux mêmes de quoi semer, & une partie de leurs subsistances.

Le bled a beau valoir cinquante francs & plus : ce prix excessif pour le consommateur ne fait aucune compensation en faveur du laboureur *qui ne vend pas* ; il fait *contre* celui qui est obligé d'acheter lui-même.

Voudrez vous bien, Monsieur, me donner un petit moment d'attention ? je vous ferai faire une remarque très essentielle, qu'on ne feroit jamais de soi même dans une Ville.

Sur six septiers de grain récolté, il est très rare que le cultivateur en

puiſſe vendre deux ; ſix ſeptiers ſont le produit d'un très bon arpent ; mais il en faut ſemer un , il en faut manger trois.

Une récolte *médiocre* eſt celle qui rend un ſixieme de moins, vous en conviendrez. L'arpent ne produira donc en une année médiocre, que 5 ſeptiers.

Mais, Monſieur, il faut toujours ſemer & manger également ; les 4 ſeptiers ſe prélevent donc à l'ordinaire : on n'en peut vendre qu'un ſeul.

Un ſixieme de *déficit* ſur la récolte fait donc une grande moitié moins ſur la vente.

Que Dieu détruiſe le quart des moiſſons au lieu du ſixieme. On ne ceuillera que 4 ſeptiers & demi au lieu de ſix. On ne pourra plus en vendre que la *moitié* d'un au lieu de deux. Les trois quarts de la vente ſont donc anéantis, quand il ſe perd un quart

ſeulement de la production totale.

Ne comptez le ſeptier qu'à 15 francs; les deux valent 30 livres ; mais pour ſe mettre au pair, quand il n'en a qu'un demi à vendre, il faudroit que le ſeptier ſe vendît 60 francs, quand il y a ſeulement diminution d'un quart ſur la récolte ; il faudroit qu'il valut 30 francs, toutes les fois que la récolte eſt ſeulement diminuée d'un ſixieme.

Si la perte de la production totale eſt d'un tiers, notre cultivateur n'a rien du tout à vendre, quand même le bled monteroit à 72 livres, il n'y gagne pas.

Enfin, ſi la perte eſt de moitié ; ce qui n'eſt pas innoui, les prix ſont exceſſifs ; mais le Fermier, bien loin de vendre, eſt obligé d'hacheter lui-même.

D'autant mieux que dans les mauvaiſes années, les bleds d'ordinaire ne valent rien à ſemer.

L'intérêt du cultivateur n'eſt donc pas que le *bled ſoit cher* dans les années de diſette ; il n'y gagne rien, il y perd

Cet intérêt du cultivateur, eſt celui que les Economiſtes ont toujours pris en main : celui qu'ils ne ceſſeront de défendre, envers & contre tous, ſans exception.

Oui, Monſieur, nous voulons meilleur marché dans les temps de diſette : par exemple, que le plus haut prix ſoit d'environ trente francs, & de moins s'il eſt poſſible.

Mais nous ne voulons point de *bas prix* dans les bonnes années, parceque c'eſt la ruine des Fermiers, des Propriétaires, du Clergé, de la Nobleſſe, du Souverain lui même ; & par un contre-coup néceſſaire, la ruine des Manufacturiers, des Marchands, des Artiſans *nationaux* ; c'eſt-à-dire, qui travaillent pour la Nation.

C'eſt ce *bas prix* qui cauſe enſuite les *chertés exceſſives.* Les cultivateurs qui vendent mal, n'ont ni le moyen, ni l'émulation d'améliorer leurs atteliers, leurs avances & leurs travaux; les terres ſont abandonnées : on les cultive mal. Arrivent les accidents : une partie de la denrée a été gaſpillée ; on l'a laiſſé manger aux animaux, germer & pourrir faute de ſoin & d'intérêt, parcequ'elle ne ſe vendoit pas. La diſette venant, les gens de la Ville achetent fort cher le bled des Pays étrangers, ou de quelques Monopoleurs privilégiés ; mais les cultivateurs n'en retirent aucun profit de leur miſere.

La liberté du Commerce opere préciſément le contraire ; elle ſoutient le prix dans les années abondantes. Suppoſons qu'elle le porte de 16 à 24 livres, alors le cultivateur vend deux ſeptiers par arpent ; c'eſt

16 liv. de profit ; il a de l'émulation & des moyens , il *améliore* ſa culture.

Arrivent les mauvaiſes années. L'augmentation qu'il a faite dans ſes avances & dans ſes travaux rend le mal un peu moindre ; le bled ne vaut que 32 à 34 livres , au lieu de 50 à 60 francs , où il auroit monté ſans la liberté du commerce , qui a conſervé & qui apporte ; mais c'eſt un bien pour lui , plutôt qu'un mal.

Au lieu d'un demi ſeptier par arpent , il en vendra les deux tiers : par exemple , à 33 livres , ces deux tiers font 22 francs. Joignez cette ſomme aux 48 livres qu'il a reçues dans la bonne année ; c'eſt 70 livres de recette.

Dans le cas d'alternatives cauſées par le défaut de liberté , ſa recette auroit été , dans la bonne année , 32 francs pour deux ſeptiers , à raiſon

de 16 ; & 26 livres pour un demi ſeptier à 52 francs ; en tout 58 liv. & 12 francs de perte ſur les deux ans pour le Fermier, par chaque arpent.

Cependant, Monſieur, je le répete (car, nous ne pouvons trop répeter), voici, dans les mêmes cas, le calcul du conſommateur, 24 francs pour la bonne année, & 34 liv. pour la mauvaiſe, font 58 livres. Le prix moyen eſt 29 livres ; c'eſt le cas de légaliſation des prix par la liberté.

Dans le cas des prohibitions, 16 & 52 font 68 ; le prix moyen eſt 34.

La liberté du commerce, en égaliſant les prix, les diminue donc pour le conſommateur en même-temps qu'elle les augmente pour le producteur.

Pourquoi ? c'eſt qu'elle augmente ces prix dans les années abondantes,

où le cultivateur vend beaucoup; & qu'elle les diminue dans les années défectueuses, où il vend peu ou point du tout; au lieu que le consommateur des Villes mange à-peu-près également dans tous les temps.

C'est ainsi, Monsieur, que dans une société bien organisée, le *profit* des uns ne se fait pas *aux dépens des autres*, comme vous le dites; mais, au contraire, avec l'avantage de tous les autres.

Je reviens, & je demande comment il peut se faire que ce problême fondamental, par nous tant de fois & si clairement expliqué, soit totalement passé sous silence, dans un Ouvrage considérable, que vous publiez sur cette matiere?

C'est là le point capital : vous l'avez peut être envisagé comme une simple spéculation. En ce cas là même, il valoit au moins la peine d'être ré-

ſuté : vous répondez à des objections bien moins ſpécieuſes.

Mais, Monſieur, ce n'eſt pas une théorie que je viens de vous expoſer; ce ſont les faits hiſtoriques, parfaitement d'accords avec le raiſonnement : je vais encore vous en répéter la preuve pour la vingtieme fois.

N°. I I.

Preuves de fait que ce ſont les Réglements & les prohibitions ſur le commerce des grains, qui renchériſſent le pain du conſommateur des Villes; que c'eſt la liberté qui le diminue de prix, bien loin de le renchérir.

On diroit, Monſieur, que vous avez ſenti la force du détail hiſtorique ſur le prix des bleds que je vais vous donner : vous avez fait, pour l'éluder, un Chapitre ſixieme dans votre ſeconde Partie (*p.* 228) ſous ce

titre » ſur les Arguments tirés des » anciens faits ».

Dans ce Chapitre, vous inſinuez adroitement qu'il s'agiroit de quelques petits faits antiques; par conſéquent peu certains; d'ailleurs iſolés, & de mince conſéquence.

Vous nous faites dire (page 229) » en telle année, époque de prohi- » bition, le bled fut à un prix ex- » ceſſif ».

» A telle année, époque de la li- » berté, le bled fut à bas prix, & » l'abondance régna par-tout ».

Permettez-moi de vous obſerver que nos obſervations hiſtoriques deviennent bien maigres ſous votre plume : vous-en jugerez vous même, ainſi que nos lecteurs.

Je vais tranſcrire, pour la troiſieme fois mot à mot, une partie du Diſcours que M. de Chavannes, Conſeil-

ler

ler de Grand'Chambre au Parlement de Paris, prononça le 28 Novembre 1768, dans la grande aſſemblée de Police qui ſe tînt au Palais. Il dit :

» Que les chertés étoient fréquen-
» tes ſous le régime de l'ancienne lé-
» giſlation, & qu'en parcourant ſeu-
» lement les Regnes de Louis XIII
» & de Louis XIV, & les temps de
» leur pleine majorité, on trouvera
» des chertés en 1621, 1626, 1630,
» 1660, 1693, 1698, 1709 ; que
» pluſieurs avoient duré quatre à
» cinq années, quelques-unes da-
» vantage, & qu'on voyoit que ſur
» quatre-vingt-huit ans que les ma-
» jorités de ces deux regnes avoient
« duré, il y avoit eu trente-quatre
» années de cherté, dans pluſieurs
» deſquelles le bled avoit été porté
» juſqu'à 86, 89 & 97 livres le ſeptier,
» & le pain juſqu'à douze & quinze
» ſols la livre, monnoie actuelle ;

» que ces hauts prix ne s'étoient
» point soutenus pendant tout le
» temps des chertés ; mais que le
» prix commun, pendant cinq ans,
» avoit été de 42 livres 18 sols ;
» pendant deux de 53 livres 19 sols ;
» pendant trois ans, de 38 liv. 9 sols ;
» & pendant deux ans, de 63 livres
» 17 sols ; qu'ainsi les temps de l'an-
» cienne législation avoient été beau-
» coup plus malheureux que ceux-ci.

» Qu'on prétend à la vérité que
» c'étoit l'oubli des Loix qui ame-
» noit la cherté, & que dès qu'on
» les faisoit exécuter, le bon marché
» revenoit avec l'abondance ; mais
» que pour juger de l'effet des Ré-
» glements, il n'y avoit qu'à consul-
» ter le Traité de la Police, & y
» joindre les tableaux des prix de Ro-
» zoy, donné au public par M. Du-
» pré de Saint Maur, dans son Essai
» sur les Monnoies, qu'on y verroit,

» au contraire, que les efforts des
» Magiſtrats n'avoient point été cou-
» ronnés des ſuccès que méritoit la
» pureté de leurs intentions.

» Que ce qu'on connoiſſoit de ce
» qui s'étoit paſſé en 1621, ſe rédui-
» ſoit à une Sentence de Police rendue
» le 8 Janvier 1622, qui n'empêcha
» point que le bled n'augmentât,
» & ne ſe ſoutînt pendant deux ans,
» au prix de vingt-huit & de vingt-
» neuf livres au marché de Rozoy;
» ce qui étoit régardé alors comme
» un prix exceſſif.

» Qu'en 1630, les premieres in-
» quiétudes ſe manifeſterent au mois
» de Juillet; qu'alors le bled étoit à
» Rozoy à vingt-neuf livres; qu'on
» tint une aſſemblée générale de Po-
» lice; qu'on diſtribua des Commiſ-
» ſaires ſur les ports & dans les halles;
» qu'on en députa ſix dans les Pro-
» vinces qui environnent Paris, pour

„ faire arriver des grains ; que le
„ Commiſſaire Lamare dit qu'ils en
„ firent en effet arriver, & que la
„ cherté ceſſa avec la diſette ; mais
„ que n'étant pas entré à cet égard
„ dans aucun détail, on ignore quel
„ fût préciſément à Paris l'effet de
„ cet approviſionnement ; qu'il y avoit
„ toute apparence qu'il ne produiſit
„ qu'une diminution artificielle &
„ éphémere, puiſqu'il étoit conſtant,
„ par les tables du marché de Rozoy,
„ que le prix commun des bleds fut à
„ Rozoy, pendant toute l'année 1630,
„ de 47 liv. 16 ſols ; pendant l'année
„ 1632, de 37 liv. 18 ſ. 10 deniers
„ & qu'il ne tomba à 28 liv. 10 ſols
„ qu'au mois d'Avril 1633 ; qu'ainſi
„ les deſcentes des Commiſſaires ne
„ produiſirent aucune diminution
„ réelle.

„ Quen 1660, il paroiſſoit que plus
„ la Police avoit redoublé de ſévérité,

» plus le bled avoit augmenté de prix.

» Que, ſuivant le Commiſſaire » Lamare, il valoit au mois de Juin » 1660, 25 liv. 10 ſols; qu'il fut » porté en très peu de temps à 65 l. » 10 ſols. Après avoir ſévi contre » quelques Marchands, on députa » neuf Commiſſaires au Châtelet, » pour ſe tranſporter dans les Pro» vinces, informer des abus, faire » ouvrir des magaſins, & amener des » bleds à Paris. Ils partirent au mois » d'Octobre, & trouverent neuf mille » quatre cents cinquante muids (1) 8 » ſeptiers de bled; ils en firent partir » trois mille ſix cents pour Paris, ar» rêterent le reſte, juſqu'à ce qu'ils » euſſent des voitures, & le bled baiſ» ſa, ſuivant le Commiſſaire La» mare, à 44 liv. 10 ſols.

» Que les choſes avoient pu ſe

(1) C'eſt de quoi nourrir Paris un peu moins de quatre jours.

» passer ainsi à Paris ; mais que tous » ces mouvements n'avoient eu au- » cune influence sur le marché de » Rozoy ; qu'il n'éprouva dans cette » époque ni la cherté excessive de 65 » livres, ni les diminutions si sen- » sibles au marché de Paris, & que le » bled, qui étoit, le 2 Octobre 1660, » à 48 livres 12 sols, se soutint à peu- » près au même prix jusqu'au mois » d'Octobre 1661.

» Qu'il s'étoit élevé un conflit en- » tre les Officiers du Châtelet & ceux » du Bureau de la Ville ; que pendant » ce conflit leur activité réciproque » avoit été suspendue, & que le bled » étoit demeuré à Rozoy, toujours » au même état.

» Que ce conflit ayant été décidé le » 19 Août 1661, la vigilance de ces » Officiers se ranima sans doute, & » le bled, suivant le Commissaire » Lamare, fut porté à Paris, au » mois d'Août à 74 liv.

» Que les Arrêts du Parlement, » ceux du Conseil, se multiplierent » pour ramener l'abondance à Paris, » pour y faire arriver, soit les bleds » des Provinces voisines, soit ceux » qui avoient été achetés dans les » pays étrangers.

» Que pour connoître quelle in- » fluence ces Arrêts avoient eue sur le » prix du bled, il falloit consulter les » tables des prix du marché de Rozoy; » qu'on y verroit qu'il fut à Rozoy » au 4 Octobre, à 58 liv. 19 sols; » au premier Janvier 1662, à 58 » liv. 16 sols 8 deniers; au premier » Avril à 66 liv. 17 s. 4 den.; au pre- » mier Juillet, à 77 liv. 1 sol; qu'il » fut à Paris à un prix encore plus ex- » cessif, vers le mois de Mai, puis- » qu'il y valut, suivant le Commis- » saire Lamare, 97 liv. 7 s. & le pain » 15 sols la livre; qu'ainsi les saisies, » Ordonnances, Sentences, Arrêts,

» multipliés pendant vingt mois, ne
» purent l'empêcher de venir à cet
» excès, & que ce ne fut que lorſ-
» que les bleds*, que le Roi avoit fait
» acheter, arriverent, que le prix en
» diminua.

» Que les chertés 1672, 1698 &
» 1709, préſentoient à peu-près les
» mêmes tableaux & les mêmes ré-
» ſultats; qu'il étoit vrai cependant
» qu'en 1694, le bled étant parvenu
» à 89 liv. puis retombé à 84 liv. le
» ſeptier, on avoit envoyé, le 20
» Juillet, ſix Commiſſaires au Châ-
» telet dans les Provinces, pour en
» faire arriver à Paris; qu'ils le firent,
» & que le bled diminua: mais que
» leurs ſoins n'en furent par la ſeule
» cauſe; que tous les efforts de la Po-
» lice, depuis dix-huit mois, avoient
» été impuiſſants; que ceux ci furent
» heureuſement ſecondés de la récolte
» la plus abondante; qu'il lui paroiſ-

» soit que ce fut à la récolte, encore » plus qu'au voyage des Commissaires, » que le succès en fut dû, puisqu'en » 1709, ils n'empêcherent point le » bled de monter à 86 livres 11 sols » à Rozoy, & à un prix encore sans » doute plus haut à Paris, au mois » d'Octobre, c'est-à-dire, trois mois » après le départ des Commissaires » pour la Province; que la certitude » de la récolte abondante des mêmes » grains fit ensuite diminuer le bled » peu-à-peu, mais qu'il valoit encore, » au mois de Juillet 1710, 41 livres » 13 s. 9 den. (1).

» Que d'après ces différents faits, » il lui étoit difficile de n'être pas

(1) M. de C** pouvoit ajouter qu'en 1724, 25 & 26, le bled fut depuis 30 liv. jusqu'à 51 liv. 18 s.

En 1740 & 1741, depuis 31 liv. jusqu'à 57 liv. 12 sols, le pain à 9 sols la livre pendant plusieurs jours, & a 5 sols pendant un an presque entier.

» convaincu de l'inutilité des efforts
» des Magiſtrats contre la cherté des
» grains.

» Qu'on ne pouvoit eſpérer de vé-
» ritable ſecours, que du commerce
» & de la liberté qu'il demandoit ;
» que cette liberté avoit toujours été
» reconnue pour l'ame de tout com-
» merce, & que ce principe étoit
» avoué par ceux-mêmes qui pro-
» poſoient aujourd'hui de lui donner
» des entraves qui l'anéantiroient ſans
» reſſource.

Ce n'eſt pas là un petit fait iſolé comme vous le dites ; c'eſt trente-quatre ans ſur quatre-vingt-huit.

Je ne portois le renchériſſement exceſſif qu'à 64 livres ; mais vous voyez, par la taxe des marchés, qu'il a monté dans le temps des prohibitions, à 77, 80, 86, & 97 francs le ſeptier, meſure de Paris.

Un témoignage auſſi reſpectable &

aussi bien circonstancié que celui de M. de Chavannes, doit vous disposer à nous écouter sur cet historique.

Souffrez donc que je vous rappelle un excellent calcul fait par M. Dupont, dans le tome septieme des Ephémérides, année 1770, toujours d'après la même table des marchés.

Il a pris une époque de cent trente cinq années consécutives, depuis l'année 1610, où mourut Henri IV, & fut déplacé le bon Sully, partisan de la liberté; jusqu'en 1745.

Il a supposé qu'une famille de consommateurs, habitants de la Ville, auroit acheté un septier tous les mois au prix courant; ce seroit, selon vous, six personnes à nourrir, & c'est un cas fort ordinaire.

Dans les cent quarante cinq années, presque toutes de prohibitions, il y a eu des variations iucroyables; c'ést-à dire, des très bas prix, de 9

à 10 liv. monnoie actuelle & des chertés de 60 à 97 liv.

Mais il y a un prix commun & moyen. Quel est il, Monsieur, vous-en souvenez-vous : je suis sûr que non.

Combien cette famille de la Ville auroit-elle acheté le septier de bled l'un portant l'autre, compensation faite des bas prix & des chertés.

Avouez, Monsieur, que cette question là est fort importante ; qu'elle mérite bien d'être examinée : qu'elle devoit être la base de votre Ouvrage.

Eh bien, Monsieur, ce prix moyen des cent trente-cinq ans, écoulés depuis la mort d'Henri IV jusqu'en 1745, est (vous en allez être étonné comme bien d'autres, & vous l'oublierez peut-être comme bien d'autres) . . . Ce prix commun est . . . tachez de deviner. Celui précisément

de la halle de Paris, *trente-deux livres quinze sols neuf deniers.*

Ces deux faits là sont également certains; le premier, que le prix du marché de Paris n'a pas passé cette année 32 livres 10 sols, pour ce qu'on appelle le bon bled moyen.

Le second, que le prix commun & moyen; des regnes de Louis XIII, Louis XIV & Louis XV, jusqu'en 1745, a été 32 livres 16 sols 9 den. pour chaque septier, acheté par le consommateur, l'un portant l'autre.

Il y en a un troisieme également certain, également important; c'est que sur cent quarante cinq ans, il n'y en a eu que neuf où le prix ait été réellement à 32 livres.

Par conséquent, il y a eu cent trente six ans de variations; & sur ces cent trente-six, il y en a eu soixante-quatre où les prix ont passé ces 32 livres 16 sols 9 deniers de notre monnoie actuelle.

Soixante ſur cent trente-ſix : ce n'eſt pas une année comme vous nous le faite dire : ce n'eſt pas là un petit fait incertain & iſolé ; c'eſt le véritable état des choſes ; c'eſt l'expérience en grand & très grand, autant qu'il ſoit poſſible de la faire.

Je vous engage, Monſieur, à vérifier vous même tous les calculs de M. Dupont, & les ſources qu'il indique : cet hiſtorique eſt sûrement une partie très eſſentielle qui manque à votre Ouvrage.

Voyez, je vous prie, de quelle modération j'uſois avec vous tout à l'heure ; je ne portois l'aviliſſement des prix qui ruine les cultivateurs, les propriétaires, & tout le reſte de l'Etat qu'à 16 francs ; & il fut un temps où ils tomberent à neuf ou dix : je ne portois le renchériſſement qui ruine les Villes, ſans profit pour la campagne, qu'à 60 livres ou envi-

ron : vous verrez qu'il fût aux environs de 90 francs.

Calculez, si vous le pouvez, quels préjudices causerent alternativement aux Villes & aux Campagnes, ces variations prodigieuses.

Mais, Monsieur, nous ne sommes pas quittes sur ce chapitre du détail historique : vous avez adopté le préjugé populaire, accrédité par nos ennemis, que nous avons pour but le renchérissement du bled pour le consommateur des Villes; vous nous en devez raison.

Nous sommes dans une nouvelle époque depuis 1754. En cette année, un premier Arrêt du Conseil, rétablit l'antique & primitive liberté du commerce des grains.

On ne doit pas même pardonner au peuple de Paris, de ne faire aucune attention à ce qui se passe dans cette même époque ; à plus forte

raiſon, trouverez-vous juſte & raiſonnable que nous reprochions une ſemblable négligence aux perſonnes inſtruites qui raiſonnent & qui font des Livres ſur cette matiere.

Admettons, ſi vous le voulez, que la liberté ait influé ſur tout ce qui s'eſt paſſé depuis 1754 juſqu'en 1775 : voilà vingt-un ans.

Dans cet eſpace de temps, nous avons eu quatre mauvaiſes récoltes, 1767, 1769, 1770, 1774.

Vous n'êtes pas capable de me diſputer le fait très certain & très notoire, que ces quatre récoltes ont été mauvaiſes. Outre que vous êtes inſtruit & honnête, vous ſavez bien que quatre années, dans une époque de vingt un ans, ſont malheureuſement un évenement ordinaire, ſur lequel il faut compter.

Nous avons eu des années médiocres ſans doute ; c'eſt encore la marche

che ordinaire de la nature, & enfin des années abondantes.

Qu'eſt il arrivé ſur-tout quand la liberté du commerce a été un peu mieux obſervée ? Il n'y a pas eu de *très bas* prix, & les cultivateurs ont réparé leurs affaires délabrées : nous en convenons de bonne foi.

Mais, Monſieur, il n'y a pas eu de *chertés exceſſives* comme autrefois. Il n'y en a pas dans ce moment.

Dans quel temps; dans quel lieu, depuis 1754, a-t on acheté le froment plus de 50 francs, plus de 60, plus de 70 & 80 le ſeptier de Paris ? Il y fut en 1740 & 1741 ; en 1725 & 1726 ; c'eſt le temps de la génération préſente. Il y fut en 1709 & 1710. Il y fut en 1693 & 1694 ; il y fut en 1661 & 1662 ; il y fut en 1630, en 1626 & 1627.

Oui, Monſieur, au-delà, beaucoup au-delà de 50 francs; ce fut

alors le prix du ſeptier, meſure de Paris, qui n'a valu cette année que 32, & tout au plus 34 le meilleur.

La nouvelle Légiſlation *diminue donc les chertés*, ſuivant le peuple même, bien loin de *les augmenter.* Elle les diminue donc de la maniere la plus ſenſible à ſon avis, puiſqu'il ſe trouble & s'échauffe à préſent, quand le meilleur & le plus beau froment vaut 34 francs : je ne connois depuis vingt-un que trois époques où il ait paſſé ce prix de 32 francs, 1768, 1771 & 1775 ; mais c'eſt la faute de trois mauvaiſes années.

Trois ſur vingt, font une ſur ſept : voilà l'état nouveau. Soixante quatre ſur cent trente ſix ; c'eſt-à-dire, près de la moitié : voilà l'état précédent.

Et encore avec quelle différence ? Dans le nouvel état, il n'a jamais paſſé 40 liv. dans Paris, & dans preſque tout le Royaume : dans l'ancien il a paſſé 50, 60 & 80.

Ce n'eſt pas tout encore : il y eut cherté en 1771 ; cherté plus forte que celle d'aujourd'hui.

Mais, Monſieur, de quel front nos adverſaires oſent ils mettre cette cherté là ſur le compte de la liberté ?

Ne fut-elle pas abolie cette liberté en 1770, par des Arrêts & des Lettres-Patentes, qui ſont connus de tout le monde ?

Pourquoi diſſimuler ce fait qu'on ne peut nier. Ils furent mis en vigueur en 1771, & ils furent exécutés avec la plus extrême ſévérité par tout, les anciens réglements abrogés par M. Bertin, en 1763.

Il y eut cherté en 1771 ; il n'y a pas eu même de bon marché en 1772 & 1773, quoique les récoltes fuſſent abondantes.

Ce ſont donc encore trois années d'expérience qu'il faut joindre aux

chertés qui ſont arrivées ſous l'empire des Réglements.

Des Ecrivains, qui ſe permettent de créer les faits, peuvent, Monſieur, englober ſous une même époque tout ce qui s'eſt paſſé depuis 1754 ou 1763. Mais un Auteur probe & grave, comme vous, doit éviter de pareilles confuſions.

Rendez au regne des prohibitions, des exactions, des monopoles, les années 1771, 1772, 1773, & partie de 1774; & raiſonnons d'après la vérité.

Il y eut cherté en 1768. Oui, Monſieur; mais une cherté qui ne fût pas exceſſive: une cherté de moitié moindre que celles du temps précédent. Quelle en fût la *cauſe?* Eſt ce la *liberté*; la ſeule *liberté*? Vous n'oſeriez le dire, vous qui avez de la raiſon & de l'honneur?

La récolte de 1767 fut déteſtable,

parcequ'il ſurvint une gelée terrible au mois d'Avril, la nuit de Pâques ; cette gelée perdit tout.

Il eſt étrange qu'un événement ſi récent, ſi public, ſoit ſi parfaitement *oublié.*

La liberté duroit en grande partie depuis 1754 & 1763 ; elle n'avoit point fait de *cherté.* La gelée de Pâques 1767 en fit une ; mais *modérée.* Premier exemple.

Il y a *cherté* en 1775 ; hélas oui, Monſieur, & nous en ſommes fâchés. Mais, qu'*elle cherté* : le bled n'a monté qu'à 34 liv. le ſeptier de Paris.

La récolte 1774 a-t-elle été bonne ou mauvaiſe ? celle de 1775 étoit-elle ou non problématique en Avril, quand il ſurvint une ſéchereſſe, dont nul homme vivant n'a peut-être vu d'exemple ?

Vous n'oſerez pas encore nous con-

tester des vérités connues de tout le monde.

Qu'en devons nous conclure ; que bien loin d'augmenter le renchérissement, la liberté le diminue.

Les partisans de toute exaction, de tout monopole, prennent peut-être bien leur temps auprès de la populace, qui ne voit rien qu'au jour le jour.

Mais les honnêtes gens, qui ne sont pas peuple, devroient-ils être séduits de même.

Après une très mauvaise récolte, que le meilleur bled soit à 34 livres le septier ; s'il y a de quoi s'étonner, c'est que la cherté soit si modérée ; puisqu'autrefois il en auroit valu plus de 50, & peut-être plus de 70.

Mais, à qui donc profitoient le bas prix excessif de bonnes années, & les chertés excessives des mauvaises ; c'est la question que vous pourriez me

faire : je dois y répondre, & je vais le faire avec franchiſe.

N°. III.

Expoſition de l'ancien état du commerce des grains ſous l'empire des Réglements ; que ce commerce étoit néceſſairement entre les mains de vrais monopoleurs ; qu'il s'exerçoit deux eſpeces de monopoles très profitables aux intéreſſés ; mais très préjudiciables aux producteurs & aux conſommateurs.

Tout le ſyſtême des Réglements peut ſe réduire à ce point capital, *faire garnir les marchés.* Je l'ai dit, Monſieur, & je le répete, ces mots ſacramentels ſont le Mont-joie St Denis, de l'armée Monopoliſte,

» Défenſe abſolue d'acheter & de » vendre hors du marché : ordre aux » fermiers de garnir les marchés ». Il n'en faut pas davantage pour néceſ-

ſiter le monopole des grains, & pour fonder l'opulence des *acheteurs* & des *vendeurs* de privileges.

J'ai détaillé, Monſieur, cette vérité dans un Mémoire hiſtorique ſur le monopole exercé dans le Royaume, depuis l'année 1770 juſqu'à la fin de 1774. Trouvez bon que je vous y renvoie, pour éviter des répétitions éternelles (1).

Dans l'ancien ſyſtême, le commerce intérieur des grains ne pouvoit ſe faire en grand, de Province à Province, non plus que le commerce extérieur d'importation & d'exportation avec les pays étrangers, ſans une permiſſion, ſans un privilege.

---

(1) Nouvelles Ephémérides Economiques 1775, tome premier, & brochure ſéparée intitulée Lettres & Mémoires à un Magiſtrat du Parlement de Paris, ſur l'arrêt du 13 Septembre 1774.

Un commerce en grand eſt abſolument incompatible avec la police des marchés, avec les exactions & les formalités qu'entraînent les Réglements.

Vous en convenez vous-même; car, c'eſt dans la vue d'arrêter ce commerce en grand, qui vous paroît *dangereux*, quand le bled ſe vend plus de 30 livres le ſeptier, que vous propoſez pour premier & principal article de légiſlation, ſur le commerce intérieur ». Le rétabliſſement de cette » police des marchés, toutes les fois » que le froment paſſeroit le prix de » 30 francs le ſeptier, meſure de » Paris ».

Telle eſt, Monſieur, l'analyſe exacte du Chapitre ſixieme de votre troiſieme Partie (pages 121 & ſuivantes).

» Tant que les bleds n'ont pas at» teint le prix auquel ils peuvent s'é-

» lever ſans grands inconvénients. Il » faut laiſſer la liberté la plus entiere » d'acheter & de vendre, ſoit dans » les marchés, ſoit dans les greniers, » ſoit qu'on veuille vendre ſur le lieu » même.

» Mais, quand la denrée ſeroit par- » venue à un haut prix, je voudrois » prévenir les renchériſſements *qui* » *dérivent de l'intervention inutile des* » *Marchands.* Je voudrois alors rap- » procher les propriétaires des con- » ſommateurs, en ordonnant que, » paſſé un tel prix, on ne pourroit » plus vendre hors des marchés » (*page* 122).

» D'un autre côté, les prétentions » exagérées des fermiers & des pro- » priétaires, feroient peut-être pré- » venues *par l'obligation de porter* » *les bleds aux marchés* (page 124).

» La diſtinction que je propoſe » me paroît ſage. *L'intervention des*

» *Marchands est inutile*, pour les opé-
» rations les plus ordinaires, qui sont
» la vente des bleds dans les lieux
» voisins, puisque les propriétaires
» & les fermiers peuvent envoyer
» eux-mêmes leurs bleds aux mar-
» chés : ainsi, *j'éloigne cette interven-*
» *tion*, quand les bleds sont à haut
» prix, puisqu'elle ne fait que ren-
» chérir la denrée ».

La police des marchés est donc, selon vous-même, le moyen le plus certain d'éloigner le commerce : c'est une de ces vérités, que le Roi s'est donné la peine d'expliquer à son peuple, dans le préambule de l'Arrêt du 13 Septembre dernier.

Ce principe de spéculation est confirmé par la pratique de tous les entrepreneurs, Vivriers, Etapiers, Commissionnaires & Permissionnaires quelconques. Il n'en fut jamais un seul qui n'eût mis trés clairement pour pre-

miere condition dans ſon marché »
» qu'il pourroit acheter, ſans forma-
» lités & ſans droits, dans les granges
» & greniers ».

Et vous même, Monſieur, pour appuyer de plus en plus cette idée, vous ſuppoſez dans ce même Chapitre, le cas de néceſſité, où il faudroit ſecourir une autre Province réduite à la diſette, en achetant du bled, même dans celle où le ſeptier ſeroit à 30 liv. ou au-delà.

» Je voudrois, dites-vous (page
» 128) qu'on pût faire *en tout temps*
» des achats hors des marchés, ſans
» aucune reſtriction de prix, pourvu
» que les achats fuſſent deſtinés pour
» une autre Province, & qu'on le fît
» connoître ».

Cette vérité capitale étant une fois connue, cherchons, Monſieur, à découvrir les deux eſpeces de monopoleurs qui s'engraiſſoient de la ſubſ-

tance publique : je nommerai les uns *Permiſſionnaires*, & les autres *Commiſſionnaires* : ces deux mots ſont commodes & faciles à retenir.

Voici tout le ſecret des *permiſſions*. Les Réglements empêchoient de tranſporter des bleds hors du Royaume, & même de les voiturer d'une Province dans une autre : aucun Marchand, aucun Fermier, aucun Propriétaire, ne pouvant les déplacer de l'arrondiſſement de ſon marché, auquel il étoit aſſujetti.

Cependant, il arrivoit toujours par la variété des ſaiſons & des climats, que certaines Provinces étoient dans une très grande abondance, & d'autres dans une trop grande diſette.

Il y avoit, Monſieur, de petits moyens *innocents*, d'augmenter encore l'abondance, ou du moins le bas prix dans les unes, & la diſette, ou

du moins la cherté dans les autres; il faut que je vous les dise.

Soit que les Vivriers de terre& de mer fussent ou uon d'intelligence, ainsi que les Approvisionneurs des hôpitaux de la capitale & des grandes Villes; on pouvoit exécuter, ou même feindre des *achats* dans les endroits disetteux, pour augmenter encore la cherté : exécuter ou feindre des ventes dans les endroits où étoit le bas prix.

La police des marchés est excellente pour cette petite manœuvre : Quatre hommes à vous se présentent dans une halle; deux sont vendeurs & deux sont acheteurs. Combien le bled, *tant* : *Fermez le sac.* Voilà le prix haussé. Combien le bled, *tant* : Je n'en veux donner que tant; *il est à vous* : voilà le *prix baissé.* Quelques petits bruits semés, quelques mots à demi lâchés, dans les places & dans

les cabarets ſecondent l'artifice ; & voilà d'une part le bas prix aſſuré dans un pays ; la cherté confirmée dans l'autre.

Bien entendu que nous avons en poche la bienheureuſe permiſſion d'acheter dans cette Province où eſt le bas prix, & de vendre dans celle où eſt la cherté.

Bien entendu que ces permiſſions nous ont été *données* (comme de telles permiſſions *ſe donnent*) par d'honnêtes gens, qui ſont incapables d'en *donner* de ſemblables à *d'autres*.

Nous achetons *ſeuls* dans les granges & greniers : nous tranſportons avec *privilege* dans la Province *diſetteuſe* : nous faiſons *un bon coup* : nos protecteurs & nos protectrices ne ſont pas fâchés de nous avoir procuré cette petite fortune.

Telle eſt, Monſieur, l'hiſtoire des *permiſſions*. Je puis y joindre un petit

Supplément. Il y avoit une maniere de commercer ces permiſſions là mêmes. L'invention étoit jolie, quoique fort ſimple : vous *obteniez* (comme cela s'*obtenoit*) une bonne permiſſion en gros ; & vous revendiez en détail pluſieurs petites permiſſions argent comptant, à tant par ſeptier : vous n'aviez point d'embarras, point de riſques à courir ; tout étoit clair dans une pareille affaire.

Ne penſez-vous pas, Monſieur, que c'eſt à ces *Marchands là* qu'il faudroit réſerver tout ce que vous dites d'un peu trop dur aux propriétaires, aux cultivateurs, aux francs & honnêtes Négociants, qui achetent à leurs riſques, périls & fortune, *en pleine concurrence*, pour revendre de même.

Vous avez obſervé dans votre ſeconde Partie, chap. 5 (page 223) » que de tout temps on a donné le
»nom

» nom de *monopoleur* à ceux qui abu-
» ſoient de la *liberté* dans ce genre
« de trafic. » Vous tachez de confirmer cette opinion populaire.

Vons perſiflez dans la page ſuivante les auteurs, nouveaux qni diſent
» que les monopoleurs ſont ceux qui
» abuſoient du *défaut général de li-*
» *berté*, pour ſe rendre *ſeuls acheteurs*
» & *ſeuls vendeurs*, par un privilege
» excluſif, ou par une permiſſion
» ſpéciale ».

Seuls vendeurs, *ſeuls acheteurs*, parcequ'aucun autre n'avoit la permiſſion d'acheter dans les lieux ſurabondants, ni celle de tranſporter dans ceux où régnoit la diſette.

C'eſt là, Monſieur, malgré vos reilleries; ce que ſignifie le mot grec monopoleur : la choſe exiſtoit, & beaucoup trop, non par *l'abus*, comme vous le dites, mais au contraire par *le défaut* de *liberté*.

Si tout le monde avoit eu, par une loi comme aujourdh'ui, permiſſion *d'acheter*, où étoit le bas prix; les producteurs auroient mieux vendu. Si tout le monde avoit eu permiſſion de venir *vendre*, où étoit la cherté; les conſommateurs auroient eu meilleur marché : il n'y auroit eu *monopole*, ni ſur l'achat, ni ſur la vente.

C'eſt une choſe étrange qu'on veuille obſcurcir & défigurer dans notre langue ce mot de *monopoleur*; &, en vérité, Monſieur, je ne comprends pas pourquoi vous vous attachez auſſi à un pareil projet.

En France, la Ferme générale a le monopole du ſel & du tabac. Les millionnaires de la manufacture de St Gotin, ont le monopole des glaces. Une autre Compagnie a le monopole des poudres & ſalpêtres; c'eſt le mot & la choſe.

Moyennant la défenſe générale, établie par *la police des marchés*, & par le reſte des Réglements, les *Permiſſionnaires* avoient le monopole des bleds. Ils en profitoient comme tous les monopoleurs, pour acheter à *très bas prix*, vendre *très cher*, & faire promptement de grandes fortunes.

A quoi bon, s'il vous plaît, diſſimuler cette vérité là. A quoi bon donner au mot monopoleur une ſignification, qu'il n'a point, & qu'il ne peut avoir! A quoi bon équivoquer ſur l'opinion populaire, afin d'induire le public en erreur?

Le peuple regarde tout homme qui fait en grand le commerce des bleds, comme un *monopoleur* : c'eſt une *vieille habitude*. En ce ſens, elle eſt fondée ſur la raiſon.

C'eſt que depuis la mort du bon Henri IV, il n'y a point eu de *liberté* parfaite & permanente; ſi ce n'eſt un

petit essai bien contrarié dans les détails, depuis 1754 jusqu'en 1768.

Dans ce défaut de *liberté générale*, le commerce en grand n'a jamais été fait que par des *Permissionnaires*, & *Monopoleurs*, car c'est la même chose, ou par des *Commissionnaires*, encore plus *monopoleurs*, comme il seroit facile de vous le prouver, si je ne l'avois déja fait, sans replique.

Le peuple François n'a donc vu pratiquer en grand le commerce des bleds que par *monopole*, pendant plus d'un siecle & demi : c'est pourquoi l'idée de *monopoleur*, & celle de *Marchand de bled*, se sont identifiés dans la tête : je le répete; n'est-il pas singulier qu'on veuille obscurcir des idées si naturelles ?

Quant aux *Ccmmissionnaires*, pour le compte du Roi, j'ai détaillé dans les Nouvelles Ephémérides, le caractere de leur monopole, plus dange-

reux encore que celui des ſimples *Permiſſionnaires.*

Voilà, Monſieur, où paſſoit une paitie des ſommes que perdoient alternativement les Villes & les Campagnes : le reſte étoit en frais & faux frais, en pertes & gaſpillages. Si la *liberté* a beaucoup *d'ennemis*, croyez, Monſieur, que les *Permiſſions* & les *Commiſſions* en ſont la cauſe.

Mais la liberté n'a-t-elle pas des inconvénients : n'a-t-on point de dangers à craindre de ſa part ?

Vous avez été bien affecté de ces queſtions : vous avez conçu de grandes allarmes ; il faut les calmer.

Tous vos raiſonnements ſur le commerce intérieur des bleds, ſe réduiſent, Monſieur, quand on les examine de près, a une ſeule & unique ſuppoſition.

N°. IV.

*Examen des doutes & des craintes de M. N**. Les propriétaires, les fermiers & les Marchands peuvent-ils faire le mal qu'il semble redouter pour le commerce intérieur? Ses idées sur l'exportation sont-elles analogues aux autres? Sont-elles certaines & indubitables?*

Si l'on accorde *pleine liberté*, peut-être que les Propriétaires, les Fermiers, les Marchands ne voudront pas vendre quand les bleds seront *chers* : au contraire, ils voudront *acheter*, garder & transporter.

Tel est, Monsieur, l'épouvantail que vous présentez au peuple des Villes : on aura beau presser toute la troisieme Partie de votre Ouvrage : on en exprimera pas d'autre substance.

Considérons d'abord que c'est là tout au plus un doute, une crainte.

Vous n'oſeriez pas dire : » Il eſt in-
» dubitable que tous les propriétaires,
» tous les fermiers, tous les petits
» blatiers, tous les gros négocians
» s'accorderont pour ne pas vendre
» de bled quand il ſera cher «.

Vous êtes trop ſenſé pour articuler cette propoſition comme une vérité de fait indubitable & démontrée.

Si je vous preſſois beaucoup, je vous ferois avouer, que la majeure partie des propriétaires & des fermiers ont beſoin de vendre leurs bleds pour avoir de l'argent.

Si je vous diſois : » le plus grand
» nombre de ces fermiers, ainſi que
» des grands & petits propriétaires,
» ne théſauriſent pas, & ceux mêmes
» qu'on appelle *riches*, n'ont com-
» munément qu'une épargne mo-
» dique ou paſſagere «. Je ne ferois que vous copier mot à mot (*tom.* 2. *page* 212), en ce point comme en

beaucoup d'autres : vous connoiſſez le vrai, vous lui rendrez hommage avec franchiſe.

J'ajoute ſeulement que l'intérêt des propriétaires & des fermiers n'eſt jamais de *théſauriſer ;* leur argent vaut bien mieux en avances foncieres ſur le ſol, ou en avances mobiliaires de culture, que dans un coffre-fort.

Cependant, Monſieur, il faut payer les impôts & la depenſe journaliere ; il faut acquitter les pactes de la Ferme. De-là vient, comme vous le devinez fort bien, *le beſoin de vendre.*

Quelques avares ſpéculateurs pouvant *garder* juſqu'à l'extrémité, ſe déterminent à courrir les riſques d'une conſervation trop long-temps prolongée. C'eſt là, je crois, tout ce qu'on peut vous accorder de plus favorable.

Mais ce petit nombre d'hommes

cupides ne conſerve pas de gros magaſins qui coûtent trop de frais, & qui leur occaſionneroient trop de riſques.

Tôt ou tard ils vendent enfin ces avaricieux mêmes, & ſouvent ils vendent à perte pour eux, c'eſt-à dire à profit pour le conſommateur.

Mais à la place de ces petits greniers reſſerrés, la liberté du commerce attire, en cas de cherté, premiérement, le commun des Marchands qui avoient acheté dans le pays même, au temps où les grains étoient à bon marché.

Vous conviendrez avec moi, Monſieur que le procédé le plus ordinaire des négociants eſt de vendre le plutôt qu'ils peuvent, dès qu'ils trouvent un bénéfice aſſez bon.

La liberté du commerce appelle en ſecond lieu *tous* les bleds des provinces intérieures du Royaume.

Quand on eſt certain qu'il n'y a

plus de prohibitions, plus de permissions particulieres, plus de formalités & d'exactions, plus de Commissionnaires pour le Roi qui vendent à perte exprès pour dérouter & ruiner les autres Marchands ; on s'empresse de porter les grains des pays abondants à ceux qui sont dans le besoin.

En troisieme lieu, la liberté parfaite appelle même les grains & les farines des pays étrangers.

Vous remarquerez enfin, avec nous, que les causes de cherté sont moindres dans cet état de liberté, parce que le gros des cultivateurs & des propriétaires, enrichis par la bonne vente dans les années d'abondance, se sont servis de ce profit, non pour *thésauriser de l'argent mort*, ce qui seroit pour eux une folie, mais pour augmenter & améliorer la culture, ce qui est une grande sagesse.

Ce refus obstiné de vendre, même quand les grains sont chers, n'est donc qu'une crainte bien peu réfléchie. Communément parlant, les marchands du lieu, ceux des Provinces du Royaume, ceux qui tirent de l'étranger vendront à l'envi des Propriétaires, des Fermiers, des Seigneurs & des Décimateurs.

Ce n'est pas-là, Monsieur, une supposition; c'est une vérité que la raison & l'expérience ne nous permettent guerre de révoquer en doute.

Elle fait peur à la cupidité même des possesseurs du bled, qui seroient tentés de le garder. Le risque de perdre est trop grand & trop manifeste.

D'ailleurs, Monsieur, le Gouvernement n'a-t-il pas un moyen simple & facile d'encourager l'arrivée des bleds étrangers dans une Province où l'on ne voudroit pas vendre; c'est d'accorder une bonne récompense à

ceux qui les apporteront? Ce remede ne doit être employé que très rarement, parceque la maladie qui le rend nécessaire l'est beauconp; mais il est connu; vous venez de le voir mettre en usage; quoiqu'on en puisse dire, il a produit son effet. Peut-être même en a-t-il eu trop & beaucoup trop : vous m'entendez, sans que je m'explique davantage.

Mais en attendant que les secours arrivent des Provinces voisines, est-il impossible qu'il se fasse des spéculations folles? Les auteurs perdront : la bonne heure. Ils seront obligés de vendre à plus bas prix, au lieu de vendre plus cher. Mais pendant quelques jours il y aura un renchérissement considérable; le pauvre souffrira, le peuple prendra l'allarme : ne faut-il pas prévenir ce mal & y remédier?

Il le faut, Monsieur, nous ne

cessons de le dire depuis dix ans ; le moyen est égalemenc simple, également connu, sans prohibition, sans contrainte, sans approvisionnement d'ordonnance qui enrichisse des commissionnaires.

Qui est ce qui souffriroit véritablement d'un petit renchérissement occasionné par de fausses mesures des gens avides, qui perdront au lieu de gagner ? Ce sont les pauvres, parcequ'en pareil cas, ils ne trouvent ni ouvrages, ni salaires proportionnés au prix du pain.

Les riches, les hommes occupés & payés aux prix des subsistances, ne perdent rien, puisqu'ils trouveront ensuite un meilleur marché proportionnel pour le moins au petit renchérissement passager.

Mais les pauvres qu'on n'occupera point, ou qu'on ne voudra pas payer assez pour qu'ils puissent vivre ? Eh

bien, Monſieur, il faut les faire travailler & les nourrir.

Le Roi n'a-t-il pas préparé & ordonné par-tout des atteliers & des travaux de charité pour ces cas là, quelques rares qu'ils puiſſent être?

Je reviens encore à vous demander pourquoi vous ne faites aucune mention dans votre Ouvrage de ces deux précautions eſſentielles dans le cas de la liberté? Nous n'avons ceſſé de les rappeller clairement depuis dix ans dans tous les nôtres, & nous avons eu la ſatisfaction de voir adopter par le Gouvernement.

M. Albert, aujourd'hui Lieutenant Général de Police de Paris, propoſa les attelie[r]s de charité ſous le Miniſtere de M. d'Invaux; ils viennent d'être multipliés ſous les ordres de M. Turgot.

Un approviſionnement d'ordonnance, fait par commiſſion pour le

compte du Roi, qui vend à perte, ſoulage très peu les pauvres ; mais en récompenſe il fait du bien aux riches, & même il en fait de nouveaux *riches* ; car les commiſſionnaires ne manquent jamais d'arranger leurs affaires.

En approviſionnant à perte, on peut diminuer un peu le bled pour tout conſommateur, même pour les gens aiſés & pour les plus opulents. Mais le pauvre qui n'a ni ouvrage, ni ſalaires, n'en eſt pas plus avancé ; que le pain ſe vende trois ſols & demi ou trois ſols neuf deniers la livre, peu importe à un ménage qui chomme d'occupation, & n'a nulle ſolde à recevoir.

Le Roi donne donc l'argent de ſon Peuple tiré du tréſor royal, encore faut-il payer le droit de commiſſion, & le profit eſt pour les gens aiſés, non pour les Pauvres.

Profit douteux ; car 1°. s'il y a de la fraude de la part des commiſſion-

naires, (& qui feroit affez hardi pour répondre qu'il n'y en aura pas?) le Roi perdra, & les confommateurs ne gagneront point.

D'ailleurs fitôt qu'il y a des approvifionnements d'ordonnance, le commerce libre fe retire, & la cherté en eft d'autant plus grande.

Enfin, après l'approvifionnement d'ordonnance il ne refte rien.

Au contraire, par un attelier de charité, l'argent du Roi va tout droit aux pauvres, aux pauvres feuls, fans dangers qu'il foit détourné : le commerce, bien-loin d'être effrayé, eft au contraire encouragé, dès que les pauvres même ont de quoi payer la denrée qu'on apportera. Enfin il refte l'ouvrage fait par les travailleurs, & cet ouvrage vaut leur falaire.

Puifqu'il eft vrai que le Gouvernement actuel, en nous rendant la liberté, annonçoit & préparoit ces gratifications

gratifications aux importateurs des bleds étrangers dans la Capitale ou dans les Provinces, & ces atteliers de charité pour les pauvres, comme des ressources contre la cherté; comment se fait-il qu'on n'en trouve pas le moindre mot dans un gros livre, où vous paroissez vouloir épuiser cette matiere?

Par quel hasard passez vous cet article très important sous le plus profond silence, tout de même que le détail historique des soixante-quatre chertés survenues pendant l'empire des reglements, & pendant l'absence de la liberté, sans compter celles de 1771, 1772, 1773 & moitié de 1774?

L'année derniere ayant été mauvaise, & presque généralement fort mauvaise, celle-ci devenant problématique, on a regardé *comme cherté* le prix de 32 francs, qui cependant,

comme vous l'avez vu, n'étoit que le *prix moyen* de tout le bled, l'un portant l'autre, pendant les regnes de Louis XIII, Louis XIV & Louis XV, jusqu'en 1745.

Mais on n'a pas eu pour ce renchérissement (quoiqu'infiniment *diminué par la liberté*) cette indifférence que vous semblez supposer au Gouvernement restaurateur de la *liberté :* on a pris des précautions, on a pris toutes celles qui peuvent s'accorder avec la liberté.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore un mot sur un article qui me paroît toujours de grande importance, malgré les railleries de quelques beaux esprits, malgré le dédain & l'oubli presque général.

Le soin de perfectionner dans le Royaume la mouture & la boulangerie, fut pris en considération par M. Bertin, quand il établit la liberté. Le Gouvernement actuel suivra sans doute les mêmes traces.

Vous pouvez connoître, Monſieur, le bien qui réſulteroit de la perfection de ces deux arts nourriciers. On perd dans pluſieurs Provinces du Royaume à-peu-près un cinquieme de la farine & du pain qu'on pourroit tirer de ſes bleds.

Un fait certain, c'eſt qu'au moyen de ſa mouture & de ſa boulangerie, le ſieur Bucquet vendoit à Paris, à la fin d'Avril & au commencement de Mai, de très beau pain blanc à douze ſols & demi les quatre livres; qu'il débitoit du bon pain de ménage de pur froment, composé de toutes farines, (en n'ôtant rien que quarante livres de ſon ſur le ſeptier de Paris, peſant deux cents quarante) & que le prix étoit de dix ſols & demi les quatre livres.

Ce pain eſt celui des Gentilshommes, des Eccléſiaſtiques, des Bourgeois propriétaires & des plus riches

Cultivateurs, dans les trois quarts du Royaume.

Si la liberté hausse les prix pour le consommateur dans les années abondantes, pour diminuer ensuite la cherté dans les années stériles, c'est un grand adoucissement pour la partie du Peuple qui doit acheter son pain, que d'en diminuer encore la valeur par une meilleure maniere de moudre les grains, d'assortir les farines, & de les employer dans la boulangerie.

Enfin les droits de halles, de marchés, de minages, &c. formoient une charge sur le pain du pauvre Peuple ; vous avez eu la bonté de louer le zele avec lequel je les avois attaqués ; vous n'avez point contesté mes calculs.

Le Gouvernement les détruit, & prend sur lui de dédommager les Seigneurs qui les tiennent à titre patrimonial.

Tous ces moyens de soulager le

Peuple & de diminuer le prix du pain qu'il achete, ſont compatibles avec la liberté parfaite du Commerce.

Sont-ils ou ne ſont-ils pas plus *efficaces* que les approviſionnements d'ordonnance ? Convenez, Monſieur, que ce problême valoit bien la peine d'être examiné ; j'oſe vous en demander l'éclairciſſement.

Mais faites-moi la grace de lire mon Détail hiſtorique ſur ces mêmes approviſionnements, imprimé dès le mois de Janvier, dans le premier tome des Nouvelles Ephémérides Economiques (1).

Je vous proteſte, Monſieur, que les faits, bien loin d'être exagérés, y ſont au contraire fort adoucis. Il m'eſt revenu, qu'un des Auteurs de

(1) On le diſtribue ſéparément ſous le titre de Lettres & Mémoires à un Magiſtrat du Parlement de Paris, ſur l'Arrêt du 13 Septembre 1774.

ce gaſpillage ; juſtement flétri par l'équité du Prince & par celle du public, a eu le front de s'en plaindre. S'il m'avoit été permis de tout dire... & ſi la Juſtice .... mais, patience.

Quoiqu'il en ſoit, Monſieur, voilà déja deux queſtions fondamentales qui manquent à votre Ouvrage, & qui vous mettent dans la néceſſité de le refaire.

Mais à la place de ces deux problêmes, dont vous n'avez pas dit un ſeul mot, vous employez un tiers de votre Ouvrage à diſſerter ſur le grand épouvantail du peuple, *l'exportation des bleds hors du Royaume*, dont il n'eſt pas queſtion dans la nouvelle Loi.

Trouvez bon que, ſur cet article, je me conforme à la prudence du Gouvernement, qui differe à s'expliquer ſur cette matiere.

Je ne vous diſpenſerai pas néanmoins, d'une obligation que vous avez contractée envers le Public, en joignant vos idées ſur cette exportation, avec celles qui compoſent votre troiſieme partie. Vous devez nous inſtruire du moyen de les concilier enſemble.

Quand vous parlez de *l'exportation*, vous ſuppoſez que tous les Propriétaires, tous les Cultivateurs, tous les Marchands, voudront vendre leurs grains aux Etrangers, ſans meſure ni diſcretion, même quand ils ſeront devenus rares & chers par conſéquent.

Quand vous parlez du commerce intérieur, vous ſuppoſez que ces Propriétaires, ces Cultivateurs, ces Marchands, ne voudront plus rien vendre, dans le même cas.

J'en appelle à tout Lecteur de bonne foi : voilà, Monſieur, l'analyſe de

votre ſeconde & de votre troiſieme partie.

J'avois oui dire, dès le mois de Septembre, à un de vos amis, que votre ouvrage contenoit des *difficultés inſolubles*. Ce ſont ces termes : je ne le croyois pas alors, je le crois aujourd'hui très fermement.

Les dangers de la liberté, quant au commerce intérieur, viennent de ce que les propriétaires de la denrée refuſent toujours trop de vendre, pour augmenter leur empire ſur le pauvre peuple.

Les dangers de la liberté, quant au commerce étranger, viennent de ce que les mêmes propriétaires veulent toujours trop vendre.

Ces deux ſuppoſitions réunies, forment certainement une difficulté que je n'entreprendrai pas de réſoudre, à moins que vous ne commenciez par m'expliquer comment on peut

les concilier & les placer en même-temps dans ſa tête, à côté l'une de l'autre.

Aux terreurs populaires, que vous avez cru devoir adopter & confirmer dans votre ouvrage, faute d'avoir examiné les deux problêmes, qui ſont préciſément & uniquement l'état de la queſtion, vous propoſez d'appliquer, comme excellent remède, un nouveau ſyſtême de légiſlation, que je dois examiner en finiſſant. Je ne ſerai pas long dans cette diſcuſſion.

N°. V.

Nouveau ſyſtême légiſlatif, imaginé par M. N., outre ſon inutilité démontrée, ce ſyſtême n'eſt-il pas évidammet injuſte?

Je commence, Monſieur, par les remerciments qui vous ſont dûs de la part des Economiſtes.

Votre ouvrage eſt au fonds une

excellente appologie des nôtres. La plupart de ceux qui l'ont tant *prôné*, ſeront peut-être, fort étonnés de cette découverte.

Vous convenez qu'il faudroit donner pleine liberté du commerce étranger, quand les bleds ſont au-deſſous de vingt francs le ſeptier.

Vous convenez qu'il faut laiſſer là tous les réglements du commerce intérieur, quand le froment ne paſſe pas trente francs.

Eh bien! Monſieur, quand nous avons réclamé contre les prohibitions de tout commerce étranger, les bleds étoient à 15 liv. & au-deſſous.

Quand nous avons inſiſté pour l'abolition des réglements ſur le commerce intérieur, ils n'étoient qu'à 24 ou 25 fracns.

Vous convenez que toutes les Loix faites depuis Henri IV & Sulli, ne valoient rien; vous en démontrez

à merveille toute l'abſurdité : nous avions donc raiſon de les attaquer.

Quant à votre ſyſtême, aucun de nous, il eſt vrai, n'avoit eu le talent de le deviner : nous ne pouvions le combattre avant de le connoître.

Je n'ai pas même deſſein de le juger aujourd'hui. Si vous demandez pourquoi, je vous le dirai franchement : j'attends que vous ſoyez confirmé vous-même dans votre opinion.

Si l'examen des problêmes fondamentaux, que vous avez négligé d'approfondir, vous fait changer d'avis, nous n'aurons plus rien à nous dire. Si vous perſiſtez, nous aurons une occaſion nouvelle d'entrer en explication ; & c'eſt un honneur, dont je ſerai toujours très jaloux.

Je me borne donc à vous propoſer encore une de ces idées ſimples, que nous répétons ſans ceſſe, & qu'on fait toujours ſemblant de ne pas en-

tendre, parcequ'il eſt plus aiſé de paſſer ſous ſilence que de répondre.

Il faudroit au moins de *l'égalité* entre les conditions, qu'on impoſe aux producteurs de la campagne pour leurs grains, & celles qu'on preſcrit aux conſommateurs de la Ville, pour *leur argent.*

Si les gens de la Ville ont beſoin de bled pour vivre, les gens de la Campagne ont beſoin d'argent préciſément pour être en état de faire naître le bled. Quand ils ne payent pas les fermes, les rentes, les impôts, les Ouvriers & les Marchands, ils ſont pourſuivis, ſaiſis, empoiſonnés, ruinés, eux & leur culture.

L'argent néceſſaire aux cultivateurs eſt donc, ſi j'oſe ainſi parler, *la néceſſité de la néceſſité.*

D'après cette propoſition claire & très indubitable, nous propoſons un cartel à cette foule de légiſlateurs,

qu'on trouve par-tout. Car chacun a, dans ſa tête, une loi toute prête ſur le commerce des grains.

Nous leur diſons, faites votre loi ſur les *grains* des producteurs de la campagne, en faveur de ceux qui les achetent.

Mais nous mettrons au revers une loi toute pareille ſur l'argent des conſommateurs de la Ville.

Si vous établiſſez qu'on ira prendre un état exact du grain qui ſe trouve dans les granges; établiſſez qu'on prendra celui de l'argent qui ſe trouve dans les bourſes & les coffres forts.

Si vous *forcez* les producteurs à venir *expoſer* tour à-tour leurs grains dans les marchés, forcez les capitaliſtes à *expoſer* leur argent.

S'il y a un droit de halle du trentieme ou quarantieme, ou de telle autre quotité, faites qu'on en prenne la moitié ſur le grain, & la moitié

ſur l'argent, qui ſeront *expoſés*.

Si les grains, une fois entrés au marché, n'en peuvent plus ſortir, que l'argent ſoit dans le même cas.

Si vous obligez, après la troiſieme expoſition, le propriétaire du bled à le donner pour la ſomme d'argent qu'on en offre, obligez le propriétaire d'argent, à la troiſieme expoſition, de donner ſon ſac pour la quantité de grains qu'on veut lui donner.

Telle eſt, Monſieur, la conduite qu'il faut tenir pour n'avoir pas deux poids & deux meſures; l'agriculture & l'induſtrie des autres arts, fuſſent-elles deux ſœurs, comme vous le croyez: à plus forte raiſon, ſi l'une eſt la mere & l'autre la fille, comme nous en ſommes perſuadés.

Ce principe ſeul paroît condamner votre légiſlation.

Quand les bleds ſont rares & chers,

vous voulez qu'on force les propriétaires & les cultivateurs à venir les apporter aux consommateurs qui en ont besoin. Vous excluez tous les autres acheteurs, & vous admettez pour tempérer encore mieux l'empire des producteurs, quelques *honnêtes commissionnaires* pour le Roi.

Ce n'est pas là ce que je dispute en ce moment; mais quand les bleds sont trop communs & à trop bas prix, alors c'est l'argent qui est trop rare & trop cher pour les producteurs de la campagne qui en ont besoin.

Vous devriez donc obliger, à leur tour, les gens de la ville à venir apporter leur argent aux producteurs de la campagne. Vous devriez donc écarter la concurrence des autres qui voudroient recevoir cet argent. Vous devriez donc établir quelque sorte de commission royale pour donner cet argent, à de bonnes conditions, aux producteurs des grains.

Je vois qu'au lieu de ces ſoins-là ; vous leur dites tout bonnement, tâchez de vendre vos grains aux Etrangers, & tirez-vous d'affaire comme vous pourrez.

Voilà certainement les deux poids & les deux meſures : vous ne traitez pas également les deux ſœurs. Quand vous les ſuppoſeriez ſœurs jumelles, au moins l'agriculture ſeroit-elle l'aînée, & c'eſt elle que vous diſgraciez. On voit même que vous avez regret au peu que vous faites pour elle.

Vous ne permettez pas d'exporter les bleds, mais ſeulement les farines ; vous le ſavez bien, on ne peut exporter que les plus belles & du meilleur bled, encore ce commerce eſt-il très dangereux, parceque les farines s'alterent très facilement, & ne peuvent plus ſe rétablir ; au lieu que le bled ſe tranſporte à pleins navires, ſe gâte beaucoup moins, ſe rétablit très

bien

bien au moyen du crible & de l'étuve.

Votre arrangement de farines est donc dans le fait la maniere de retirer d'une main ce que vous avez l'air de donner de l'autre. Les agriculteurs rêvent un peu plus creux que les gens de la ville, je vous en préviens ; ils ne seront pas dupes de vos subtilités soi-disant politiques.

Tenez, Monsieur, il n'y a qu'un mot qui serve, comme disent les bonnes gens ; *vous sacrifiez la mere à la fille :* voilà tout votre ouvrage.

Nous l'aimons beaucoup, nous autres *Economistes*, cette fille de l'agriculture, cette industrie du commerce, des manufactures & de tous les arts ; elle est très utile, très agréable ; nous ne cessons de le répéter : mais c'est par amour pour elle que nous chérissons principalement sa mere ; l'*agriculture*, qui jour-

nellement lui donne la naiſſance, & qui la nourrit ſans ceſſe.

Cette fille là n'eſt *jamais ſevrée*, Monſieur; elle a toujours beſoin des mamelles de ſa mere. C'eſt le ſens profond de cet antique ſymbole de Cibelle mere des Dieux, & des Génies attachés à ſon ſein.

Enfants, ne faites pas mourir d'inanition vos *nourrices :* voilà, Monſieur, toute la *ſcience économique ;* & je crois un arrêt irrévocable de la ſäine raiſon contre tous les *ſyſtêmes de Colbert*, indignes d'un ſuffrage tel que le vôtre.

FIN.

